

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI



Résultats de la recherche "Centre tri, collecte, déchets ND et D, épaves 2015-2017" sur la base de données ARIA - État au 03/09/2018



La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou à la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, décharges..., classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent report sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes puissent résulter des éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

L'exploitation reprend normalement le surlendemain.

Analyse des causes, suites données par l'administration et retour d'expérience
L'inspection des installations classées constate plusieurs non-respects de prescriptions. Un arrêté de mise en demeure est pris.

Les déchets impliqués dans l'incendie provenaient de déchetteries. L'exploitant émet l'hypothèse d'un feu déclenché par l'échauffement d'un déchet non conforme, par exemple un appareil électrique de type batterie qui aurait dû être traité par la filière DEEE.

L'accident a eu lieu un week-end. Or, le site fonctionne en mode dégradé pendant cette période car seul un agent de pesée est présent. Cet agent travaille dans le bâtiment administratif et dispose d'un report vidéo de plusieurs caméras qui filment la bascule et l'aire de déchargement. Cependant, le niveau de zoom ne permet pas une vision précise. La plupart des camions entrants sont bâchés. Dans ce cas-là, il n'y a aucune vérification possible. Par ailleurs, le logiciel de registre des déchets dont dispose l'exploitant ne fournit pas d'informations sur la nature des déchets livrés par les déchetteries situées en amont. La prescription de l'arrêté préfectoral demandant un contrôle visuel des déchets reçus et une vérification de la conformité par rapport aux informations délivrées par les sites fournisseurs n'est donc pas respectée.

Ce sont également des problèmes au niveau de l'acceptation préalable des déchets et des contrôles effectués qui étaient à l'origine d'un incendie survenu sur site quelques semaines auparavant (ARIA 48524 : absence de vérification et tri des archives de bureau avant broyage), et d'un autre survenu en août 2015 (ARIA 46997).

Suite à ce nouvel événement, l'exploitant met en place une procédure de réception spécifique aux déchets "tout venant", avec des photographies des déchets non acceptés. La procédure inclut un échantillonnage hebdomadaire d'une benne de déchetterie pour caractériser complètement d'éventuelles non-conformités (avec réduction et transmission d'une fiche d'analyse le cas échéant). Cette procédure est diffusée aux employés. L'exploitant renforce ses effectifs dédiés aux opérations de réception, notamment le week-end.

L'exploitant rencontre le gestionnaire des déchetteries à l'origine des livraisons de déchets non conformes. Ces déchetteries effectuent un rapport relatif aux déchets interdits à leurs agents.

Par ailleurs, l'incendie s'est propagé de la première (tout venant valorisable) à la deuxième alvéole (tout venant incinérable) en raison du vent et d'un mur séparatif de hauteur insuffisante. Ceci constitue également un écart par rapport à l'arrêté préfectoral. L'exploitant avait récemment réduit les dimensions du mur de séparation : des blocs en béton remplacés par des briques ont été ré-amplifiés ailleurs dans le site. Suite à l'accident, l'exploitant achète et met en place de nouveaux éléments en béton pour reconstituer des murs inter-alvéolaires de hauteur suffisante. Il fait un rapport à ses employés sur les bonnes pratiques de stockage.

Accident

Départ de feu dans une installation de stockage de déchets

N°48556 - 03/09/2016 - FRANCE - 64 - SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48556/>

Un samedi, entre 16h45 et 17 h, après une journée de forte chaleur, un feu se déclare sur la partie supérieure d'un talus de 300 m² d'une alvéole d'une installation de stockage de

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48326/>

Vers midi, l'exploitant d'une installation de stockage de déchets non dangereux donne l'alerte suite au constat d'un débordement du réseau de collecte des lixiviats.

Les lixiviats qui débordent rejoignent par gravité :

- pour partie, directement le bassin des eaux pluviales. La contamination des eaux pluviales entraîne la mortalité partielle des poissons d'élevage qui y séjournent ;
- pour partie, le fossé situé en contrebas du centre de stockage, qui se déverse dans le RIEHBACH.

Les pompiers mettent en place des merlons de terre en sortie du fossé. Un bassin artificiel détaché par une bâche plastique (film polyane) est creusé au niveau de la jonction du fossé avec le ruisseau pour récupérer les eaux souillées infiltrées dans ce fossé. Les eaux du ruisseau ne présentent pas de trace de pollution visible.

Les eaux contaminées confinées dans le fossé et dans le bassin d'eaux pluviales sont pompées et envoyées vers une station de traitement. L'exploitant décaisse et cure le fossé. Compte-tenu de l'alerte orange en vigueur, une surveillance permanente des installations est mise en place pendant les jours qui suivent.

Le fonctionnement du site en mode dégradé suite à des travaux est à l'origine du débordement de lixiviats. Pour améliorer la collecte et le traitement des lixiviats, une nouvelle station de relevage est mise en construction. Pendant ces travaux, l'un des collecteurs de lixiviats du casier en exploitation a été obturé. Des pompes ont été mises en place pour pomper directement les lixiviats dans le casier et les diriger les vers bassins dédiés en by-passant la station de relevage en travaux. Le réseau était censé être étanche et résister à la pression causée par la hauteur d'eau entre le bas du casier et le point bas du réseau. Un défaut d'étanchéité au niveau d'un regard situé entre le casier et le bassin des eaux pluviales est à l'origine du déversement accidentel de lixiviats.

Suite à l'accident, et pour permettre une bonne gestion des lixiviats pendant la suite de la phase de chantier, une pompe de relevage est mise en place dans le réseau de lixiviats au niveau du regard pour pomper la montée des pompiers flammeurs. En complément, l'exploitant effectue des rondes quotidiennes même le week-end et augmente la fréquence des rondes en période pluvieuse ou après un orage.

Accident

Incendie de broyeur dans une installation de récupération de déchets métalliques

N°49013 - 18/07/2017 - FRANCE - 59 - HALLUIN

E30.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49013/>

Vers 14h30, dans un centre de récupération de métaux et déchets électriques et électroniques (DEEE), un feu se déclare au niveau d'un broyeur à ferrailles. Le feu a pris au niveau du trommel sur le tapis de collecte des matières broyées. Il se propage, via le tapis de convoyage en caoutchouc capoté, jusqu'à l'installation de tri connexe. Un opérateur détecte le départ de feu, il donne l'alerte, met l'installation à l'arrêt et actionne le système d'arrosage. Les employés interviennent à l'aide de lances et d'RIA disponibles sur site. En raison des forts dégagements de fumées, ils alertent les services de secours. A l'arrivée des pompiers (casernes locales), restent des pompiers flammeurs de la commune voisine), le feu est maîtrisé. Ils finalisent l'extinction et quittent les lieux vers 17 h. Les

Liste des) critères(s) pour la recherche "Centre tri, collecte, déchets ND et D, épaves 2015-2017":

- Enseignements sectoriels : assainissement-gestion-des-dechets
- Date de survenue : 2015-01-01, 2017-12-31
- Code NAF : e38.12, e38.11, e38.32
- Matières dangereuses relâchées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident

Départ de feu dans un centre de traitement de déchets électroniques

N°49238 - 08/02/2017 - FRANCE - 95 - GONESSE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49238/>

Vers 7h10, dans une entreprise de traitement de déchets électriques et électroniques (DEEE), une explosion se produit au niveau d'un broyeur. Les opérateurs maîtrisent un départ de feu localisé au niveau d'un moteur auxiliaire à l'aide d'extincteurs. L'alarme incendie est déclenchée manuellement et 43 employés sont évacués.

Un blessé grave et 15 blessés légers sont transportés à l'hôpital, d'où ils ressortent le jour même. Le broyeur est endommagé et la plupart des capots métalliques ont sauté. Le bâtiment n'est pas endommagé. Le site est mis à l'arrêt, 20 employés sont en chômage technique. Les DEEE sont orientés vers un autre site du groupe.

L'explosion a eu lieu 10 min après le démarrage de l'unité de broyage. Préalablement, les équipes de maintenance avaient procédé aux opérations de mise en marche après l'arrêt de nuit. Une expertise du broyeur est réalisée. Elle révèle que l'explosion aurait été provoquée par une bouteille gaz contenue dans un radiateur. Cette bouteille aurait été inopérée par le broyeur parmi les autres déchets apportés par le convoyeur d'alimentation. Le constructeur du broyeur confirme que les dégâts de l'équipement sont le signe d'une explosion de gaz.

L'inspection relève des non-conformités au niveau de la maintenance du broyeur et de ses organes de sécurité. Ceux-ci ne faisaient pas l'objet de contrôles périodiques par un organisme extérieur agréé. Seule une maintenance préventive sur le broyeur et les événements était réalisée en interne. Le broyeur et ses organes ne faisaient pas non plus l'objet de procédures de contrôles écrites et contrôlées.

L'absence de contrôle régulier au niveau des organes de sécurité a pu contribuer à l'augmentation des conséquences de l'événement : l'onde de choc a été amplifiée par un mauvais fonctionnement des disques de rupture (l'énergie dissipée n'a pas été encaissée par les disques cinglants et les caissons mais par l'appareil lui-même). Un arrêté de mise en demeure est pris.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage

N°48843 - 19/11/2016 - FRANCE - 27 - ACQUIGNY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48843/>

déchets non dangereux. L'exploitation de cette alvéole a été récemment achevée et les travaux de couverture intermédiaire sont en cours. Un agriculteur riverain immédiat du site donne l'alerte peu avant 17 h. Les pompiers et les agents d'exploitation mobilisés circonscrivent la zone et étouffent les flammes en arrosant puis en couvrant de terre la zone à l'aide d'un chargeur à chenilles et d'un compacteur. Les lieux sont abondamment arrosés pour éviter tout risque de reprise du feu. L'incident est clos à 20h30. Une surveillance est mise en place toutes les 2 h jusqu'à l'ouverture du site le lundi matin.

Aucun dégât particulier n'est observé sur l'alvéole et le casier, ni sur aucun élément technique du site.

La période de forte chaleur et de sécheresse sont à l'origine du sinistre. En raison de son orientation plein ouest, le talus s'est trouvé en exposition directe au soleil à partir du milieu d'après-midi. La partie supérieure du talus n'était pas encore suffisamment couverte, les travaux de couverture ayant commencé le 1er septembre. De plus, les déchets stockés étaient devenus plus secs, difficiles à compacter et donc plus combustibles depuis début août. Enfin, les apports d'incombustibles étaient plus importants depuis l'incendie d'une installation de stockage voisine dans la nuit du 6 au 7 août (ARIA 48416).

Suite à un incident similaire sans dommages particuliers en juillet 2015 (ARIA 46973), l'exploitant avait déjà mis en place plusieurs actions spécifiques pour les périodes de forte chaleur :

- l'installation d'un dispositif de détection et d'alerte par caméra thermique à ciel programmée. Ce dispositif devrait être opérationnel fin octobre ;
- depuis début août, l'exploitant a mis en place des arrosages préventifs des alvéoles en exploitation. Pour ce faire, un accord a été passé avec un exploitant agricole voisin disposant d'un équipement adapté à ce type d'intervention ;
- en période de chaleur et de sécheresse, la couverture régulière de l'alvéole en cours d'exploitation est plus soignée car elle constitue la principale barrière efficace contre les départs de feu ;
- le compacteur à déchets est équipé d'un dispositif embarqué de pulvérisation d'un produit de neutralisation des odeurs. En période de forte chaleur, ce système est utilisé pour humidifier les déchets en cours de compactage.

Accident

Incendie dans une société de récupération de déchets métalliques

N°48503 - 26/08/2016 - FRANCE - 21 - CHENOVE

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48503/>

Un vendredi vers 13h40, dans une installation de tri et de traitement de déchets et d'entretien d'un feu se déclare dans un stockage de déchets gros électroménagers hors-froid (GEM HF) de 1 000 m³. Le personnel constate la présence de fumée et alerte les secours. Les pompiers craignent que les flammes se propagent à d'autres déchets présents sur site. Ils protègent le broyeur en déplaçant les déchets au fur et à mesure à l'aval de la zone. Après recensement des déchets, la quantité estimée est de 220 m³. Des fumées noires, visibles de loin, se dégagent. Les secours conseillent aux riverains de fermer leurs fenêtres et demandent à l'entreprise voisine de confiner son personnel. Après vérification, les fumées ne présentent pas de risque particulier. La circulation ferroviaire sur la ligne à proximité est coupée. Le sinistre est circonscrit à 19 h. Le lendemain matin, les pompiers arrosent encore le stock de ferrailles mais la situation est sous contrôle. Le site reste sous surveillance tout le week-end. L'activité du site et la circulation ferroviaire reprennent le lundi matin.

fumées se sont dirigées vers la zone industrielle et n'ont pas impacté les zones résidentielles. Les eaux d'extinction ont été confinées et seront recyclées pour utilisation dans le process.

Les installations endommagées sont isolées pour réparation. Le broyeur est mis à l'arrêt, par anticipation de la période de maintenance annuelle programmée qui devait commencer quelques jours plus tard. La remise en service des installations a lieu un peu plus d'un mois après l'accident.

Selon l'exploitant, le départ de feu serait dû à un échauffement de matières non-métalliques (mousses, papiers, tissus) qui aurait entraîné l'inflammation des rideaux en caoutchouc servant de cloisonnement au niveau de l'installation de broyage. L'exploitant décide de remplacer ces rideaux par des plaques métalliques. Il prévoit également de renforcer le système d'arrosage du broyeur.

Une explosion avait eu lieu sur ce broyeur quelques mois auparavant (ARIA 49051).

Accident

Incendie au niveau d'un système d'aspiration de poussières

N°49740 - 02/06/2017 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49740/>

Vers 12h45, un feu se déclare au niveau de la hotte d'aspiration des rebus de broyage après cisailé dans un centre de récupération, de tri et de transit de déchets non dangereux. Le système d'aspiration associé est arrêté par le système de détection incendie du site. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'intervention de la sape. Les employés utilisent des extincteurs et des RIA pour éteindre l'incendie au niveau de la hotte d'aspiration. Après lecture de l'aspiration, 3 h plus tard, des fumées sortent du cyclone de stockage des poussières. Les pompiers refroidissent le cyclone puis procèdent de l'arrêt de l'intérieur de l'équipement. Vers 7 h, ils permettent l'int

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
colfourage du cuiseur (laîne de roche) est envoyé en traitement. La station d'épuration du site traite 1 m³ d'eau d'extinction utilisées.

L'atelier cuisson volailles était à l'arrêt au moment de l'accident. Une opération de maintenance avait eu lieu le matin même sur le cuiseur impliqué dans l'événement (démontage du cuiseur, coupe coupe du cuiseur ; opération incluant le démontage du moteurducteur et des opérations de chauffage/mélange). A l'issu des travaux, les agents de maintenance avaient vérifié l'absence de point chaud et arrosé la zone concernée. Ils étaient ensuite partis déjeuner.

Les opérations de contrôle post travaux par point chaud ne sont avérées insuffisantes. Malgré l'arrosage, des braises ont couvé en un point non détecté par les opérateurs de maintenance. La surveillance pendant la pause déjeuner a été insuffisante. Les opérateurs de production présents sur site n'avaient pas reçu d'instruction en ce sens.

Suite à l'accident, l'exploitant révisé ses procédures en insistant sur l'importance de la surveillance après les travaux par point chaud. Il crée une instruction spécifique qui est transmise à chaque opérateur de maintenance.

Accident

Incendie dans un centre de tri des déchets

N°48524 - 26/08/2016 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48524/>

Vers 10h30, dans un centre de tri, un feu se déclare au sein d'un bâtiment de 2 500 m² abritant la presse à papiers et cartons. Un employé aperçoit des flammes au niveau du convoyeur caréné de la presse. Il arrête la machine et prévient le responsable du site. Les pompiers sont appelés. Le personnel coupe les trappes de désenfumage et tente d'éteindre le feu avec des RIA. A leur arrivée, les pompiers déclenchent l'alarme incendie manuelle et évacuent les 21 employés le temps de l'intervention. Ils maîtrisent le sinistre vers 12 h à l'aide de 2 lances. La présence d'un carénage autour du convoyeur a retardé l'extinction. Les pompiers ont en effet dû rallumer la presse pour pouvoir expulser de la machine les déchets en feu et les éteindre.

Conséquences

Aucun blessé n'est à déplorer. Les 3 m³ de déchets papiers (papiers d'archives de bureau à détruire) calcinés sont envoyés vers un incinérateur.

La presse a subi des dégats au niveau de capteurs et de câbles électriques. Le traitement des papiers et cartons est à l'arrêt pendant quelques jours. Les déchets présents sur site sont transférés vers d'autres plateformes de tri.

Les eaux d'extinction (3 m³) ont été confinées dans la rétention du site. Elles sont prises en charge pour traitement par une entreprise spécialisée.

Analyse des causes

Le feu a pris dans le convoyeur de la presse à balles qui a pour rôle d'entraîner le papier, préalablement broyé, devant être compressé. De fortes chaleurs régnaient le jour de l'accident. Selon l'exploitant, l'origine du départ de feu serait une étincelle dans le broyeur due à un élément métallique parmi les papiers d'archives (présence parmi les archives en cours de traitement de classeurs avec dispositifs d'ouverture métalliques). L'exploitant indique qu'aucun tri des archives de bureau n'est réalisé préalablement au broyage.

Par ailleurs, l'accumulation de poussières sur le carénage du convoyeur a contribué à l'incendie.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 16 124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
compétent.

L'activité du site s'était terminée à 17h30. Le départ de feu pourrait être lié à la présence d'un déchet non autorisé ou dangereux parmi les déchets valorisables non dangereux. L'accident est survenu pendant une période de fortes chaleurs.

Suite à l'accident, l'exploitant :

- déplace le boîtier "secours" contenant les consignes et informations utiles (plans, contacts...) du site pour un accès plus intuitif et plus visible pour les pompiers, en particulier de nuit ;
- donne la consigne au personnel de trier les déchets valorisables au fil de l'eau pour limiter l'accumulation de stocks de déchets en vrac sur le site ;
- demande aux employés de renforcer leur vigilance sur les déchets collectés ;
- envoie de mettre en place une astreinte "conducteur d'engins" pour aider les employés à déplacer les stocks de déchets en cas d'accident.

Accident

Incendie dans un centre de tri des déchets

N°49429 - 25/03/2017 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49429/>

Un samedi vers 20h40, dans un centre de tri, un feu se déclare au niveau de l'alvéole de déchets "tout venant valorisable" sur la plateforme de stockage extérieure. L'incendie se propage à l'alvéole contenant le "tout venant incinérable", malgré la présence de murs coupe-feu en béton, suite à l'inflammation d'un fillet anti-envol qui a pris feu et est retombé sur cette alvéole voisine.

Une épaisse fumée est visible à plusieurs kilomètres. Les pompiers s'alimentent dans l'OISE. Les riverains situés sous le vent sont confinés. L'incendie est maîtrisé vers 22h30. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction confinées sur site. Les déchets brûlés sont envoyés en installation de stockage. L'activité du site ne reprend pas avant le lundi après-midi.

L'accident a eu lieu pendant le week-end, alors que le site fonctionne avec des effectifs réduits. Le dernier apport de déchets avait eu lieu à 18h40. Les 2 employés ont quitté le site avant 20 h. Le départ de feu a été visualisé par la caméra thermographique, récemment installée, mais l'alerte n'a pas été assez rapide pour éviter la propagation des flammes.

L'intégralité des déchets "tout venant valorisable" provenant d'un seul client et déjà issus des déchetteries des environs. L'exploitant du centre de tri rencontre depuis de nombreux mois des problèmes avec ce client liés à la présence de déchets non-conformes parmi les flux entrants. En effet, la caractérisation et le tri des apports doivent être réalisés au préalable dans les déchetteries et non dans l'incinote du centre de tri. Plusieurs incendies ont eu lieu en 2015 et 2016 (ARIA 46997, 48524, 48525). La même cause est suspectée pour ce nouveau départ de feu.

Suite aux précédents incendies, l'exploitant avait mis en place plusieurs actions. En particulier, des fiches de non-conformité sont adressées au client à chaque anomalie constatée. Mais ces suivies d'aucun effet. L'exploitant récupère et isole quotidiennement des déchets non-conformes parmi les livraisons : bidons vides, DEEE, pneumatiques, bouteilles de gaz, pots de peinture...

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 13 124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
Suites

Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris. Le site est mis en sécurité et son activité suspendue. La reprise des activités de mise en balle des papiers/cartons et plastiques est autorisée quelques jours plus tard. Celle des autres activités intervient après réaménagement du site, évacuation des résidus incendie et mise en place d'une protection incendie.

Analyse des causes

L'inspection des installations classées constate plusieurs écarts à la réglementation :

- le volume de déchets stocké est supérieur au volume autorisé ;
- des déchets de métaux, des VHU ainsi que des DEEE sont stockés sans autorisation. Ces déchets doivent être évacués immédiatement ;
- les conditions de stockage (quantités, distances d'écart minimum, durées de stockage) ne sont pas respectées ;
- la quantité de réserve d'eau est insuffisante.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure demande la régularisation de la situation administrative du site. Le site avait déjà été mis en demeure par le passé en raison de conditions d'exploitation non sécuritaires (stockages en quantités excessives, présence de déchets interdits, disposition des stockages ne permettant pas un accès rapide aux services de secours). Un incendie avait déjà eu lieu sur ce site en 2008 (ARIA 34206).

Accident

Dégagement de fumée sur une benne de déchets dangereux

N°48351 - 17/06/2016 - FRANCE - 41 - SAINT-OUEN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48351/>

Dans un centre de transit/regroupement de déchets, un employé constate à 10h25 un dégagement de fumée blanche provenant d'une benne contenant des déchets dangereux issus de déchetteries (emballages souillés). Il donne l'alerte. Les secours internes épanchent de l'absorbant ignifugé. Ils ferment ensuite le toit de la benne afin de couper l'apport en oxygène. A 10h30, les 7 employés présents sont évacués. Les pompiers constatent l'absence de vapeurs toxiques. Le dégagement de fumée cesse vers 12 h. Après l'intervention des pompiers, de l'absorbant ignifugé est de nouveau épanché par sécurité. La benne est isolée et une ronde de surveillance (vérification de la température à l'aide d'un thermomètre infra-rouge) est organisée durant les jours qui suivent (week-end).

Les déchets impliqués dans l'incident avaient été pris en charge en début de matinée. L'inspection des installations classées constate que l'exploitant n'a pas assuré le regroupement de déchets de catégories compatibles dans la benne concernée. En effet, des déchets acides, des déchets médicamenteux et des déchets plastiques, solides et liquides étaient mélangés. Le dégagement de fumée serait ainsi dû à une réaction chimique entre des produits incompatibles.

L'exploitant fait un rappel à ses employés des différentes consignes applicables sur site (réception des déchets, regroupement...).

Accident

Pollution aux hydrocarbures

N°50900 - 27/11/2017 - FRANCE - 08 - NOUZONVILLE

E38.32 - Récupération de déchets triés

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 14 124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
aggraver l'ampleur de l'incendie (inflammation des poussières).

L'inspection demande à l'exploitant de :

- mettre en place une procédure pour gérer les situations d'urgence ;
- s'assurer que le modèle du broyeur est en capacité de traiter des objets métalliques.

L'exploitant prévoit également de :

- améliorer les consignes de déclenchement de l'alarme incendie ;
- former les nouveaux agents à l'usage des RIA ;
- modifier le capotage du convoyeur afin de pouvoir intervenir plus rapidement en cas de départ de feu.

Accident

Inondation d'un centre de compostage des déchets

N°48230 - 31/05/2016 - FRANCE - 45 - CHEVILLY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48230/>

Un site de traitement des déchets, constitué d'un centre de tri et de compostage de déchets et d'une installation de stockage en post-exploitation, est inondé lors d'un épisode de fortes précipitations accompagnées d'orages. Plusieurs conséquences sont observées :

- le site est inaccessible car les routes sont fermées ;
- la zone humide, le bassin d'eaux pluviales, le bassin de la plateforme de compostage et le bassin de lixivats débordent et s'écoulent dans la forêt avoisinante ;
- des compresseurs électriques de la torche à djéjont sont hors d'effet de l'eau ;
- un mélange d'eaux pluviales et de lixivats s'accumule entre la route et un casier de stockage ;
- un éboulement de la voirie permettant d'accéder au quai a lieu ;
- l'évacuation des eaux de ruissellement se bouché ;
- des fissures et un éboulement d'argile apparaissent sur l'ancienne zone de stockage ;
- les dispositifs de pompage des casiers sont détruits ;
- la bêche d'un des bassins de lixivats se soulève au niveau de la tranchée d'ancrage.

L'établissement est mis en sécurité, 19 employés sont en chômage technique. Les dommages matériels sont estimés à 0,31 MEUR et les pertes d'exploitation à 0,1 MEUR. L'exploitant remplace les pompes défaillantes et repare la torche. Les lixivats déversés sont pompés. L'évacuation des lixivats vers les stations d'épuration reprend avec la rouverture des routes.

Le phénomène d'inondation était exclu de l'analyse des risques. L'exploitant prévoit dorénavant de surveiller les prévisions météorologiques et d'adapter les hauteurs de bassins en fonction.

Accident

Débordement de lixivats dans une installation de stockage des déchets

N°47998 - 29/03/2016 - FRANCE - 05 - SORBRIERS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47998/>

Dans une installation de stockage des déchets, un opérateur constate, lors de sa prise de

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 11 124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018

La survenue d'un nouvel incendie montre que la procédure d'examen visuel au déchargement avant stockage n'est pas suffisante. Un arrêté de mise en demeure et un arrêté de mesures de sauvegarde sont pris. Le site ne peut plus exercer d'activité de réception de déchets pendant les week-ends jusqu'à la mise en place de moyens techniques/humains suffisants pour assurer la conformité des déchets entrants. La procédure de contrôle des déchets entrants est renforcée (contrôle par caméra thermographique et pesée). Une procédure d'urgence en cas d'identification de déchets non-conformes est mise en place : ces déchets sont systématiquement refusés, le producteur de déchets est informé et les déchets lui sont immédiatement retournés ou expédiés vers un centre de traitement approprié.

Accident

Incendie dans une entreprise de récupération de déchets métalliques

N°49210 - 30/01/2017 - FRANCE - 60 - REMERANGLES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49210/>

Vers 14h30, dans une entreprise de récupération de déchets métalliques, des employés observent un dégagement de fumées au niveau d'un casier de stockage de déchets en attente de tri. Le casier, constitué de 3 cloisons coupe-feu 2 h de 7 m de long et 4 m de haut, contient 50 m³ de ferrailles et des produits combustibles (plastiques). Les employés tentent d'éteindre l'incendie à l'aide d'extincteurs et de seaux d'eau mais sans succès. Ils appellent les pompiers. Les secours coupent l'électricité puis arrosent les déchets à l'aide de lances branchées sur le réseau d'eau public tandis que l'exploitant les délaye à l'aide d'une pelle. L'extinction se termine au bout de 1 h.

Le mur coupe-feu n'est pas endommagé. Les eaux d'extinction sont collectées gravitairement. Il apparaît qu'en cas de coupure électrique, les pompes de relevage devant permettre l'évacuation des eaux d'extinction vers le bassin de confinement, ne fonctionnent plus. L'exploitant doit trouver une solution alternative.

Des opérations de découpage au chalumeau avaient lieu à proximité du casier depuis plusieurs jours. Les étincelles provoquées par le chalumeau, susceptibles d'être projetées sur plusieurs mètres, seraient passées par-dessus le mur coupe-feu et se seraient retrouvées au contact des matières combustibles. Suite à l'accident, l'exploitant réorganise les stockages de son site.

Accident

Incendie dans un centre de regroupement de déchets

N°49160 - 15/09/2016 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49160/>

Vers 20 h, un employé d'un centre de regroupement de déchets constate via le système de vidéosurveillance d'un départ d'incendie au niveau de la zone de transfert délimitée par des murs. Il alerte les pompiers. Un camion chargé de bûles stationné à proximité de l'incendie est déplacé. Le site est mis sur rétention. L'incendie est maîtrisé vers 23h45, mais reprend peu de temps après. L'intervention se termine à 2 h.

L'analyse de la vidéosurveillance montre que les premières fumées sont apparues à 19 h et les premières flammes à 19h45. Des travaux avaient eu lieu sur la zone de transfert jusqu'à 17h45. Une ronde de sécurité avait été réalisée avant la fermeture du site à 18h15. Selon l'exploitant, les travaux par point chaud ont généré des étincelles qui ont provoqué un feu

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 14 124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
Suites

A 12h30, des hydrocarbures s'écoulent vers la MEUSE dans une entreprise de récupération de déchets triés. Une pollution est détectée au niveau de deux bouches de rejets. La saturation du réseau à la suite des pluies soutenues des derniers jours et le dysfonctionnement des ouvrages de prétraitement des eaux seraient à l'origine du événement. Une barrière de confinement est installée.

A la suite de cette pollution, l'exploitant :

- augmente la fréquence de surveillance du flotteur du séparateur d'hydrocarbures à 6 mois au lieu de 12 ;
- fait réaliser une cartographie et un diagnostic de ses réseaux par une entreprise privée ;
- sensibilise les employés sur ce genre d'incidents et sur les mesures à prendre en cas d'urgence.

Accident

Incendie dans un broyeur de pneus

N°50351 - 07/09/2017 - FRANCE - 37 - REIGNAC-SUR-INDRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50351/>

Vers 15h50, dans une installation de collecte de pneus usagés, un feu se déclare suite à des travaux de découpe d'une trémie située entre le broyeur de pneus puis déchargé et le crible associé. Cette opération de découpe avait été rendue nécessaire par un bourrage de pneus et de cailloux dans la trémie. Les employés emportent quelques lambeaux de pneus avant de vider 2 extincteurs dans le broyeur. Ils arrosent l'intérieur de la trémie avec le tuyau d'arrosage. Les pompiers arrosent le foyer et retirent les lambeaux de pneus. A 16h50, l'incendie est éteint. Une société de surveillance effectue des rondes supplémentaires.

Suite à l'incendie, les procédures d'urgence sont revues. Des exercices sont réalisés pour tester l'application des consignes en cas d'ncendie. Une consigne concernant le bourrage au niveau du broyeur est créée. Afin d'anticiper ces situations de bourrage, les opérateurs doivent obligatoirement arrêter le broyeur si aucun lambeau de pneu ne sort après la phase de broyage/criblage. Une formation à ces consignes est dispensée aux opérateurs de l'atelier broyage.

Accident

Incendie dans une trémie d'un centre de tri des déchets

N°50336 - 18/08/2017 - FRANCE - 35 - LE RHEU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50336/>

Vers 11h15, un feu se déclenche dans la trémie d'alimentation des emballages ménagers d'un centre de tri de collecte sélective. L'activité de l'entrepriose est arrêtée. Les employés sont évacués ainsi que les visiteurs présents au niveau du parcours pédagogique aménagé dans l'entreprise. L'équipe présente sur place intervient à l'aide de RIA et isole les déchets à l'aide d'une pelle mécanique. Ces déchets (10 m³) sont ensuite stockés dans une benne à l'extérieur du bâtiment. Les pompiers noient les déchets retirés de la trémie et stockés dans la benne. L'intervention dure moins de deux heures. Les équipements sont vidangés avec l'aide des pompiers avant le redémarrage de l'activité.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 17 124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
poste à 8 h, la présence de lixivats dans une rétention associée à un dispositif d'évaporation des lixivats. Après s'être assuré de l'absence de pollution à l'extérieur du site, il pompe les lixivats déversés.

Durant la nuit précédente, le niveau bas d'un cuveon de lixivats (capacité servant à l'alimentation en lixivats des évaporateurs) a été atteint. Ceci a déclenché un cycle de remplissage mais l'opération ne s'est pas arrêtée lorsque le niveau haut a été atteint. Les lixivats ont débordé du cuveon et rempli une partie de la rétention. L'exploitant estime le rejet de lixivats à 31 m³. La défaillance du capteur de niveau haut ou une micro-coupure électrique pourraient être à l'origine de l'événement.

L'inspection des installations classées se rend sur place le surlendemain et constate, malgré la réalisation des opérations de pompage par l'exploitant :

- la présence de lixivats dans la rétention ;
- le suiteiment de lixivats au travers de la rétention attestant d'un manque d'étanchéité de celle-ci ;
- des flaques de lixivats dans les terrains voisins de la rétention ainsi que dans le fossé collecteur des eaux de ruissellement internes ;
- la présence de lixivats dans le collecteur du drain périphérique ;
- d'importants suiteiments et des traces d'écoulement en aval du collecteur rejoignant directement le milieu naturel.

L'exploitant ne met en place aucune mesure d'expertise ou de remédiation suite à l'événement. Il continue à exploiter les installations malgré l'absence de diagnostic du dysfonctionnement à l'origine du rejet. Un arrêté de mise en demeure et un arrêté de mesures d'urgence sont pris pour exiger la suppression des rejets de lixivats vers le milieu naturel. Le fonctionnement des évaporateurs à lixivats et des pompages vers cette unité est arrêté jusqu'à la mise en oeuvre de mesures correctives. Par le passé, le site a déjà été à l'origine de plusieurs fuites de lixivats vers le milieu naturel, en particulier par temps pluvieux. Ces épisodes n'ont pas fait l'objet d'une information à l'inspection.

Afin d'éviter ce type d'accident, l'exploitant :

- stoppe le fonctionnement des évaporateurs de lixivats après la journée de travail ;
- installe une temporisation sur la pompe de remplissage du cuveon, afin qu'elle s'arrête après chaque remplissage ;
- assure l'étanchéité de la rétention.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets non dangereux

N°50093 - 02/08/2017 - FRANCE - 21 - LONGVIC

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50093/>

Vers 0h50, dans un centre de tri et transit de déchets non dangereux, un feu se déclare au niveau de 2 box en bétons de 150 m² chacun délimités par des murs de 4 m de haut et contenant des déchets valorisables dans un bâtiment métallique de 7 000 m². La société de surveillance alerte l'exploitant. Les pompiers utilisent les RIA et le poteau incendie proche du site. Ils désenfument les locaux et vérifient que la chaleur n'entraîne pas de déformation ou d'affaiblissement de la structure métallique du bâtiment. Des employés utilisent des engins pour sortir les déchets du bâtiment et les arroser à l'extérieur.

Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention. L'activité normale du site reprend à 7h30. La charpente du bâtiment au droit du foyer est vérifiée par un organisme

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 12 124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
couvant au sein des déchets accumulés entre les blocs constitutifs des murs ceinturant la zone de transfert. L'incendie a été contenu au sein de la zone, les murs ayant joué un rôle coupe-feu.

La fermeture des vannes de sectionnement a été tardive car seuls les responsables du site sont autorisés à les manoeuvrer du fait de leur difficulté d'accès. Il n'y a toutefois pas eu d'atteinte à l'environnement.

Suite à l'accident, l'exploitant :

- met en place une détection incendie sur la zone de transfert. En effet, l'incendie était visible sur les caméras de vidéo-surveillance mais cela n'a déclenché aucune alarme en raison de l'absence de détection incendie sur la zone ;
- met en place des plaques au-dessus des murs pour éviter l'accumulation de déchets entre les différents blocs constitutifs de ces murs ;
- rappelle à ses employés l'importance d'une ronde de sécurité 2 h après tout travail par point chaud ;
- modifie la procédure pour la mise sur rétention du site en cas d'accident et fait réaliser un exercice pratique ;
- met en place un boîtier à destination des pompiers à l'entrée du site contenant les plans du site et les numéros utiles ;
- organise des exercices incendie avec le SDIS. Le jour de l'accident, les pompiers ont utilisé le poteau incendie situé à l'extérieur du site car ils n'avaient jamais testé ni le poteau du site ni les réserves incendie.

Un nouvel incendie se produit sur le site quelques jours plus tard (ARIA 48635).

Accident

Incendie dans un centre de transit et de tri des déchets

N°48297 - 13/07/2016 - FRANCE - 16 - LA COURRONNE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48297/>

Nombre de résultats reportés : 289 - 03/09/2018
- la vérification du caractère exploitable des bâtiments par un expert compétent ; - la réalisation d'une analyse des causes et la mise en place de mesures pour éviter la survenue d'un événement similaire ; - la révision des procédures d'exploitation afin de garantir une écourtée maximale des activités ; - la vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité ; - le renforcement des rondes de surveillance sur site (y compris en dehors des heures d'exploitation).
L'exploitant émet l'hypothèse d'un acte criminel. En effet, il a constaté l'existence de 3 flyers distincts et éloignés les uns des autres. Un incendie s'était déjà produit un an auparavant dans ce même centre de tri (ARIA 48319).
Accident Incendie dans un centre de compostage N°49878 - 25/06/2017 - FRANCE - 45 - CHEVILLY E38.11 - Collecte des déchets non dangereux https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49878/
Vers 21h30, sur une plateforme de compostage, une auto-combustion se déclare sur un andain dans le bâtiment de réception des déchets. Le temps est sec et venté. Les fumées se dirigent sur la D97. L'andain est ouvert à l'aide d'une chargeuse pour accéder aux points chauds et permettre l'arrosage massif à l'eau prélevée dans la lagune de compostage. Les pertes d'exploitation s'élèvent à 10 000 EUR. Le compost détrempé par l'arrosage est remis dans le procédé de compostage. Il est analysé pour vérifier sa conformité à la norme NFU-44095.
Le contact entre des déchets de matière secs, les refus de criblage et les bouses au sein de l'andain serait à l'origine de l'auto-combustion. Les conditions météorologiques ont renforcé le phénomène.
Suite à l'accident, l'exploitant prévoit de : - renforcer le suivi de la température des andains ; - mettre en place un arrosage préventif ; - trouver un autre exutoire pour les déchets de matière.
Durant les deux mois précédents, des incendies similaires ont déjà eu lieu sur ce site (ARIA 40614 et 40853).
Accident Incendie dans un centre de tri de déchets N°49861 - 23/06/2017 - FRANCE - 45 - LE MALESHERBOIS E38.32 - Récupération de déchets triés https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49861/ 
Vers 16h30, un feu se déclare sur le stockage en vrac de papiers/cartons en attente de mise en balles d'un centre de tri des déchets. Le personnel du site constate la présence de fumées s'échappant de l'auvent abritant l'activité de mise en balles. Les employés éloignent les engins à proximité. Ils attaquent l'incendie avec les RIA et appellent les pompiers. Les vanes de rétention sont actionnées et les trappes de désenfumage déclenchées. Les pompiers se branchent sur le poteau incendie du site. Le sinistre est maîtrisé dans la nuit.
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 19/ 124

Nombre de résultats reportés : 289 - 03/09/2018
N°49306 - 19/10/2016 - FRANCE - 75 - PARIS E38.11 - Collecte des déchets non dangereux https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49306/
Vers 22h20, dans un centre de tri des déchets non dangereux, un feu se déclare au niveau de la trémie d'alimentation de déchets stockés dans le hall de déchargement des camions (en amont de la chaîne de tri). L'agent d'accueil aperçoit de la fumée et alerte les secours. L'alarme se déclenche également. Les pompiers éteignent l'incendie rapidement en arrosant l'intérieur de la trémie avec une lance. Ils pulvérisent également de la mousse. En parallèle, le personnel vide progressivement la trémie. Les vannes de coupure de rejet à l'égout sont fermées préventivement. Les déchets trempés sont dirigés vers les compactioneurs de refus puis évacués vers un centre d'incinération. Les conséquences matérielles sont estimées à moins de 1 000 EUR.
Selon l'exploitant, l'incendie pourrait être dû à une inflammation des déchets suite à : - une combustion par réoxygénation (brassage de déchets qui se consument lentement jusqu'au bout) ; - des étincelles mécaniques dues aux frottements ou chocs des matériaux de manutention.
Afin d'éviter ce type d'incendie, l'exploitant modifie les consignes d'exploitation afin que le personnel s'assure que la trémie soit complètement vidée après le poste du soir.
Depuis la mise en service du centre en 2011, il y a eu en moyenne un départ de feu par an au niveau de la trémie. Ces événements avaient toujours été maîtrisés rapidement. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant d'étudier les possibilités d'amélioration des dispositifs de sécurité incendie au niveau de la trémie (détection, extinction automatique). En effet, le système actuel de détection incendie de l'ensemblement (détection de fumée) n'est pas adapté aux conditions d'empoussièrement de certaines zones comme le hall de réception.
Accident Incendie sur un broyeur à végétaux N°48768 - 30/09/2016 - FRANCE - 30 - ALES E38.32 - Récupération de déchets triés https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48768/
Vers 16 h, dans un centre de tri et traitement de déchets non dangereux, un feu se déclare au pied du broyeur situé sur la plateforme de réception des végétaux. L'opérateur s'en aperçoit immédiatement et met en place les premiers moyens de lutte contre l'incendie. Un apais panache de fumées est visible. Les végétaux stockés à proximité du broyeur sont évacués en moins de 2 heures. Le feu est éteint par l'exploitant. Les pompiers arrivent et constatent que les secours maîtrisent le sinistre. Seule une faible quantité de végétaux (200 m³) est impactée. Les pompiers assurent une surveillance jusqu'au lendemain.
Après expertise du broyeur, il s'avère que l'embout de sortie d'échappement s'est légèrement desserré causant une rotation sur lui-même de cet embout. Cela a permis la constitution d'un dépôt de résidus sur le dessus de l'échappement. Ces résidus se sont enflammés suite à un point chaud.
L'exploitant met en place les actions correctives suivantes : contrôle du serrage de la totalité de l'échappement lors de chaque opération de maintenance du broyeur ;
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 22/ 124

Nombre de résultats reportés : 289 - 03/09/2018
discussion autour de l'événement et des leçons tirées lors d'une séance dédiée avec tous les employés.
Accident Projection d'acide sulfurique lors d'un dépotage dans une usine d'équarrissage. N°46477 - 09/03/2015 - FRANCE - 01 - VIRIAT E38.32 - Récupération de déchets triés https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46477/ 
Deux transporteurs sous-traitants d'une usine d'équarrissage dépotent un GRV d'acide sulfurique à 96 % dans la cuve de leur client. Vers 10 h, lors de la déconnexion du flexible de dépotage d'acide côté cuve, les 2 conducteurs reçoivent des projections au visage.
La douche de sécurité était hors-service, les 2 opérateurs s'arrosent mutuellement avec un tuyau d'eau. Ils sont ensuite évacués à l'hôpital.
L'un des conducteurs sous-traitants, en formation, n'a pas respecté la procédure de dépotage. Il a fermé la vanne côté client avant l'arrêt de la pompe, laissant ainsi le flexible de dépotage sous pression et chargé en acide. Lors de la déconnexion du flexible, l'acide a été projeté. Le 2ème conducteur, expérimenté, n'a pas correctement joué son rôle d'encadreur.
Par ailleurs, contrairement à la procédure, aucun opérateur de l'usine d'équarrissage n'était présent pendant le dépotage. Le fonctionnement de la douche de sécurité n'avait pas été testé avant le dépotage. Enfin, la zone de dépotage est exigüe et peu ergonomique (vanne côté client située dans un coffret).
Le transporteur rappelle les procédures de dépotage à ses employés et sous-traitants. - nécessité de contrôle des dispositifs de secours comme la douche de sécurité avant démarrage ; - importance du respect de la chronologie de manipulation des vannes ; - importance du port des EPI.
Accident Incendie dans un centre de broyage de déchets métalliques N°46157 - 14/01/2015 - FRANCE - 31 - COLOMIERS E38.31 - Démantèlement d'épaves https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46157/
Vers 20h10, un feu est signalé dans une société de broyage de ferrailles et de carcasses de véhicules. Le site est occupé par un tas de ferrailles. Les flammes concernent des bennes de broyage situées dans un hangar. Les pompiers attaquent le sinistre avec 4 lances à eau pendant que le personnel évacue les déchets fumants hors du bâtiment avec des engins de l'entreprise (chargeuse, pelle hydraulique). Le service de l'électricité met en sécurité le site. Les secours quittent les lieux à 23h15 après avoir effectué un contrôle par caméra thermique.
Les dommages sont limités au bâtiment de stockage des résidus et au système de convoyage. Un nettoyage et une remise en état sont mis en oeuvre pour limiter l'arrêt de production. L'installation est remise en service le 20 janvier.
Les résidus de broyage impactés par l'incendie sont envoyés vers un centre de stockage.
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 25/ 124

Nombre de résultats reportés : 289 - 03/09/2018
Cinq employés sont incommodés par les fumées.
L'incendie génère 50 t de déchets, qui sont acheminés vers une installation de stockage. Les eaux d'extinction sont confinées, puis pompées par une société spécialisée.
Au moment du sinistre, les employés étaient sur le point de partir à la fin de leur journée de travail. L'exploitant suppose qu'il y a eu un échauffement de la dalle par l'intermédiaire du raclement du godet servant à pousser les déchets. Les déchets sont dorénavant poussés avec la pince contenant du carton pour éviter le raclement direct du métal sur le sol.
L'accident révèle que le positionnement du déclencheur d'une partie des trappes de désenfumage au fond de l'auvent est difficilement accessible lorsqu'un feu se déclare en dessous.
En 2015, un incendie a déjà eu lieu sur ce site (ARIA 46797).
Accident Incendie dans un centre de compostage N°49853 - 11/06/2017 - FRANCE - 45 - CHEVILLY E38.11 - Collecte des déchets non dangereux https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49853/
Vers 22h10, une auto-combustion se déclare sur un andain de compost sur une plateforme de compostage. Le temps est sec et venté. Les fumées se dirigent sur la D97, ainsi que vers le centre de tri et les bureaux voisins. L'andain est ouvert à l'aide d'une chargeuse pour accéder aux points chauds et permettre l'arrosage massif avec de l'eau, prélevée dans la lagune de compostage. La gestion de l'incendie se termine 7 jours plus tard. Les pertes d'exploitation s'élèvent à 10 000 EUR. Le compost détrempé par l'arrosage est remis dans le procédé de compostage. Il est analysé afin de vérifier sa conformité à la norme NFU-44095.
Le départ de feu est lié aux conditions climatiques. L'andain de compostage, datant de mars 2017, est arrivé au terme du processus de compostage dans des conditions climatiques très sèches. Son humidité était trop faible, certaines portions de l'andain ont pu sécher que composté. Ces portions sont reparties en fermentation, entraînant des auto-combustions dans l'andain.
Suite à l'accident, l'exploitant renforce le suivi de la température des andains et assemble des andains secs avec des andains humides.
En mal, un incendie a déjà eu lieu sur ce site (ARIA 49614).
Accident Feu dans un centre de regroupement de déchets N°50316 - 30/09/2016 - FRANCE - 35 - LE MAHERBOIS N°50316 - 15/05/2017 - FRANCE - 40 - BENESE-MAREMNE E38.11 - Collecte des déchets non dangereux https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50316/
Vers 20 h, un feu se déclare dans un stock de déchets d'encombrants broyés situés en extérieur dans un centre de regroupement et de tri de déchets non dangereux. L'activité était terminée depuis 19 h. Un agent de l'exploitation passant à proximité repère des fumées, il alerte les responsables d'astreinte et les pompiers. Les pompiers raccorcent leurs lances aux bornes incendie du site. A 20h30, des conducteurs d'engins assurent le brassage des déchets en combustion et le transfert sur une zone libre. Les déchets sont
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 26/ 124

Nombre de résultats reportés : 289 - 03/09/2018
vérifications visuelles fréquentes et soufflage des éventuels points chauds lors de l'utilisation du broyeur.
Accident Incendie sur la presse d'un centre de recyclage des déchets N°48572 - 28/09/2016 - FRANCE - 35 - LE MAHERBOIS E38.32 - Récupération de déchets triés https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48572/
Dans un centre de recyclage de déchets, des archives de bureaux sont passées à la presse/broyeur. Vers 16h30, lors de l'arrêt de la machine pour changement de fils de fer, des flammes apparaissent sur le haut du tapis de presse. Suite à la détection incendie, l'alarme incendie se déclenche. Le personnel des bureaux et du dépôt est évacué. Le personnel formé à la lutte incendie maîtrise l'incendie à l'aide de RIA et d'extincteurs. La presse est maintenue en activité pendant ces opérations. L'incendie était déjà éteint lors de leur arrivée sur le site, les pompiers n'ont pas à intervenir. Cependant, ils effectuent un contrôle thermique du périmètre de sécurité autour de la presse, qui ne révèle aucune montée en température. Les stocks à proximité de la presse sont évacués. Après leur départ à 17h45, une surveillance est mise en place jusqu'à minuit avec des rondes toutes les 15 minutes.
Aucun dégât n'est à déplorer. La faible quantité d'eau d'extinction utilisée est restée dans le bâtiment. La presse est contrôlée et remise en service par un prestataire.
Une étincelle au niveau des couteaux du la presse/broyeur, provoquée par la présence d'un déchet métallique dans les archives (agrafes, anneaux de classeur ou autre), serait à l'origine du sinistre. L'exploitant prévoit de sensibiliser les clients sur la qualité des archives transmises pour recyclage.
Accident Incendie sur une presse de compactage de déchets métalliques N°48562 - 07/09/2016 - FRANCE - 21 - RUFFEY-LES-BEAUNE E38.32 - Récupération de déchets triés https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48562/
Vers 6 h, dans un centre de recyclage des déchets, un départ de feu se produit sur une presse hydraulique de compactage. Un fort dégagement de fumées sans flamme est constaté. L'alarme incendie se déclenche. Trente membres du personnel évacuent le site. L'alimentation électrique de la presse est coupée. Deux employés attaquent la presse à l'aide de RIA et ouvrent les évent de désenfumage. Les matières inflammables présentes à proximité du foyer (balles de cartons, carton en vrac) sont éloignées avec des engins de manutention. Le site est mis sous rétention. A leur arrivée, les pompiers mettent en place une lance en remorque et pompent l'incendie. L'intervention se termine vers 7 h. Des contrôles sont effectués par caméras thermiques pour s'assurer de l'absence de point chaud.
L'unité impliquée est nettoyée et asséchée. L'activité reprend à 8 h. L'outil de production n'est pas endommagé, hormis les câbles d'alimentation d'un moteur. Les eaux d'extinction, collectées dans la fosse du convoyeur de la presse, sont pompées par une société spécialisée. La dalle à l'origine de l'incendie et les 2 balles voisines sont mises en quarantaine sur site pour surveillance.
Le départ de feu a eu lieu au niveau du canal de la presse, espace confiné. Le flux à presser était composé principalement d'aérosols ménagers et de boîtes d'aluminium ainsi que de quelques éléments indésirables (films plastiques, cartons alimentaires...) liés à des erreurs de tri.
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 23/ 124

Nombre de résultats reportés : 289 - 03/09/2018
Les 120 m² d'eau d'extinction sont recueillis et envoyés en filière spécialisée.
Le départ de feu aurait eu lieu dans la benne de résidus métalliques (principalement des fils de fer). Le sinistre serait dû à l'échauffement des résidus par friction des ferrailles lors du broyage. Les résidus se seraient d'abord consumés sans émettre de flamme avant de s'enflammer. Le départ de feu a pu être entraîné par un petit soufflet d'air.
L'exploitant renforce la formation du personnel, met en place une consigne de dégagement quotidien des dépôts sous les convoyeurs des résidus de broyage. Il renforce les rondes en fin de poste et en fin de journée.
Accident Présence d'un objet radioactif dans un centre de récupération de métaux N°49719 - 26/05/2017 - FRANCE - 31 - ACUMVILLE E38.32 - Récupération de déchets triés https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49719/
A 10h24, le portique de détection radiologique se déclenche lors de l'entrée d'une benne de déchets métalliques sur un centre de récupération de métaux et provenant d'une déchetterie de la communauté de communes d'Agglomération. Les pompiers identifient la source du rayonnement radioactif : une barre de 2 cm de diamètre sur 7 cm de longueur. Le débit de dose équivalente mesuré sur cet objet est de 0,2 µSv/h. Il est inférieur au seuil d'évacuation du public. Les agents de la communauté d'agglomération isolent la source radioactive. L'organisme de collecte et de traitement des déchets radioactifs enlève cet objet (délai intervention : 6 à 10 semaines).
L'incident est lié à l'erreur d'un opérateur, malgré la présence du symbole de dangerosité "radioactif". L'exploitant fait un rappel des consignes de vigilance relatives aux déchets interdits.
Accident Incendie dans un centre de récupération de déchets métalliques N°49596 - 08/05/2017 - FRANCE - 67 - ERSTEIN E38.32 - Récupération de déchets triés https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49596/
Un jour férié, vers 15h15, un feu se déclare sur un tas de 150 m³ de résidus de broyage (RBA) de pièces automobiles (contenant des métaux de type aluminium, cuivre, inox), ainsi qu'une ligne automatisée de tri dans un centre de récupération et de traitement de déchets métalliques. Des déchets sont tombés à l'air libre. En parallèle, les détecteurs de fumées du bâtiment de tri se déclenchent. Un important panache de fumées noires se dégage et réduit la visibilité sur la route départementale située à proximité. La circulation de la voie la plus exposée aux fumées est fermée à la circulation. Les pompiers engagent l'incendie à l'aide de 2 lances à mousse. L'alimentation en eau est effectuée à partir du puits d'une entreprise voisine. La vanne de confinement est fermée afin de confiner les eaux d'extinction. L'intervention se termine vers 18 h, puis une surveillance est mise en place pour la nuit.
En raison d'une fuite au niveau de la jonction entre le regard de sortie et la vanne de confinement, une partie des eaux d'extinction confinées s'écoule. Une société spécialisée nettoie les eaux confinées restantes. Un prélèvement des eaux souterraines au droit du site est effectué pour évaluer l'impact sur le milieu.
L'installation de traitement des RBA est à l'arrêt pour réparation pendant 3 mois, 5 salariés sont en chômage technique. La propagation au bâtiment principal de 2 500 m³ a été évitée.
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 26/ 124

Nombre de résultats reportés : 289 - 03/09/2018
recouverts de sable afin d'éviter la reprise du feu. A 23h30, le feu est maîtrisé, les pompiers quittent le site. Les agents du site mettent en place une surveillance. Vers 2 h, une nouvelle intervention des pompiers est nécessaire pendant une heure suite à la reprise du feu. A 6 h, les pompiers interviennent une dernière fois afin de maîtriser une nouvelle reprise. Les déchets brûlés sont envoyés en incinération.
Le jour même de l'incendie, des dégradations de la clôture périphérique du site ont été constatées ainsi que des traces de passage de véhicules dans les zones engazonnées.
Plusieurs événements sont survenus sur ce site sur une période de 6 mois (ARIA 48929, 50315) ; l'un d'eux étant également potentiellement lié à un acte de malveillance.
Suite à cet incendie, les mesures suivantes sont prises : - mise en place d'un système de vidéo-surveillance au niveau de la zone de stockage des encombrants bruts et broyés ; - stockage extérieur des déchets broyés en bennes de 30 m³ plutôt qu'en tas.
Un bureau d'études spécialisé est mandaté afin d'identifier les systèmes automatiques d'extinction incendie à mettre en place.
Accident Incendie dans un centre de compostage N°49614 - 01/05/2017 - FRANCE - 45 - CHEVILLY E38.11 - Collecte des déchets non dangereux https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49614/
Vers 20h45, un jour férié, un feu se déclare sur un andain de compost sur une plateforme de compostage. Personne n'est présent sur le site. Un détecteur de fumée, présent sur les installations de tri joignant la plateforme de compostage, alerte l'entreprise de gardiennage. Les pompiers ouvrent l'andain à l'aide d'une chargeuse pour accéder au point chaud et permettre le refroidissement de l'intérieur. Après extinction, la surveillance est maintenue pendant la nuit. L'andain est régulièrement humidifié par l'exploitant.
Le départ d'incendie est dû à une distribution hétérogène des déchets vers l'andain. Certains types de déchets dégagent plus de chaleur lors de leur compostage. Cela a conduit à la présence d'amas qui sont montés en température dans l'andain, formant un point chaud qui a couvé. L'incendie a été favorisé par le vent fort présent le jour de l'accident. Un réseau de capteurs de température doit normalement avertir l'exploitant de l'augmentation en température d'une zone, permettant de prévenir un incendie. Ces capteurs fonctionnent, mais ils n'ont pas détecté l'échauffement les jours précédant l'accident.
L'exploitant met en place des actions correctives : - rappel aux employés chargés de la constitution des andains de veiller à une répartition homogène des déchets ; - mise en place de contrôle d'homogénéité des andains.
Par ailleurs, il envisage d'ajouter des détecteurs de fumées directement au niveau de l'activité compostage.
Accident Incendie dans un centre de tri de déchets non-dangereux
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 21/ 124

Nombre de résultats reportés : 289 - 03/09/2018
de tri.
Selon l'exploitant, l'événement pourrait être lié à : - la constitution d'un mélange de gaz incompatibles lors du pressage des aérosols et contenants aluminium. Le contact métal contre métal au niveau de la presse aurait créé une source d'ignition de type étincelle. - la présence d'un gaz inflammable liquéfié de type recharge de briquet ou propulseur à laque dans un emballage aluminium. Lors du pressage, l'augmentation de pression aurait dégagé une énergie faisant passer le gaz dans sa phase d'inflammabilité.
Suite à l'accident, l'exploitant : - révisé la consigne de pressage des aluminiums/aciers et trouver une solution alternative pour la mise en balle de ces matières ; - vérifié le bon fonctionnement des équipements chaque matin avant la prise de poste ; - maintenu les stocks de déchets (balles, vrac) faibles et vides au rangement/nettoyage quotidien des unités ; - met en place des fiches d'intervention sous forme de check-list pour les employés.
Accident Incendie dans un centre de tri de déchets N°48563 - 07/09/2016 - FRANCE - 31 - TOULOUSE E38.32 - Récupération de déchets triés https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48563/
Vers 15 h, dans une entreprise de récupération de déchets, un feu de déchets se déclare dans le stock de déchets à trier. L'opérateur prévient le responsable du site et les pompiers. Les machines à l'arrêt incendie sont mis en place avant l'arrivée de ces derniers. Les déchets sont arrosés puis extraits à l'aide d'une pelle à grappin. Étale et à nouveau arrosés afin d'éviter une reprise du sinistre. L'intervention se termine à 15h30 mais une surveillance est maintenue jusqu'au lendemain matin.
L'incendie ne touche ni le hangar couvert de panneaux photovoltaïques, ni la ligne haute tension situés à proximité immédiate. Deux bennes remplies de ferrailles issues du tri sont endommagées.
Selon l'exploitant, 2 causes sont possibles : - le non-respect de l'interdiction de fumer de la part de l'un des employés ; - la présence parmi les déchets d'un fragment de verre ou de métal qui aurait provoqué le "craquelage" des déchets sous l'effet du rayonnement du soleil (inflammation de fragments de papier/carton puis propagation au reste des déchets). La journée de l'événement est particulièrement chaude et s'inscrit dans une vague de canicule de plusieurs jours.
Suite à l'accident, l'exploitant prend les mesures suivantes : - amélioration de la vigilance lors de la vérification visuelle des déchets, afin d'identifier les éléments intrus (bris de verre, fraction de métal) susceptibles de déclencher un départ de feu ; - augmentation de la fréquence de rotation des déchets pendant les périodes de canicule afin de limiter la durée d'exposition solaire ; - rappel de l'interdiction de fumer à l'ensemble des employés ; - recyclage de la formation défense incendie pour tous les employés, en collaboration avec les entreprises voisines ;
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 24/ 124

Nombre de résultats reportés : 289 - 03/09/2018
D'après la vidéosurveillance, le feu a débuté au niveau d'un stockage de RBA en attente de tri. L'incendie s'est propagé via les convoyeurs et gaines électriques à la cabine de tri et au local électrique de la ligne de tri. Les stocks restreints de matières présentes ainsi qu'une bonne séparation des différents matériaux ont permis d'éviter une propagation plus importante aux stockages et installations annexes. La piste d'une auto-combustion des RBA est envisagée.
Suite à l'accident, l'exploitant : - maintient sa politique consistant à ce que seule la quantité de déchets nécessaire au fonctionnement des installations soit présente sur site ; - répare l'étanchéité de la vanne de confinement ; - achète un obturateur gonflable destiné à pallier à une éventuelle perte d'étanchéité ; - met en place un panneau d'indication du point ; - dégage la voie d'accès pompiers ; - réalise un plan des zones de rétention des eaux d'extinction et capacités associées.
Le site avait déjà connu des accidents en 2008 et 2009 (ARIA 36237 et 34962).
Accident Découverte d'un déchet explosif non autorisé dans un centre de traitement de déchets N°49129 - 04/01/2017 - FRANCE - 39 - MONTMOROT E38.12 - Collecte des déchets dangereux https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49129/
Dans un centre de traitement de déchets dangereux, la présence d'un déchet normalement interdit à la réception est identifiée. Il s'agit d'un flacon de 100 g de picrate de soude, produit sous forme solide et pulvérisé présentant un fort risque d'explosion sous l'effet de choc, friction, exposition à la chaleur ou à d'autres sources d'ignition.
Après avoir été identifié par le service laboratoire du site, le flacon est stocké dans une armoire extérieure sécurisée et cadenassée. L'exploitant prend contact avec les services de la préfecture et de la sécurité civile. Étant donné l'état dégradé du flacon et la faible quantité, le service de déminage du ministère de l'intérieur décide de détruire le produit sur place. La destruction à l'aide de canon détonnant a lieu, une semaine après la découverte du flacon, dans une zone boisée sécurisée par le service de déminage.
Les déchets avaient été diagnostiqués avant leur départ du site client. A leur réception sur le site de traitement, les déchets font l'objet de contrôles et vérification. Le flacon contenant une petite quantité de produit et présent parmi un mélange de nombreux autres produits en quantités importantes n'avait pas été repéré par le personnel. Suite à l'événement, l'exploitant sensibilise son personnel commercial et du service laboratoire à l'importance du contrôle à réception.
Accident Incendie dans un centre VHU N°48582 - 10/09/2016 - FRANCE - 974 - SAINT-MARIE E38.31 - Démantèlement d'épaves https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48582/
Evénements et intervention Dans un centre VHU, un feu se déclare vers 08h30 sur un stock de 400 m² et de 2 à 7 m de
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRP / SRT / BARPI - Page 27/ 124

Nombre de résultats reportés : 280 - 03/09/2018 hauteur de véhicules non dépollués. Un panache de fumées se dégage. La société de maintenance alerte l'exploitant et les pompiers. Le portail de l'établissement étant fermé, les pompiers doivent faire un trou dans la clôture pour accéder au site. Le vent attise les flammes et complice l'intervention. Les pompiers maîtrisent le feu vers 8 h avec de la mousse. Les véhicules pris dans l'incendie sont déplacés à l'aide d'un grappin et refroidis. Les secours quittent le site vers 14 h. L'exploitant maintient une surveillance jusqu'à 18 h.	Nombre de résultats reportés : 280 - 03/09/2018 temporairement impossibles les activités de tri et d'emballage. Les têtes de sprinkler présentes au-dessus de la presse se sont déclenchées et ont permis de protéger cet outil. Les autres sont dans les réservoirs et n'ont pas été impactés. Les eaux d'extinction (700 m³) ont été collectées dans le bassin de confinement enterré de 1 430 m³. Les 200 t de déchets concernés par l'incendie (papiers, cartons, plastiques...) sont évacués vers des centres de traitement.
Conséquences Le sinistre concerne 6 500 m³. Il s'est déclaré au niveau de l'aire de stockage de véhicules accidentés ('véhicules économiquement irréparables' ou VEI), puis a gagné le stock attenant de véhicules hors d'usage (VHU) dépollués et compactés. L'incendie ne s'est propagé ni au zone de transit de déchets dangereux (piles et accumulateurs au plomb), ni au stockage de déchets métalliques ni aux équipements de traitement des VHU. Le site ne dispose pas de rétention. Les eaux d'extinction ont transité par le séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau d'eaux usées communal. Suites Un arrêté de mise en demeure est pris pour demander, en urgence, la mise en sécurité du site et la suspension de l'activité de réception de VEI jusqu'à nettoyage complet de la zone et évacuation des déchets impactés. L'exploitant doit également curer les caniveaux et décanteurs-séparateurs d'hydrocarbures du site et stocker les cendres et résidus d'incendie de manière à éviter les pollutions (envols, ruissellements, infiltrations). Les véhicules incendiés sont conditionnés par l'exploitant (traitement à la cisaille) avant évacuation. Les résidus et cendres d'incendie sont stockés dans une benne couverte avant envoi pour traitement. Analyse des causes et mesures prises Les causes du départ de feu sont inconnues. L'exploitant émet l'hypothèse de l'implication des batteries encorées présentes sur les VEI. Suite à l'accident, l'exploitant modifie ses procédures afin de garantir le débarras systématique des batteries de tous les VEI réceptionnés sur site. Il ajoute des capteurs pour affiner le maillage de son réseau de surveillance.	Accident Incendie dans une entreprise de recyclage N°48396 - 22/07/2016 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48396/ Vers 20 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 720 m² d'une entreprise de recyclage de déchets. Le site est fermé et le gardien s'est momentanément absenté. L'incendie entraîne la fonte d'un câble d'alimentation électrique du portail et empêche son ouverture. Le gardien doit ouvrir le portail manuellement pour entrer sur le site avec les pompiers, ayant été alertés par une tierce personne. Un imposant panache de fumées se dégage. Les pompiers se raccordent sur les bornes incendies en partie basse du site. Les conducteurs d'engins sont rappelés en renfort pour assister les pompiers. L'incendie est maîtrisé vers 22h15. Des rondes sont mises en place pour la nuit. La toiture du bâtiment sinistré est endommagée ainsi que de nombreux câblages, rendant
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 28/ 124	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 28/ 124

Nombre de résultats reportés : 280 - 03/09/2018 un feu se déclare au niveau d'un tas de déchets secs recyclables. Un chauffeur, qui avait terminé sa journée de travail, donne l'alerte. Il arrose la zone avec un RIA et ferme la machine d'obturation du bassin de confinement. Les pompiers prennent le relais. Les déchets sont sortis du bâtiment et étalés pour favoriser l'extinction et vérifier l'absence de foyers résiduels. Le système de désenfumage est déclenché. Une personne est légèrement incommodée par l'inhalation des fumées. Après l'intervention, une ronde est effectuée toutes les heures par le vigile de l'entreprise.	Nombre de résultats reportés : 280 - 03/09/2018 directs, mais un débris incandescent a été projeté vers les VHU. Il semblerait qu'un objet inapproprié se soit trouvé dans les déchets broyés, malgré le contrôle avant broyage et à la réception des déchets.
Les déchets brûlés (3 balles de papier et 140 m³ de vrac) sont envoyés en installation de stockage. Les eaux d'extinction sont pompées et évacuées par une société spécialisée. L'incendie a pris dans la benne de refus et de tri de la collecte sélective. Un morceau de plastique enflammé est tombé au sol et a propagé l'incendie aux déchets stockés en vrac. Les enregistrements des caméras de vidéo-surveillance ne permettent pas d'identifier les causes du départ de feu. L'accident est survenu alors que la journée de travail était terminée. Un incendie éteint survenu dans cet établissement un peu moins d'un an auparavant (ARIA 48414). L'inspection des installations classées avait relevé des écarts à la réglementation concernant les conditions de stockage des déchets (dépassement des hauteurs de stockage) et les dispositifs de gestion du risque incendie (absence de dispositif de désenfumage). La visite d'inspection réalisée suite à ce nouvel accident montre que les prescriptions relatives aux volumes et hauteurs de stockage sont à présent respectées. L'inspection constate toutefois que, contrairement à ce que prévoit l'arrêté préfectoral du site : - le bâtiment n'est pas équipé d'un système de détection incendie automatique relié à une alarme sonore et visuelle avec report au poste de gardiennage ; - la procédure d'urgence n'est pas accessible en dehors des heures d'ouverture. En conséquence, la mise en place d'une détection automatique incendie est imposée dans un délai de 6 mois. Par ailleurs, l'exploitant doit afficher la procédure d'urgence au niveau du local du gardien, présent pendant les heures de fermeture, et veiller à ce qu'elle soit connue de tous les employés. L'exploitant diffuse le retour d'expérience sur l'accident à l'ensemble des centres de tri du groupe. Il rappelle l'interdiction de fumer. Il est également demandé au personnel de recueillir de vigiles des données de typologie des déchets entrants et la surveillance des stockages pendant les périodes de fortes chaleurs. Accident Incendie lié au broyage de déchets métalliques dans un centre VHU N°49850 - 14/06/2017 - FRANCE - 67 - STRASBOURG <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/49850/ Vers 16 h, un feu se déclare sur des véhicules hors d'usage (VHU) dépollués dans un centre VHU. Un grutier entend l'alerte. Le personnel intègre au casier d'extincteurs et le RIA du site. Le grutier utilise son engin pour déplacer les véhicules afin de faciliter l'intervention et d'éviter la propagation à d'autres déchets stockés sur le site. A leur arrivée, les pompiers vérifient l'absence de risque de reprise du sinistre. Le départ du feu est dû à une explosion dans la broyeur à métaux utilisé à proximité du stock de VHU dépollués. Cette explosion de faible puissance n'a pas occasionné de dégâts	Accident Incendie dans un centre de récupération de déchets triés N°50628 - 07/11/2017 - FRANCE - 45 - INGRE <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/50628/ Vers 15 h, lors d'une opération de découpage de ferraille au chalumeau, un résidu de peinture s'enflamme dans un centre de récupération de déchets triés. Le personnel formé au risque incendie maîtrise le sinistre à l'aide de RIA déployés dans la zone de prévention. A 15h, l'incendie est éteint. A la suite de l'accident, l'exploitant effectue un rappel sur l'analyse des risques et des bonnes pratiques pour les opérations de découpage. Les barrières suivantes mises en place se sont révélées efficaces : déploiement préventif du système de protection ainsi que la réalisation d'un permis feu et d'un plan de prévention. Lors de l'opération de découpage, le chalumeau n'a pas vu le résidu de peinture analysé sous obligation d'analyser son environnement de travail. Accident Pulte de sang dans un camion N°50491 - 04/09/2017 - FRANCE - 44 - NANTES <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/50491/ Vers 9h15, lors d'une manœuvre en pente négative pour récupérer des déchets dans une maison de retraite, une chute se produit dans le compartiment d'un poids lourd contenant 2 fûts de déchets chargés chez un autre client. Le conducteur arrête le véhicule. Lors de l'inspection du compartiment, il constate que les 2 fûts de 60 l sont couchés sur le
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 31/ 124	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 31/ 124

Nombre de résultats reportés : 280 - 03/09/2018 sensibilisation des équipes sur le déchargement des déchets ; réduction d'une procédure en cas de détection de déchets non stockables sur le site.	Nombre de résultats reportés : 280 - 03/09/2018 la dalle est constatée (968 m³ d'eau y sont rejetés sur le total de 2 831 m³ utilisés). Une quantité significative d'émulseur y est visible. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris, prévoyant la réalisation d'un diagnostic de l'impact environnemental et sanitaire de l'incendie. Les eaux d'extinction encore présentes sur site sont pompées et évacuées. Les analyses de l'eau de la dalle ne montrent aucune dégradation de la qualité du milieu. Les déchets incendiés sont évacués vers une installation de stockage. Avant remise en service, l'exploitant vérifie le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité des installations et le caractère exploitable du bâtiment de stockage des encombrants. Le bâtiment est sécurisé pour permettre la reprise partielle de l'activité de tri. Après travaux, la reprise totale d'activité a lieu en décembre.
Des travaux de mise en conformité commencent le 12 septembre 2016, ils prévoient notamment : - la mise en place de RIA ; - la construction d'un dallage sur tout le site avec un réseau d'eau ; - la construction d'un bassin de rétention pour les eaux d'extinctions ; - la réorganisation des stockages. Accident Feu couvant dans un centre de tri de déchets N°48443 - 12/08/2016 - FRANCE - 67 - BISCHOFFSHEIM <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48443/ Vendredi vers 12h45, dans une zone de tri de déchets des activités économiques, des fumées émanant d'un tas de refus de tri sont détectées par la vidéosurveillance. Un conducteur d'engin tente d'évacuer les déchets fumants mais l'ensemble du tas s'embrase. Un dégagement de fumées noires est repéré par les riverains. Les pompiers attaquent l'incendie à l'aide de lances à eau. Les déchets sont étalés à l'aide d'un engin afin de parfaire l'extinction. Une surveillance est mise en place jusqu'au soir. Les déchets brûlés sont évacués vers une installation de stockage. Le séparateur à hydrocarbures est nettoyé. Les eaux d'extinction sont dirigées vers la station d'épuration via le réseau de collecte des eaux pluviales. L'analyse de la vidéosurveillance permet de conclure à un départ de feu accidentel. Il serait lié à l'auto-inflammation d'un déchet sous l'effet des fortes chaleurs. Suite à l'événement, l'exploitant donne la consigne de vider totalement la zone de tri chaque veille de weekend. Accident Feu d'encombrants dans un centre de tri N°48319 - 20/07/2016 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48319/ Vers 3h50, dans un centre de tri des déchets, un feu se déclare dans un bâtiment ouvert de 2 000 m². L'incendie concerne 2 zones dédiées au tri et au triage des encombrants (graves, briques, métaux ferreux, autres métaux, papiers/cartons, refus de tri...), situées en amont de l'alimentation de chaîne de tri. Le personnel présent donne l'alerte, appelle les pompiers et met en service les RIA. Une importante fumée se dégage et empêche les pompiers d'accéder au plus proche de la zone de combustion. Ils utilisent des lances et des canons à mousse. Les déchets sont évacués à l'aide des engins du site. L'incendie est éteint vers 18 h. Un dispositif de surveillance est mis en place. 320 tonnes de déchets ont été impactées. Les vannes de sectionnement du site sont actionnées, après le début de l'intervention des pompiers, pour contenir les eaux d'extinction. Mais le réseau de collecte des eaux pluviales du site n'est pas raccordé à une zone de confinement suffisamment dimensionnée pour le confinement des écoulements accidentels en cas d'incendie. Un débordement de ces eaux	Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/ Vers 12h50, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets. Un employé donne l'alerte. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes, le personnel est évacué. Le personnel tente d'éteindre le feu avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. L'électricité est coupée. Un important panache de fumées se dégage. Les secours éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bac de rétention du site. Elles sont réutilisées dans le procédé de l'incinérateur associé au centre de tri (refroidissement des mâchefers en sortie d'incinération, réduction de la température des fumées avant traitement, injection d'eau dans le four d'oxydation). Les déchets impactés par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage. Un déchet inflammable introduit dans la trémie avec les déchets ménagers pourrait être à l'origine du sinistre. L'exploitant demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance pour détecter ce type de déchets lors de la réception. Il organise régulièrement des exercices de mise en situation d'incendie. Accident Feu de trémie dans un centre de tri N°48234 - 13/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/48234/</

- ajustement du niveau du bassin incendie utilisé lors du sinistre (minimum 600 m³) ;
- renforcement du plan de prévention, notamment présence d'extincteurs à proximité des casiers.

Le rapport de contrôle de la société spécialisée conclue à la bonne conformité des nouvelles sécurités et à une réparation conforme de la zone endommagée par l'incendie. L'inspection des installations demande, en plus du réajustement du bassin incendie, que le stock de terre à proximité des casiers soit reconstitué (minimum 300 m³).

Accident

Incendie dans un centre de regroupement et tri de déchets industriels
N°49543 - 11/04/2017 - FRANCE - 71 - DIGOIN

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49543/>



Vers 3 h, dans un centre de regroupement et tri de déchets industriels, un feu se déclare au niveau d'un stockage de déchets des activités économiques. L'incendie se propage à un stock de papiers kraft puis à des véhicules hors d'usages (VHU) dépollués. Le site est fermé au moment des faits. Une personne extérieure donne l'alerte. Les pompiers interviennent avec de l'eau et de l'émulseur. Les grutiers de l'exploitation déplacent les carcasses de véhicules afin de limiter la propagation du sinistre. L'incendie est maîtrisé vers 9h30 et l'intervention se termine vers 11 h.

L'exploitant forme la vanne d'évacuation des eaux de ruissellement pour confiner les eaux d'extinction sur le site. En raison d'un défaut d'étanchéité de cette dernière, une partie des eaux se déverse dans le CANAL DU CENTRE. Vers 17 h, l'exploitant met en place un obturateur pour pallier le défaut d'étanchéité de la vanne et confiner les eaux d'extinction qui sont pompées et traitées par une entreprise extérieure.

L'incendie détruit 60 VHU, 30 t de DIB et 60 t de papier kraft usagé. Les DIB et papiers impactés sont envoyés en installation de stockage. Les VHU brûlés sont broyés sur le site. L'activité de l'entreprise reprend partiellement à 14 h.

Selon l'exploitant, l'incendie aurait été initié par la projection d'étincelles à proximité des déchets non dangereux, liées au frottement contre le sol du godet de la charpense ou d'un balai métallique, pendant la journée de précipitation. Le départ de feu a été favorisé par les conditions atmosphériques sèches et chaudes des jours précédents.

Accident

Feu dans un centre de regroupement de déchets
N°48929 - 12/12/2016 - FRANCE - 40 - BENESSE-MAREMNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48929/>



Vers 8 h, lors de leur retour de pause, les employés d'un centre de regroupement et de tri de déchets non dangereux sont alertés par un odeur de brûlé et des fumées noires se dégageant d'un bâtiment. Ce dernier abrite l'activité de broyage des encombrants de déchetteries avec 400 t de déchets.

Les employés appellent les secours. En attendant leur arrivée, ils extraient du bâtiment les engins (pelle mécanique et broyeur) afin de les préserver des flammes. Ils attaquent le feu avec des RIA et des extincteurs. Une fois sur place, les pompiers raccordent leurs lances au

conformités majeures par rapport aux prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

L'exploitant met à jour son étude de dangers pour tenir compte du retour d'expérience de l'événement. Le site n'aurait pas connu d'autre accident par le passé.

Accident

Incendie suite au démantèlement d'une péniche

N°79902 - 13/04/2016 - FRANCE - 77 - VARENNES-SUR-SEINE

E38.31 - Démantèlement d'épaves
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7902/>



Une pollution aux hydrocarbures de l'YONNE est observée. Une irrigation est constatée sur la rivière et jusqu'à la confluence avec la SEINE. Le démantèlement d'une péniche non dépolluée en est à l'origine. Les secours mettent en place un barrage flottant anti-pollution et un système d'écoulement. Le lendemain, l'exploitant pose son propre barrage en complément, une irrigation résiduelle étant toujours observable.

La péniche prise en charge par la société de démantèlement d'épaves n'aurait pas été préalablement dépolluée. Des hydrocarbures encore présents dans les cuves et dans la cale de la péniche se seraient écoulés lors de son treuillage sur la pente de la cale sèche. Les opérateurs sont pourtant censés inspecter le contenu des épaves avant de réaliser les différentes opérations.

L'inspection des installations classées constate que le démantèlement des péniches est réalisé à moins de 2 m du cours d'eau alors que la distance d'éloignement minimale prévue par arrêté préfectoral est de 10 m. Par ailleurs, des déchets métalliques issus du chantier de démantèlement étaient éparpillés à proximité de l'épave sur une aire non stabilisée et sans rétention.

L'exploitant est mis en demeure suite aux différents non-conformités constatées (évoques ci-dessus « aires de manipulation des déchets non étanches, absence de consignes de sécurité et d'intervention, absence d'auto-surveillance des rejets aqueux...).

Quelques jours plus tard, un incendie survient dans une péniche au cours d'une opération de découpe au chalumeau.

Accident

Feu dans un centre de recyclage du verre

N°46167 - 19/01/2015 - FRANCE - 51 - REIMS

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46167/>



Vers 12h15, dans une usine de recyclage de verre, un feu se déclare dans les saisons de filtration d'un sécheur à verre. Un important panache de fumées est visible de loin et une odeur d'ammoniac se dégage. Les 15 employés sont évacués. L'intervention des pompiers, arrivés sur les lieux vers 12h30, s'achève vers 16 h. Ils déploient 2 lances alimentées par les deux poteaux d'incendie implantés au plus proche du site. Ils évacuent les déchets calcinés et vérifient la température de l'ensemble des installations à l'aide de caméras thermiques.

Vers 20h20, un feu se déclare sur du tas de cartes électroniques fraîchement broyées dans un centre de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Un opérateur de l'unité constate le départ de feu. Des employés utilisent le RIA du site pour éteindre l'incendie. Les pompiers sont prévenus et constatent l'extinction du sinistre à leur arrivée.

Le départ du feu a été causé par la présence conjointe de matière inflammable (les fines particules de plastiques et résines contenues dans les broyats), d'air et d'une source de chaleur. Cette dernière pourrait s'expliquer par :

- l'échauffement généralisé des déchets lors du broyage ;
- un point chaud produit par le broyage d'une pile au lithium qui n'aurait pas été retirée des déchets électroniques par le fournisseur ;
- ou un point chaud lié à dysfonctionnement du broyeur : défaut d'entretien, graissage excessif ou défaut de fabrication.

Suite à l'accident, l'exploitant prévoit :

- la mise en place d'une vidéosurveillance ;
- la mise en place d'un système d'émulsion mousses ;
- la mise en place d'un point d'eau dans le hall de stockage des broyats ;
- la réalisation d'exercices incendie.

Accident

Feu de filtre dans une entreprise de recyclage de verre

N°49245 - 10/02/2017 - FRANCE - 89 - SAINT-MENGE

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49245/>



Vers 9h25, dans une usine de recyclage de verre, un feu se déclare dans les saisons de filtration d'un sécheur à verre. Les pompiers maîtrisent l'incendie au moyen de 3 lances.

Le sinistre détruit 120 manches de filtration en acrylique et les paniers de fixation. Le système de décolmatage et filtration des saisons de filtration est détruit par rayonnement. Pendant 8 jours, 10 personnes sont en chômage technique. Les déchets générés (manches de filtration calcinées) sont évacués et traités à l'extérieur. Les paniers métalliques détériorés (supports de manches) sont envoyés en recyclage. Les eaux d'incendie sont pompées et traitées par une société spécialisée.

Au moment de l'accident, la ligne de traitement était en phase de redémarrage. L'origine du sinistre est l'auto-inflammation d'une particule, d'origine inconnue, au niveau du lit de matière en contact avec la sole du sécheur à lit fluidisé. Cette particule ayant atteint sa température d'auto-inflammation a été éjectée dans la conduite menant les fumées de la voute du sécheur vers le filtre. Sa taille a été suffisante pour qu'elle reste incandescente jusqu'au filtre et qu'elle transmette sa chaleur aux manches de filtration textiles qui se sont enflammées et ont ainsi constitué le foyer de l'incendie.

L'exploitant met en oeuvre d'un système de détection d'étincelles dans la conduite menant les fumées du sécheur vers le filtre.

Un accident en tous points similaires s'était déclaré sur un autre site du groupe en janvier 2015 (ARIA 46167).

Accident

Explosion dans un centre de traitement des déchets métalliques

réseau incendie de la plateforme. L'incendie est maîtrisé vers 11 h. Les déchets sont extraits du bâtiment par godets puis arrosés pendant 3 h. Ils sont recouverts de sable. Une surveillance est mise en place par l'exploitant pour éviter une reprise du feu.

Les eaux d'extinction sont confinées. Le sinistre impacte la toiture, le bardage de façade, la structure métallique et la structure métallique béton du bâtiment, ainsi qu'une partie de son réseau électrique. Pendant la période d'indisponibilité du bâtiment, l'activité de broyage se fait en extérieur, sur une dalle en enrobé avec gestion des eaux de ruissellement.

Selon l'exploitant, le départ de feu trouvait son origine dans le stock de déchets encombrants bruts (mélange de bois, métaux, plastiques, tissus) avant broyage, et non dans l'activité de broyage elle-même. Le broyage a été lancé le matin même à 6h50, avant la pause du personnel.

Suite à l'accident, l'exploitant :

- met en place des procédures d'urgence à destination du personnel détaillant la conduite à tenir en cas d'incendie ;
- met en place un dispositif de suivi des contrôles réalisés sur l'ensemble des organes de sécurité incendie du site ;
- planifie des exercices réguliers de mise en situation avec les secours, avec utilisation du matériel d'extinction ;
- met en oeuvre un système d'extinction automatique dans l'ensemble des bâtiments du site abritant une activité ou un stockage de déchets (bâtiment presse à balles, bâtiment broyage, bâtiment stockage de la collecte sélective), associé au système de détection par caméras thermiques existant ;
- étend le dispositif existant de surveillance et de renvoi d'information "risque incendie" vers le personnel d'astreinte en dehors des heures ouvrées.

Accident

Explosion meurtrière dans un centre de traitement des métaux

N°48009 - 12/05/2016 - FRANCE - 64 - BAYONNE

E38.31 - Démantèlement d'épaves
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48009/>



Vers 10h52, dans un centre de récupération et traitement de métaux et véhicules hors d'usage, une explosion se produit lors du découpage au chalumeau d'un cylindre métallique. Les projections proviennent un incendie du hangar de l'entreprise et de la végétation aux abords du site. Un important panache de fumées noires se dégage. Une intervention s'ensuit.

L'extinction mobilise 60 pompiers. Ils établissent un périmètre de sécurité de 500 m et évacuent le site et les usines voisines. Une maison de retraite et une école sont également évacuées. L'incendie est éteint vers 12h40.

Conséquences

Les 2 ouvriers sous-traitants qui réalisaient la découpe sont tués. Un riverain, 4 employés et 3 résidents de la maison de retraite sont blessés. Les services médicaux examinent une centaine de personnes et 40 par une cellule d'assistance psychologique.

Un cratère de 2,5 m de longueur, 1,2 m de largeur et 1,6 m de profondeur est visible dans la dalle en béton ferrallé au lieu de l'explosion. Le cylindre a été pulvérisé. Tout a été soufflé dans un rayon de 10 m autour du cratère. Le bâtiment d'exploitation, situé à 40 m du lieu de découpe, est très lourdement endommagé : toit détruit, murs déformés et

Un employé ayant inhalé de la fumée ne nécessite pas de transport à l'hôpital.

Le conduit de cheminée est déformé, 540 marches de filtration sont détruites (dont 240 en acrylique et 300 en polyester) et le moteur de soufflerie est endommagé. Malgré les dégâts, l'activité se poursuit. Globalement, les dommages matériels dans l'établissement sont inférieurs à 1 MEUR. Il en est de même pour les pertes de production.

Les déchets générés (manches de filtration calcinés) sont évacués et traités à l'extérieur. Des éléments métalliques détériorés (supports de manches) sont envoyés en recyclage. Les eaux d'incendie sont collectées, puis traitées par une société spécialisée.

Au moment de l'accident, la ligne de traitement était en phase de redémarrage après une heure d'opérations diverses de maintenance préventive.

L'origine du sinistre est l'auto-inflammation d'une particule, d'origine inconnue, au niveau du lit de matière en contact avec la sole du sécheur à lit fluidisé. Cette particule ayant atteint sa température d'auto-inflammation a été aspirée dans la conduite menant les fumées de la voute du sécheur vers le filtre. Sa taille a été suffisante pour qu'elle reste incandescente jusqu'au filtre et qu'elle transmette sa chaleur aux manches de filtration textiles qui se sont ainsi constitués le foyer de l'incendie.

L'exploitant prévoit la mise en oeuvre d'un système de détection d'étincelles dans la conduite menant les fumées du sécheur vers le filtre. L'opportunité d'associer cette détection à un système d'extinction automatique reste à évaluer.

Accident

Incendie dans un centre de regroupement de déchets

N°51018 - 26/11/2017 - FRANCE - 21 - LONGVIC

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51018/>



A 14h56, un feu se déclare dans un véhicule hors d'usage (VHU), non dépollué, réceptionné 3 semaines auparavant dans un centre de regroupement de déchets. La détection anti-intrusion du site se déclenche à la suite du passage de la fumée devant un faisceau. Du fait de l'absence du personnel sur le site (week-end), une partie de la clôture doit être découpée par les pompiers pour commencer la lutte contre l'incendie. Les dispositifs de pompage des eaux pluviales et de ruissellement sont arrêtés afin de confiner les eaux d'extinction. L'incendie est maîtrisé au bout de 40 min d'intervention.

Une pollution atmosphérique est notée en raison des fumées de combustion des véhicules incendiés. Une société spécialisée prend en charge les eaux d'extinction (25 m³). Sept VHU sont complètement brûlés ou endommagés à plus de 70 %. La dalle étanche du site est également abîmée.

A la suite de l'incendie, l'exploitant met en place les actions correctives suivantes :

- ajout de détecteurs incendie sur le parc VHU extérieur ;
- retrait systématique des batteries à réception des VHU.

D'après l'exploitant, l'incendie pourrait être dû à un court-circuit électrique au niveau de la batterie du véhicule. Le système de détection d'intrusion a permis cependant une détection précoce du feu qui a été éteint du fait que l'exploitant n'empile pas les VHU les uns sur les autres.

Accident

N°47451 - 02/04/2017 - FRANCE - 59 - HALLUIN

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49051/>



Vers 17 h, dans un centre de traitement des déchets métalliques, une explosion se produit au niveau d'un broyeur. Le bruit de l'explosion est perçu par les riverains. Un employé met à l'arrêt le broyeur et déclenche le dispositif d'arrosage.

La colonne de rejet de l'aspiration du broyeur est endommagée. La partie basse de la colonne (située après la filtration, à hauteur du silencieux) s'est éventrée suite au souffle de l'explosion. Le fabricant/installateur du dispositif d'aspiration retire le silencieux. Les pièces de rechange sont disponibles sous 4 semaines.

L'exploitant n'a été autorisé à remettre en service le broyeur avant d'avoir identifié la cause de l'événement. Des investigations sont réalisées à l'intérieur du broyeur, au niveau des matières présentes dans le broyeur ou en étant sorties peu de temps avant l'explosion, et au niveau du dispositif détruit. Une corrosion relativement importante est constatée au niveau du dispositif silencieux endommagé par l'explosion. Celui-ci n'a pas supporté le souffle de l'explosion dans le broyeur.

Selon l'exploitant, l'explosion serait due à la présence intempestive parmi les déchets à broyer d'un obus ou d'une bouteille de gaz. Les matières broyées au moment de l'événement étaient des déchets de platinage en provenance de différents sites de collecte. Des débris de métal, susceptibles d'être des parties d'obus, ont été retrouvés dans les résidus au sortir du broyeur. L'explosion est survenue après 2h30 de fonctionnement du broyeur, alors que celui-ci avait été à l'arrêt pendant la période des congés de fin d'année. Un entretien avait été réalisé.

Accident

Feu de déchets végétaux dans une déchetterie

N°47589 - 02/02/2016 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47589/>



Un feu se déclare vers 6h30 dans une benne de déchets verts d'une déchetterie. Un employé donne l'alerte après avoir observé des fumées. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la mousse. Ils surveillent les lieux jusqu'à 7h15. Il n'a pas été nécessaire de vider la benne de son contenu vu la faible quantité de déchets végétaux stockés. La déchetterie ouvre normalement à 10 h. Les gardiens surveillent la benne pour s'assurer de l'absence de reprise du feu. La faible quantité d'eau et de mousse utilisée pour l'extinction est restée dans la benne.

Selon l'exploitant, des usagers auraient déposé des cendres chaudes à l'insu des gardiens. L'exploitant rédige une note de service concernant les apports de cendres stipulant l'obligation de les déposer dans la benne des gravats inertes. Un incendie similaire s'est produit trois semaines auparavant, le 12/01 (ARIA 47588).

Accident

Feu d'accumulateurs au plomb dans un centre de traitement de déchets métalliques

N°47806 - 27/01/2016 - FRANCE - 28 - VERNOUILLET

E38.31 - Démantèlement d'épaves
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47806/>

fissurés, intérieur dévasté. Le portique de détection de radioactivité est en partie arraché.

Un câble d'une ligne HT, sectionné lors de la première explosion, est tombé au sol. Réparés dans 4 bâtiments, 20 appartements d'habitation sont endommagés (vitrres et menuiseries). La maison de retraite subit de dommages importants et estime les dégâts à 250 000 EUR. Au total 19 personnes sont impactées (façades soufflées, bardages déformés, vitres brisées dans un rayon de 200 m, toitures endommagées, véhicules dégradés), le site étant implanté au sein d'une zone industrielle dense. Une quinzaine d'entre-elles voit ses activités perturbées, 31 employés sont en chômage technique, dont 4 dans le site à l'origine de l'accident.

Suites

L'inspection des installations classées se rend sur place le jour même. Les sites industriels voisins sont également inspectés pour évaluer les effets induits.

L'activité du site est suspendue par arrêté préfectoral. Des mesures d'urgence sont prises :

- mise en sécurité du site (sécurisation des accès et mise en place d'une surveillance pérennante) ;
- prise en charge et évacuation des déchets (après finalisation des expertises judiciaires) :
 - fermetures ;
 - bouteilles de gaz utilisées pour la découpe (mise en sécurité puis élimination selon un protocole validé par leur fabricant) ;
 - déchets de fibrociment issus de l'effondrement de la toiture du bâtiment (caractérisation des déchets, mesures dans l'air afinant pour s'assurer de l'absence de fibres d'amiante en suspension, évacuation conformément à réglementation).

Analyse des causes

Le poste de découpe était situé à l'extérieur, au niveau du stock de ferrailles, à 15 m des limites de propriété et de la route longeant le site. La découpe du cylindre métallique (rouleau de 0,40 m de diamètre sur 2 m de longueur) était réalisée avec un chalumeau alimenté par 2 bouteilles de propane et plusieurs cadres d'oxygène pour suralimenter la combustion.

Selon un employé témoin, juste avant l'explosion, un départ de feu s'est produit sur le cylindre. Conformément à la procédure, un des 2 sous-traitants est parti signaler l'incident à l'exploitant. L'explosion s'est produite lors de son retour à son poste.

Une expertise est menée par les services spécialisés et la police scientifique. Il s'avère que la découpe accidentelle d'une munition militaire de fort calibre (charge de TNT de 200 à 300 kg) est à l'origine de l'explosion. Il s'agit d'une mine sous-marine anglaise de la Seconde Guerre mondiale. La mine était abîmée par le temps, ce qui l'a rendue plus instable. Étant conservé dans une chambre étanche, donc sans contact avec l'air, l'explosif était encore actif. Contrairement à un explosif civil, qui produit un effet de souffle, cet objet a créé une détonation vers le bas, engendrant un gros cratère.

Plusieurs autres hypothèses sont exclues après enquête. Il avait été envisagé que le cylindre était un tube provenant d'une installation agricole et que l'explosion était liée à la présence résiduelle d'engrais. L'hypothèse d'une explosion d'une ou plusieurs bouteilles de gaz n'a pas non plus été retenue face à la violence du phénomène et aux dommages occasionnés. Par ailleurs, les bouteilles de propane sont retrouvées à plusieurs mètres du cratère, percées par des projectiles mais sans trace d'explosion interne.

Les dernières visites d'inspection réalisées n'ont pas conduit à identifier de non-

Incendie dans un centre de récupération de déchets triés

N°50665 - 05/11/2017 - FRANCE - 78 - LIMAY

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50665/>



Vers 4h40, un feu se déclare sur 3 tapis de transit d'une ligne de lavage des plastiques au sein d'un centre de récupération de déchets triés. L'alerte est donnée par l'alarme incendie. L'alarmement en multiblocs plastiques du convoyeur est suspendu. Les secours coupent l'électricité et ouvrent les trappes de désenfumage dans l'atelier. L'incendie est maîtrisé en 45 minutes après attaque à l'eau et confinement de ces dernières dans des rétentions. Les portes coupe-feu permettent d'éviter la propagation du sinistre.

Les importants dégâts matériels sur plusieurs machines entraînent un arrêt de production de quelques semaines. Les coûts des dommages sont estimés à 600 KEUR. Les déchets issus du sinistre sont de la ferraille brûlée.

Des matières imprégnées de produits inflammables seraient à l'origine de l'incident. La ligne de lavage est la partie où s'effectue par friction, et donc échauffement, le décollage des bouteilles plastiques.

Afin de faciliter l'intervention des pompiers l'avenir, une procédure d'organisation est rédigée notamment pour faciliter l'accès au site.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets

N°50173 - 10/08/2017 - FRANCE - 16 - MORNAC

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50173/>

Vers 21 h, sur une plateforme de 50

Vers 0h30, un feu se déclare dans un centre de tri de 10 000 m² à l'arrêt pour le week-end. Un rivièran donne l'alerte. La structure métallique d'un bâtiment s'effondre, ainsi que sa toiture végétalisée. Les murs coupe-feu (2 h) ralentissent la propagation du sinistre, mais celui-ci passe par des tapis et les gaines d'air. L'incendie se propage à l'ensemble du bâtiment, le dispositif d'extinction mis en place par les pompiers est conséquent (plus de 100 pompiers en intervention). Les eaux d'extinction (400 m³) sont collectées dans des bassins adaptés.

D'importants dégâts matériels

La majeure partie du bâtiment de traitement des déchets, 5 000 m², est détruite. L'incendie affecte : l'atelier de production du combustible solide de récupération (CSR), l'atelier d'affinage du compost, des lignes de tri, de découpe et mécaniques. Plusieurs jours après l'incendie, de la fumée s'échappe encore des décombres. L'ensemble du personnel de production (11 personnes) est en chômage technique.

Acte de malveillance ?

D'après la presse, le feu aurait pris à l'intérieur de l'entreprise en plusieurs points du bâtiment. Celui-ci ne disposait pas d'alarmes anti-intrusion. Par ailleurs, une ronde de gendarmérie, à 23h30, n'a pas relevé de problèmes particuliers dans la zone d'activités.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de réaliser des analyses de pollution des sols en surface vis-à-vis des retombées de poussières (AP, PCB, métaux et chlatalates...). Ces mesures doivent être réalisées à minima sur 3 points sous le vent dans un rayon de 300 m autour des installations. Les eaux d'extinction collectées dans les bassins de rétention sont analysées (pH, DBP5, DCO...) et traitées dans un délai court pour éviter le débordement des bassins. Enfin, il est demandé à l'exploitant de tenir compte du retour d'expérience de l'incendie dans le cadre de la reconstruction des bâtiments endommagés. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris pour interdire le plus tôt possible l'installation des déchets de l'incendie et les conditions transitoires d'admission des déchets entrants.

REX positif

A la suite de l'événement, il est constaté que les murs coupe-feu ont joué leur rôle pour la protection du bâtiment d'accueil des déchets entrants et dans une moindre mesure, entre le local de fabrication du CSR et les lignes de tri mécanique et manuelle. Toutefois, un début d'effondrement du mur coupe-feu bâtiment CSR est observé. La maîtrise des flux thermiques est attestée par l'absence d'effets sur les dispositifs situés en périphérie du bâtiment.

Accident

Incendie dans un centre de VHU

N°1080 - 22/11/2017 - FRANCE - 76 - FERRIERES-EN-BRAY

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51080/>

Dans un centre de dépollution automobile, un feu se déclare vers 16h30 alors qu'un employé réalise une opération de meulage sur le pot d'échappement d'un véhicule. Le réservoir d'essence n'était pas vidé et une étincelle déclenche l'incendie. Les pompiers protègent les entreprises voisines, ils évacuent et immergent des bouteilles de gaz. L'incendie est éteint. Le hangar de 340 m² est détruit. Les eaux d'extinction chargées d'hydrocarbures et d'huiles polluent le sol. Ces eaux se déversent également dans les regards d'eau pluviales non obturés. L'inspection des installations classées se rend sur place le lendemain. Elle constate que l'activité de l'entreprise est soumise au régime de

Vers 11h30, un feu se déclare sur un stockage de déchets de bois de 100 000 m² dans un centre de tri, transit et regroupement de déchets. Les pompiers attaquent l'incendie à l'eau, puis par recouvrement avec de la terre. Ils protègent la végétation, les exploitations environnantes et les autres stockages et unités du site. L'exploitant fractionne le tas à l'aide d'engins. Le sinistre est circonscrit le jour même vers 18 h, mais l'action des pompiers se prolonge plus d'une semaine. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris pour limiter la pollution. Les habitants d'un village proche sont évacués par sécurité et agréée de surveillance de la qualité de l'air réalise des prélèvements et des analyses de l'air. Elle détecte en particulier des concentrations importantes en particules fines (PM). Les urgences reçoivent 30 personnes, dont un pompier, pour des intoxications ou des irritations par les fumées. Les habitants d'un village proche sont évacués par sécurité et 500 foyers sont privés d'électricité. Les eaux d'extinction s'écoulent vers un canal qui alimente un étang. Les pompiers mettent en place des digues de terre pour confiner ces eaux et limiter la pollution. Les eaux qui ne sont pas retenues sont pompées et réutilisées pour l'extinction. Des analyses de l'eau du canal et du bassin sont effectuées.

Suite à l'incendie, 110 employés sont en chômage partiel.

Selon l'exploitant, le départ de feu serait d'origine criminelle. Il porte plainte. La taille importante du tas de bois et la météo ont aggravé la complexité de l'intervention des secours. Le volume de bois stocké était supérieur à celui autorisé. D'autres stockages de déchets sur le site et aux alentours n'étaient pas conformes aux prescriptions. En juin 2017, un arrêté préfectoral de mise en demeure avait déjà exigé la mise en conformité réglementaire de la part de l'exploitant.

Une cellule post-accidentelle est mise en place pour suivre les conséquences de l'accident.

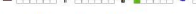
Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets non dangereux

N°40520 11/04/2017 FRANCE 33 MERIGNAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49520/>



Vers 4h45, dans un centre de tri et traitement de déchets, un feu se déclare sur 400 m² de déchets de broyats de machines à laver (comprenant de la ferraille, de la mousse, du béton, du plastique et des câbles). Les déchets impactés sont stockés en 2 cellules moyennes à l'air libre, entourées de blocs béton. Le gardien du site donne l'alerte au retour de son gardiennage sur un autre site appartenant au même exploitant. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 11 h. Ils étalent les lits de déchets à l'aide de grues, puis mettent en place une lance à eau pour nourrir le refroidissement. Le refroidissement est assuré par le personnel de l'établissement. Des mesures atmosphériques sont réalisées dans un rayon de 500 m. Aucune toxicité notable n'est détectée (ni HCN ni chlorure gazeux).

Le volume de déchets impactés est estimé à 700 m³ au niveau de 2 casiers. Un charpéier est entièrement détruit. Les eaux d'extinction sont dirigées vers un bassin dédié, relié à un séparateur hydrocraqueur, puis à une canalisation pour le rejet. Le feu s'engendrait le site. Un boudin obturateur permet théoriquement d'éviter tout rejet dans le milieu naturel. Cependant, un écoulement est observé le long du tuyau d'évacuation. Le séparateur hydrocraqueur n'est pas étanche et n'a pas supporté la pression de l'eau contenue dans le bassin. L'exploitant répare la fuite, nettoie le fosse et vérifie qu'il n'a pas été pollué.

Analyse des causes et retour d'expérience

Cet accident est le 2ème en 2 mois (ARIA 49606), au même endroit et dans le même tas de

L'alimentation de la zone du pré-tri. À l'aide de la grande échelle, les secours mettent en place une lance en jet de pluie. Au vu des très faibles quantités d'eau utilisées, l'obturateur permettant la récupération des eaux d'incendie dans le bassin prévu à cet effet est nécessaire pas d'être déclenché. Vers 20h30, sous la surveillance des pompiers, les agents testent les convoyeurs individuellement, sans constater ni dommages (visibles), ni points chauds (avec une caméra infra-rouge). Les pompiers quittent le site vers 21 h. Les agents nettoient les équipements. Le lendemain, le centre de tri fonctionne en mode dégradé, sans le pré-tri, le temps de finir les vérifications.

Un dysfonctionnement dans la mécanique des convoyeurs concernés est à l'origine du dégagement de fumées. En effet, la casse d'un rouleau à induit du jeu et donc un frottement entre pièces mécaniques. L'échauffement important des pièces en présence de déchets et de poussières est responsable du dégagement de fumées. Le roulement défectueux commandé est réceptionné le 20/11. En attendant son remplacement, le centre de tri fonctionne en mode dégradé.

Pour éviter un incident similaire, l'exploitant envisage de revoir les conditions d'accès de ces équipements situés en hauteur afin de renforcer leur contrôle (révision du plan de contrôle) et de faciliter l'intervention des équipes d'exploitation et de maintenance.

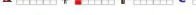
Accident

Feu de déchets dans un centre de tri

N°50627 - 05/11/2017 - FRANCE - 91 - WISSOUS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50627/>



Vers 13 h, un feu se déclare dans un bâtiment semi-ouvert à usage de stockage de déchets de 500 m² dans un centre de regroupement et de tri de déchets ultimes. L'alerte est donnée par le gardien du site. Les pompiers mettent en place 4 lances dont 2 à grande puissance. Un engin de chantier est utilisé pour séparer les déchets brûlés.

Un légers bésé est à déplorer lors des opérations d'extinction. L'incendie a brûlé 900 m² de déchets (151 t). Les eaux d'extinction (9 360 m³) sont confinées sur le site puis envoyées en traitement.

A la suite de l'événement, l'exploitant renforce le contrôle des déchets arrivant sur son site, notamment vis à vis des déchets indésirables. La visibilité des poteaux incendie pour les pompiers est améliorée par des panneaux signalétiques.

Accident

Départ de feu dans une installation de stockage de déchets

N°3095 - 19/08/2017 - FRANCE - 64 - SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50893/>

Vers 18h20, en dehors des heures de présence du personnel, un feu se déclare sur la partie haute du massif de déchets d'une alvéole de stockage en cours d'exploitation dans une installation de stockage de déchets non dangereux. Vers 19h10, un voisin immédiat du site donne l'alerte aux équipes d'exploitation. Un agent d'exploitation démarre le compæcteur à déchets afin d'éteindre les flammes. À l'arrivée des pompiers, le feu est déjà éteint. Les pompiers arrivent en prévenant la zone incriminée.

l'enregistrement des ICPE alors qu'elle n'a pas été déclarée. Le 07/12, une société spécialisée dépollue les abords du site et pompe les eaux polluées dans les regards.

Accident

Incendie dans un centre de traitement des déchets métalliques

N°50533 - 14/10/2017 - FRANCE - 69 - SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50533/>



Vers 0h10, dans un centre de traitement de déchets métalliques, un feu se déclare sur un stock de 200 t de véhicules compactés et de métaux divers à broyer. Le tas de déchets est évalué à 1 500 m² avec une hauteur à 15 m. Le gardien donne l'alerte vers 0h25, puis tente de circonscire l'incendie avec une lance à eau. Alertés, les pompiers renforcent le dispositif avec de nouvelles lances à eau et de la mousse (émulseur). Durant l'intervention, ils rencontrent des difficultés d'alimentation en eau nécessitant le renforcement du réseau hydraulique. Des grues sont également utilisées pour diminuer la taille du tas de déchets en feu. L'intervention des secours se termine le lendemain vers 21h30.

Conséquences

Un grutier du site, intoxiqué par les fumées, est transporté à l'hôpital. Les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin de rétention de 700 m³ dont le volume s'avère trop faible. Le volume d'émulseur utilisé est estimé à 8 000 l, représentant un coût d'intervention de 24 000 EUR (3 EUR/l). Des analyses de la qualité de l'air et de l'eau sont réalisées dans un périmètre allant jusqu'à 7 km. Les analyses de la qualité de l'air ne révèlent rien d'anormal. Les résultats sur les eaux d'extinction sont conformes aux valeurs d'émission du site. Ces dernières sont traitées par ultrafiltration par une société spécialisée.

Causes

L'examen des images prises par le système de vidéosurveillance ne révèle aucune anomalie.

Enseignements tirés

Le retour d'expérience relatif à l'intervention des pompiers fait ressortir la possibilité d'utiliser l'eau des bassins de collecte en circuit fermé. Par ailleurs, l'éloignement du stock des outils de production a permis de limiter les dégâts matériels. Toutefois, un litage limitant le volume du stock aurait permis de maîtriser l'incendie plus rapidement.

La dalle béton abîmée par l'incendie fait l'objet d'une réfection par l'exploitant. L'inspection des installations classées demande une étude technico-économique relative au dimensionnement du bassin de confinement du site.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage

N°50226 - 23/08/2017 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50226/>

Vers 23h30, un feu se déclare sur 50 m² de déchets encombrants (matelas) dans un centre de recyclage de déchets de 4 500 m² soumis à autorisation (rubriques 2714 et 2716). Le gardien donne l'alerte. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de lances après 2 h d'intervention. Les eaux d'extinction sont confinées à l'intérieur du site.

déchets. Suite au premier incendie, l'exploitant avait prévu la mise en place d'une détection incendie et d'une alarme anti-intrusion. Ces installations n'avaient pas encore été réalisées au moment du nouvel événement.

L'inspection des installations classées inspecte la ligne de broyage des machines à laver, dont sont issus les broyats impactés par l'incendie. La présence de micro-ondes en nombre important dans le tas de déchets a été constatée. Le tas de déchets est lavé en attente de broyage. Selon l'exploitant, les micro-ondes et les machines à laver ne sont pas broyées en même temps. La présence de résidus de broyage de déchets ne pouvant pas appartenir à une machine à laver (chargeur, fusible, etc.) est pourtant constatée au sein des résidus de broyage incendies. Or, les micro-ondes contiennent un composant susceptible de générer des incendies lorsqu'il est mis en contact avec de la ferraille ou lorsqu'il est mis en court-circuit : le fusible haute-tension.

L'exploitant évoque l'hypothèse d'un acte de malveillance comme origine de l'incendie, mais cela ne correspond pas aux constats effectués : départ de feu en profondeur et non en surface, consommation lente des déchets, suggérant une source d'ignition en profondeur dans le tas de déchets.

Le site a également déjà connu des incendies en 2014 et 2016 (ARIA 45707, 47789).

Accident

Incendie d'une barge de déchets dans un centre de transit

N°48578 - 11/09/2016 - FRANCE - 94 - BONNEUIL-SUR-MARNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48578/>

Un dimanche, vers 13h15, sur un quel soit au sein d'une entreprise de tri et transit de déchets, un feu se déclare sur une barge de 500 m³ chargée de déchets à recycler. L'alarme incendie se déclenche. Le gardien alerte les pompiers et l'exploitant. Le vent attise les flammes qui montent à plusieurs mètres de haut. Un épais nuage de fumées couleur sable est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances à mousse après 1h30 d'intervention. L'incendie est éteint quelques heures plus tard. La barge est dépotée à l'aide de grues. Des rondes de surveillance et un arrosage des déchets calcinés toutes les heures sont organisés pendant la nuit. La circulation fluviale n'est pas impactée.

Les déchets calcinés sont envoyés vers une installation de stockage. Les eaux d'extinction sont retenues. Elles sont pompées et expédiées vers une société de traitement.

Suite à l'accident, l'exploitant décide de réduire voire supprimer la présence de barges pleines à quel pendant le week-end.

Accident

Feu de broyats dans un centre de tri des déchets

N°46988 - 02/08/2015 - FRANCE - 69 - SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46988/>



Événements et intervention

Vers 22h30, dans un bâtiment de stockage d'un centre de tri des déchets, un feu se déclare sur un stock de 10 000 m³ de broyats de cartons, papiers, bois et plastiques. Une épaisse

Les vidéos de surveillance permettent de constater que le feu s'est déclenché sur un point localisé de l'alvéole, dans un climat assez venteux à ce moment. Il est probable que ce départ de feu soit lié à une auto-combustion d'un déchet. Lors de l'incendie, un défaut technique était présent sur la caméra de détection thermique, la réparation n'était pas achevée. La société installatrice des caméras de surveillance doit intervenir le lendemain pour optimiser le temps de détection d'un départ de feu.

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit de déchets

N°49803 - 16/06/2017 - FRANCE - 37 - DESCARTES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49803/>

Vers 7h50, dans un centre de tri et transit de déchets, un feu se déclare sur un tas de 100 m³ de déchets métalliques en attente de tri. Les employés interviennent au moyen d'extincteurs. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de lances à mousse puis refroidissent les déchets jusqu'à 12 h. La voie attenante au site est fermée à la circulation durant l'intervention. Les eaux d'extinction sont confinées. Les cloisons métalliques séparant les aires de stockage du site, ainsi qu'un câble d'alimentation d'un appareil d'éclairage, sont endommagés.

Le départ du feu pourrait être lié aux températures élevées les jours précédant l'incendie. Après l'accident, l'exploitant demande à ses employés d'augmenter leur vigilance durant les périodes de fortes chaleurs. La présence de cloisons de séparation entre les stockages a permis d'empêcher la propagation du feu dans l'exploitation.

Accident

Dégagement d'un bruloiard acide dans un centre de traitement des déchets dangereux

N°51424 - 20/05/2017 - FRANCE - 73 - AIGUEBELLE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51424/>

Vers 17 h, l'alarme incendie se déclenche dans un centre de traitement de déchets dangereux. La télésurveillance donne l'alerte. Un opérateur et une patrouille de la société de sécurité se rendent sur les lieux. Ils constatent un épais bruloiard acide dans l'atelier. Le site est mis en sécurité. Les trappes de désenfumage ainsi que les portes sont ouvertes. Les engins roulants sont sortis de l'atelier.

Suite à l'événement, la production de l'entreprise est arrêtée. Le site, où 15 à 20 cm d'acides usés sont répandus au sol, est dépollué.

Les dégâts liés à l'émanation de vapeurs acides sont importants. Ils concernent :

- les installations électriques (moteurs, fixations, pompes, motoréducteurs, câblages, câblages, prises électriques, composants armoires, onduleurs) ;
- les installations informatiques (PC, écrans, Modems et cd, réseau Wi-Fi) ;
- les automatismes (cartes automat, alimentations) ;
- les équipements mécaniques (roulements, tuyauteries pneumatiques, conduites inox) ;
- les systèmes de sécurité (alarmes intrusion, capteurs portes, alarme incendie capteurs) ;
- les locaux de l'atelier (démontage du toit imblibé d'acide)

Le rejet est dû à la corrosion par l'acide du bouchon de la cuve "stock acide usé". Ce

Les dégâts sont mineurs. Des experts techniques confirment la bonne résistance de la structure d'un bâtiment touché. Les résidus de combustion sont placés dans une benne de 30 m³.

Des incendies ont déjà eu lieu sur le site (ARIA 46458, 43773, 42452).

A la suite de l'événement, l'exploitant prévoit d'acheter une caméra thermique afin de détecter au plus tôt les points chauds et prévenir ainsi les pompiers. Des rondes de surveillance de l'entreprise, notamment en période d'activité réduite (fin de journée), sont également renforcées. Enfin, le dispositif servant à arroser le stockage en cas de feu est amélioré.

Accident

Incendie dans un centre de récupération de déchets

N°50314 - 06/08/2017 - FRANCE - 40 - PONTENX-LES-FORGES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50314/>



Vers 14h15, un feu se déclare dans un tas de déchets en vrac (DIB) sous un hangar dans un centre de récupération de déchets. Le départ d'incendie est détecté par un passant qui prévient l'entreprise. Les pompiers interviennent et maîtrisent l'incendie.

Impact économique

Le bâtiment d'exploitation endommagé est reconstruit (coût 300 KEUR). Les pertes d'exploitation liées à la combustion des déchets sont estimées à 700 t de DIB soit un montant de 84KEUR. Le site est arrêté durant 2 jours.

Impact sur l'environnement

Les fumées émises par l'incendie n'ont pas d'impact sur la production voisine de tomates sous-serre. Une partie des eaux d'extinction a été envoyée dans un bassin d'infiltration et une autre partie s'est répandue vers des terrains voisins. Des analyses des eaux souterraines sont réalisées via les différents piézomètres du site. Les eaux d'extinction présentes dans le bassin d'infiltration sont prises en charge par une société spécialisée.

Causes

Deux hypothèses sont envisagées pour expliquer l'incendie : combustion spontanée du fait des fortes températures ou présence d'une pile électrique dans le tas de déchets ayant entraîné un court-circuit.

Mesures prises

Suite à l'incendie, l'exploitant envisage d'installer un système de détection de feu asservi à un arrosage automatique. Lors de l'accident, le délai de détection de l'incendie fut très long lui permettant de prendre de l'ampleur. Enfin, la réserve d'eau incendie est revue à la hausse.

Accident

Incendie de bois dans un centre de gestion de déchets

N°50082 - 22/07/2017 - FRANCE - 2B - BIGUGLIA

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50082/>



fumée noire se dégage.

Un automobiliste donne l'alerte. Plus d'une cinquantaine de pompiers interviennent avec une vingtaine d'engins. L'établissement est situé à 50 m de l'A7, à 35 m de voie ferrée exploitée pour le transport de matières dangereuses et à 15 m de la D386. La circulation sur cette dernière est interrompue. De la pyridine est détectée dans les fumées mais à une concentration non dangereuse pour la santé.

Le réseau hydraulique de la commune ne pouvant supporter l'alimentation nécessaire à la gestion de l'incendie, les pompiers réalisent l'arrosage à partir de 4 lignes de prélevement reliées au RHONE situé à 1 km (5 000 l/min). Les déchets sont sortis du bâtiment et étalés pour faciliter l'extinction.

L'intervention des secours est compliquée par :

- l'intensité du feu liée à la typologie des déchets impliqués
- la quantité très importante de déchets stockés, sous forme d'un lot unique directement contre le bardage, sans passage laissé libre
- l'insuffisance du réseau hydraulique du secteur.

Elle se termine le lendemain après-midi. La circulation est ré-ouverte. Une surveillance avec des

 Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
l'incendie est éteint grâce aux moyens internes du site (motopompe + 3 canons incendie). Les déchets chaudières sont refroidis et recouverts par de la terre avec un chargeur à chenille et une pelle mécanique. Les pompes quittent le site à 0h30 estimant que tout risque de reprise est écarté. La zone touchée est compactée et totalement recouverte. Une surveillance est mise en place jusqu'au lundi matin 7 h (le site était habituellement fermé le week-end). Les eaux d'extinction sont récupérées dans le casier en exploitation. La membrane de recouvrement du flanc d'un casier voisin, est endommagée sur 15 m². Sa réparation est programmée 2 semaines plus tard. Le site avait déjà connu plusieurs départs de feu au cours des mois précédents (ARIA 48575, 48587). L'exploitant prévoit de réaliser une recherche de point chaud au sein du casier, à l'aide d'une pelle mécanique, pour détecter tout feu couvant. Une détection du taux de dioxyde de carbone dans le biogaz est également programmée. Accident Intoxication dans un centre de regroupement de déchets N°48675 - 04/10/2016 - FRANCE - 62 - BILLY-BERCLAU <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48675/ ■                                                                       

Peu avant midi, un feu se déclare dans le bâtiment principal d'un centre VHU. Une épaisse fumée noire s'élève en colonne au-dessus du bâtiment. L'incendie menace de se propager à un stocktage de pneus. Le personnel est évacué. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 4 lances dont 2 avec de la mousse après 2h30 d'intervention. Les policiers coupent la circulation sur la D953 pendant 4 h.

En première analyse, l'exploitant suppose que, pendant la dépollution d'un VHU, une étincelle s'est produite lors de la déconnexion de la batterie, ce qui aurait mis le feu à un récipient contenant du carburant.

Accident

Pollution odorante dans un fossé

N°50514 - 07/10/2017 - FRANCE - 77 - VARENNES-SUR-SEINE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50514/>

Les pompiers sont appelés pour une pollution odorante caractéristique d'odeur d'égouts et de couleur noireâtre dans un fossé sur 100 m le long d'une pépinière industrielle. Cette pollution proviendrait du centre de collecte des déchets non dangereux voisin. Un inspecteur des installations classées se rend sur les lieux. La pollution est caractéristique de celle retrouvée dans le bassin des eaux du centre de collecte. La mairie met en place un barrage de sable. Les pompiers effectuent des prélèvements. Une entreprise spécialisée évacue les eaux souillées du fossé.

Plusieurs non conformités sont relevées sur le site :

- impossibilité d'avoir un plan des réseaux à jour, pas de connaissance précise des exutoires et du fonctionnement de la pompe de relevage ;
- présence de véhicules hors d'usage non dépollués ;
- souillure avec de l'huile de vidange au sol ;
- bassinns des eaux pluviales chargés ;
- absence de cuvettes de rétention pour des fûts contenant de l'huile de vidange ;
- absence de sol imperméable au niveau de certains tas de déchets ;
- un opérateur fume sa cigarette sur le site à proximité de tas de déchets.

Accident

Départ de feu dans un centre de traitement des déchets dangereux

N°50513 - 06/10/2017 - FRANCE - 35 - SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50513/>

Vers 13h15, un feu est constaté à l'intérieur d'une benne de stockage ADR contenant des emballages vides souillés et piteux dans le local d'un centre de traitement de déchets dangereux. L'alarme incendie se déclenche. La société de télésurveillance contacte les pompiers. Les employés sont évacués. L'équipe de première intervention utilise une pelle pour faciliter le royage des déchets fumants à l'aide du jet diffusé du RIA avec émulseur. Un effluent volatil (permanganate de potassium) provenant des eaux d'extinction s'écoule des déchets présents dans la benne. Les pompiers arrivés sur le site n'interviennent pas.

L'incendie s'est déclenché suite au retournement du godet de tri contenant des petits emballages et produits piteux ne nécessitant pas de broyage.

Un équipier des secours du site effectue des contrôles (visuel + caméra thermique) pendant le week-end.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R /SRT /BARPI - Page 64/ 124

Vers 0h30, un feu se déclare dans une zone d'enfouissement, d'un centre de traitement et d'élimination de déchets non dangereux. L'alerte feu des caméras thermiques est donnée à l'agent d'astreinte ainsi qu'à son responsable. Ils commencent l'extinction par étouffement avec du rapport de terre au chargeur. La torche est coupée. La chargeuse d'une entreprise voisine est requisionnée. A 1h40, l'incendie est éteint. Un renforcement de la couverture est effectué. Les secours éteint 125 m² de terre sur les 250 m² de zone incendiée. Les pompiers incendient la zone couverte pour éviter toute reprise. Le lendemain, vers 12 h, la torche est relancée.

Selon l'exploitant, l'incendie semble avoir démarré de manière spontanée. Le temps était assez chaud avec une zone d'enfouissement particulièrement sèche.

Accident

Incendie dans un centre VHU

N°50198 - 18/07/2017 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50198/>

Vers 17h30, un feu se déclare dans le local électrique d'un centre VHU (Véhicules Hors d'Usage). L'opérateur en charge du broyeur observe de la fumée qui s'échappe du local et donne l'alerte. Les pompiers interviennent à l'aide d'extincteurs à poudre. L'alimentation électrique du local est coupée. Une entreprise spécialisée nettoie la poudre d'extinction à l'intérieur du local électrique. Le condensateur présent dans le local est endommagé et remplacé.

Plusieurs incendies ont déjà eu lieu sur ce site (ARIA 49850 et 49972), mais ceux-ci avaient une origine différente : ils étaient directement liés aux activités de traitement des VHU.

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit de déchets

N°49652 - 11/05/2017 - FRANCE - 80 - FRICOURT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49652/>

Vers 10 h, un feu se déclare dans le broyeur à métaux d'un centre de transit et de tri de déchets non dangereux. L'indie se propage à un tas de déchets de mousses et plastiques de 60 m³ stocké à proximité. Des fumées, visibles de loin, se dégagent. Les employés tentent sans succès d'éteindre l'incendie avec des extincteurs. Les pompiers arrosent les déchets avec une lance à mousse et des lances à eau. Les déchets en feu sont déplaçés avec un camion levageur de la société pour favoriser l'extinction.

Le départ du feu est attribué à un déchet inapproprié présent dans les métaux broyés. Les déchets métalliques provenaient d'une déchetterie municipale. Une bombe d'arrosols a pu être déposée par erreur parmi les déchets métalliques. Des déchets de métal aluvin pu être souillés par de l'huile ou un autre liquide inflammable.

Accident

Incendie volontaire de véhicules dans un centre de tri

N°49400 - 20/03/2017 - FRANCE - 91 - WISSOUS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49400/>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R /SRT /BARPI - Page 67/ 124

Vers 4h45, dans un centre de traitement des déchets, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 1 200 m³ de déchets ferreux (déchets de platinage et VHU dépollués) en attente de broyage. Le gardien présent sur site donne l'alerte. Les déchets en feu sont isolés pour éviter une propagation. Le stock est déblayé avec 3 engins de chantier. Les pompiers éteignent l'incendie vers 9 h à l'aide de lances à eau et à mousse. Une vérification de l'absence de point chaud est effectuée à l'aide d'une caméra thermique dans l'après-midi.

Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin de rétention. Les déchets impliqués dans l'incendie sont traités sur site par broyage avant envoi en incinération.

Suite à l'accident, l'exploitant fait l'acquisition d'une caméra thermique portative pour surveiller l'évolution de la température des stockages. Il décide, conjointement avec les pompiers, la mise à disposition sur site de 2 conteneurs de 1 000 l de mousse pour l'extinction incendie. Les secours pourraient se raccorder à ces conteneurs en cas d'intervention.

Accident

Incendie sur une zone de transit d'une usine d'incinération

N°47048 - 20/08/2015 - FRANCE - 40 - MESSANGES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47048/>

Vers 21h15, dans une usine d'incinération, un feu se déclare sur la zone de transit des déchets non valorisables (DNV) issus des déchetteries. L'une des 2 personnes en poste attaque le feu à l'aide d'un RIA tandis que l'autre alerte les pompiers. Ces derniers maîtrisent le sinistre et restent sur le site jusqu'à 3 h. Une surveillance est mise en place.

Le stock de DNV présent au moment de l'incendie était d'une trentaine de tonnes. Immédiatement imprégnés par les eaux d'extinction (total de 51,5 t), les déchets incendiés sont déversés dans la fosse à déchets et incinérés 4 jours après l'incendie.

Une sensibilisation est réalisée auprès:

- des chauffeurs chargés des évacuations des benmes de DNV sur les déchetteries
- des personnels de l'usine d'incinération

afin qu'ils effectuent un contrôle visuel du chargement, respectivement au moment de l'enlèvement et du dépotage.

Accident

Feu dans un centre de traitement de déchets dangereux

N°46956 - 25/07/2015 - FRANCE - 86 - JAUNAY-CLAN

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46956/>

Vers 11h45, dans un centre de traitement des déchets dangereux, un feu se déclare sur des bacs de stockage de matériaux souillés (peintures, plastiques souillés, filtres de cabine de buses durcies, etc.). Douze bacs sont concernés. L'alarme incendie se déclenche. Vers 12 h, les pompiers ferment les vannes du réseau d'eau pour contenir les eaux d'extinction sur le site. L'incendie est maîtrisé vers 12h30 mais l'arrosage est prolongé pour éviter une reprise du feu. Les mesures atmosphériques réalisées ne détectent rien d'anormal.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R /SRT /BARPI - Page 70/ 124

Accident

Incendie de déchets de bois dans un centre de tri et transit

N°50359 - 07/09/2017 - FRANCE - 73 - LA LECHERE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50359/>

Vers 1 h, un feu se déclare sur un tas extérieur de 6 000 m³ de bois broyé (bois collecté dans les déchetteries, revêtu de vernis, peinture, colle...) dans un centre de tri et transit de déchets. Un tiers alerte les secours. Une cinquantaine de pompiers est mobilisée. Du fait de la localisation du site éloigné de la caserne des pompiers, une partie du matériel est convoyé par voie aérienne. L'extinction est dans un premier temps effectuée avec de l'eau et un additif, puis avec de l'eau seule. Les stockages de déchets non impactés sont évacués à l'aide d'engins pour éviter la propagation. Le panache de fumée se dirige vers plusieurs villages. Les 354 personnes présentes dans 3 écoles et les 100 personnes présentes dans un établissement pour personnes âgées sont confinées. Le préfet publie un communiqué de presse conseillant aux habitants de la vallée de maintenir leurs portes et fenêtres fermées, d'éviter de se déplacer sans nécessité et d'éviter de pratiquer des activités physiques en extérieur. Les pompiers prélèvent des échantillons d'air en plusieurs points, qui montrent une légère présence de formaldéhyde et de benzène. A leur arrivée, les pompiers forment la vanne de coupure pour évacuer les eaux d'extinction. Cependant, une partie s'écoule dans le ruisseau proche du site. Des prélèvements sont effectués en amont et en aval pour analyses. L'intervention se termine après 3 jours. L'exploitant évacue les déchets brûlés et met en place une surveillance du site. L'activité est maintenue. Les apports de déchets de bois sont reportés vers d'autres installations.

Lors d'une visite d'inspection, plusieurs non-conformités sont constatées et un arrêté de mise en demeure est pris :

- les volumes de bois stockés dépassent les quantités autorisées. Selon l'exploitant, ceci est dû aux apports importants de déchets en août, alors que de nombreux panneaux (filière de valorisation du bois de classe B) et transporteurs sont en congés ;
- les distances d'éloignement entre les tas de bois et les limites de propriété ne sont pas respectées. Outre l'augmentation des risques de propagation, ceci complique l'accès des secours ;
- la présence d'arbres, et de branches pouvant entrer au contact des tas de bois, a conduit à une amplification de l'incendie ;
- les stockages de bois sont partiellement situés sur des zones non étançhes, ce qui peut conduire à l'infiltration d'eaux d'extinction dans le sol.

Le site était à l'arrêt depuis la veille. La dernière ronde de surveillance effectuée en fin de journée n'avait pas permis de détecter d'anomalie. L'exploitant suspecte un acte criminel, le feu ayant pris en surface du tas. Le talus sur l'une des bordures du site n'est pas clôturé, ce qui peut faciliter les intrusions. La vidéosurveillance ne permet pas d'identifier l'événement initial du départ de feu, la partie du site concernée n'étant pas dans le champ des caméras.

Accident

Incendie de résidus de broyats automobiles

N°50201 - 17/08/2017 - FRANCE - 16 - GOND-PONTOUVRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50201/>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R /SRT /BARPI - Page 65/ 124

Vers 1h40, dans un centre de regroupement et de tri de déchets (déchets de chantier, déchets des activités économiques), 6 poids lourds de type "compacteurs d'ordures ménagères" et un véhicule léger sont incendiés. Les pompiers interviennent. Des dégradations sur une quarantaine d'autres véhicules sont constatées (aris de vitres,...).

Un chômage technique est à prévoir. Le préjudice pour l'entreprise est estimé à plus de 1 M€.

D'après la presse, les faits ont été commis par 6 personnes. Elles sont entrées sur le site après avoir découpé les grillages et agressé l'agent de sécurité, qui a été retrouvé légèrement blessé.

Accident

Incendie dans un centre VHU

N°49607 - 08/01/2017 - FRANCE - 14 - BASLY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49607/>

Dans un centre de récupération des véhicules hors d'usage (VHU) en situation irrégulière, un feu se déclare sur des VHU et des pièces automobiles issues de leur démontage et de leur dépollution, ainsi qu'un stockage d'huiles et de divers produits liquides. Le sol n'est pas imperméabilisé sur toute la surface de l'installation. Les eaux d'extinction chargées en huile et en hydrocarbures présentent un risque de pollution pour les sols et les eaux superficielles. Les exploitants d'installations de captage sur les cours d'eau voisins sont alertés. Les pompiers maîtrisent le sinistre.

Les déchets automobiles ainsi que des ateliers couverts sont détruits. Une société spécialisée enlève les VHU et les pièces automobiles.

Le départ de feu a lieu alors que l'exploitant réalise la vidange du réservoir d'un véhicule à l'aide d'une pompe. Une étincelle générée par la pompe arrait enflammé le carburant répandu au sol lors de cette opération.

Accident

Départ de feu sur une tuyauterie transportant de la graisse animale

N°48708 - 13/02/2016 - FRANCE - 39 - SAINT-AMOUR

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48708/>

Vers 18 h, dans le local menuiserie d'une installation de traitement de sous-produits alimentaires, un feu se déclare sur l'extérieur d'une tuyauterie véhiculant de la graisse animale. L'incendie provient d'une panne de ventilation et à l'isolation d'une cloison. A 18h03, le système automatique d'extinction incendie détecte le sinistre. Une injection vapeur et eau sous 25 bar se déclenche automatiquement avec télétransmission vers l'agent d'astreinte qui arrive sur site 10 minutes plus tard. Les pompiers, appelés par les agents de production à 18h10, contrôlent la cloison à l'aide d'une caméra thermique. En l'absence de points chauds, ils quittent les lieux vers 19h45. Les opérateurs de production de la zone concernée effectuent des contrôles rapprochés pendant la nuit.

Aucune substance dangereuse ou polluante n'est libérée. Les 7 m³ d'eau utilisée par le système d'extinction automatique restent confinés dans les équipements avant de s'évaporer en grande partie. L'ensemble du procédé est redémarré sans problème 45

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R /SRT /BARPI - Page 68/ 124

Les déchets sont renversés sur une aire en béton étanche et les opérations de nettoyage démarrent. Des plaques absorbantes sont jetées dans le bassin de réserve incendie pour éviter tout risque de pollution. Le surlendemain, les déchets calcinés sont collectés, les eaux d'extinction sont pompées pour envoi en traitement et le nettoyage du site est achevé.

Les déchets pris dans l'incendie avaient été broyés la veille. Chaque typologie de déchets avait été broyée indépendamment des autres et stockée dans un contenant séparé. Lors du broyage, l'opérateur n'avait pas détecté de dégagement de fumée. L'analyse de la vidéosurveillance permet de voir que les premières fumées étaient apparues sur les stockages des 3h50 du matin.

Accident

Incendie dans un centre de transit de déchets

N°46797 - 02/07/2015 - FRANCE - 45 - LE MALEHERBOIS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46797/>

Évènements et intervention

Vers 7h45, le personnel d'un centre de transit de déchets observe des fumées s'échappant des alvéoles de stockage en vrac de déchets non dangereux propres et secs (DPS). Les employés essayent en vain d'étouffer le départ de feu mais des flammes apparaissent dans les tas de déchets. Le vent puisant conduit à la propagation de l'incendie aux 2 alvéoles voisines contenant des bobinots de papiers et des déchets ultimes.

Trois employés, dont un pompier interne, attaquent les flammes avec les RIA du site et appellent les secours. Le sinistre est maîtrisé dans la journée. Un arrosage est maintenu pendant 2 jours et 2 nuits pour éviter toute reprise.

Conséquences

Les déchets pris dans l'incendie sont totalement détruits : 64 t de DPS, 100 t de bobinots de papier et 120 t de déchets ultimes. Ils sont envoyés vers des installations de traitement. Les eaux d'extinction sont retenues sur la plateforme de stockage extérieur. Une partie des eaux stagnantes se sont évaporées du fait de la chaleur. Une société spécialisée pompe 60 m³ d'eaux d'extinction.

Analyse des causes

Au moment du sinistre, le site commençait sa journée de fonctionnement. Les déchets ayant pris feu venaient d'être déchargés. L'ampleur du sinistre est liée aux conditions météorologiques défavorables : fortes chaleurs et vent.

Mesures prises

L'accident révèle que les murs coupe-feu de séparation entre les différents alvéoles de stockage extérieures n'étaient pas suffisamment hauts. Ils n'ont pas permis d'éviter les effets domino favorisés par le vent. L'exploitant décide de rehausser les murs coupe-feu entre alvéoles pour atteindre au minimum 4 m.

Accident

Explosion et incendie dans une installation de valorisation de métaux

N°46560 - 05/05/2015 - FRANCE - 50 - ISIGNY-LE-BUAT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46560/>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R /SRT /BARPI - Page 71/ 124

Vers 6 h, dans une société de collecte de déchets métalliques et de dépollution de véhicules hors d'usage, un feu se déclare dans un casier de 80 m² de broyats de métaux et de plastiques issus du broyage de déchets d'équipements électriques et électroniques (RBA lourds). L'alerte est donnée par un employé. Les pompiers arrosent les déchets avec un mélange eau-émulseur. De la mousse est pulvérisée pour étouffer le panache de fumée. L'incendie est maîtrisé vers 9 h. Après extinction, l'exploitant assure une surveillance.

L'incendie brûle 250 t de RBA lourds. Ces RBA étant stockés dans des casiers en monobloc béton fermés, aucune propagation aux casiers adjacents n'est à déplorer. Une caméra de surveillance et deux bîches situées au-dessus des cases ont fondu. Les eaux d'extinction (150 m³) sont confinées sur site.

Les RBA avaient été mis en stock le jour même, après broyage d'un lot de PAM (petit électroménager). L'incendie pourrait être dû à un point chaud présent dans la tas de RBA (métaux non ferreux à température élevée). En 2015, un incendie similaire a déjà eu lieu sur ce site (ARIA 46808).

Accident

2800 batteries sur la chaussée

N°50177 - 16/08/2017 - FRANCE - 86 - BONNEUIL-MATOURS

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50177/>

Vers 14 h, un poids lourd transportant des batteries usagées se couche dans le fossé d'une départementale. Une partie des 28 t de batteries usagées transportées chute au sol. Certains fuient. Les pompiers réalisent des merlons de terre pour confiner la pollution. Ils épaudent un neutralisant sur les 30 m² où s'est écoulé l'acide des batteries. L'exploiteur, un centre de démontage des véhicules hors d'usage, récupère les batteries sur ce site. Il est chargé de l'excavation et du traitement du sol pollué.

Accident

Incendie sur un stockage des déchets non dangereux

N°50337 - 03/08/2017 - FRANCE - 71 - CHAGNY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50337/>

Vers 16h15, un feu se déclare sur une zone de 800 m² dans une alvéole en exploitation dans un centre de stockage de déchets non dangereux. Prévenus par les employés, les pompiers interviennent à l'aide d'une lance dont une canon. Du sable est également utilisé pour étouffer les flammes. Les déchets sont retournés avec 2 engins pour faciliter leur extinction. La réception de déchets est suspendue pendant la durée de l'intervention. Une surveillance de la zone à l'aide de caméras thermiques est mise en place.

Cette installation de stockage a déjà connu plusieurs incendies par le passé (ARIA 49956, 49015, 48652, 47079, 46719, 45145, 44261).

Accident

Incendie dans un centre de traitement et d'élimination de déchets non dangereux

N°50675 - 03/08/2017 - FRANCE - 34 - SOUMONT

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50675/>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R /SRT /BARPI - Page 66/ 124

minutes après le départ de feu. Aucun équipement n'a été déterioré. Les matières animales mouillées lors de l'intervention sont envoyées vers les cuiseurs.

Un échafaudement localisé de matières animales cuites serait à l'origine du sinistre. L'automatisation du système de détection et d'extinction incendie du site s'est révélée faible et fonctionnelle.

Accident

Noms de résultats répertoriés : 280 / 03/09/2018

combustion lente des déchets : premiers longtemps après extinction.

Les eaux d'extinction, confinées sur le site, rejoignent la première lagune. Une entreprise spécialisée le vide pour éviter son débordement. Un rojet noirâtre et visqueux est observé lors de la vidange des lagunes au bassin tampon. Ce rojet provient d'un défaut de l'obturateur gonflable censé boucher une canalisation reliant la lagune au bassin tampon. La fuite est immédiatement pompée les eaux polluées vers le bassin tampon pour traitement ultérieur. La 2ème lagune est également vidée.

Le bâtiment est détruit ainsi que le bio-filtre et les ventilateurs de la désodorisation. Les équipements, les convoyeurs et les armatures électriques ont brûlé. Le tri mécano-biologique est hors-service. Le tube de pré-fermentation doit être vidé des déchets en cours de traitement. 475 t de compost sont détruites ; 3 employés sont en chômage technique.

L'incendie est parti d'une cellule de refus de tri métallique, au sol, sous le convoyeur. Au regard des données météorologiques retrouvées à cet endroit, la température a pu monter au-dessus de 1 200 °C. La cause n'est pas identifiée, les experts avancent l'hypothèse d'une possible montée en température de piles ou lithium.

Dans l'urgence, les bennes de collecte sont détournées sur l'incinérateur du Mans, mais ce mode de fonctionnement ne peut perdurer. Les jours suivants, l'usine reçoit les ordres ménagers sur son site avant de les envoyer pour incinération au Mans. Pour éviter de dégrader l'incinérateur, les installations des camions bennes, les installations de réception sont modifiées (2 fosses sous arêt fermées). Les convoyeurs sont modifiés pour alimenter la zone de chargement des camions et non plus le tube de pré-fermentation.

Un arrêté est pris par le Préfet, demandant notamment à l'entreprise de :

- mettre son site en sécurité (interdiction d'accès à la partie sinistrée, surveillance du site) ;
- démolir les structures fragilisées ;
- évacuer les déchets vers des installations autorisées ;
- évaluer l'impact environnemental du sinistre ;
- revoir la gestion des eaux (lagune isolée du fossé, procédure de surveillance des niveaux et d'intervention en cas de débordement...).

Accident

Incendie d'un tas de copeaux de bois

N°05080 - 15/10/2017 - FRANCE - 73 - FRANCIN

E38.32 - Récupération de déchets tris

<https://www.air.developpement-durable.gouv.fr/incendie/05080/>

Dans une plateforme de compostage et de broyage de déchets de bois, un débit de fermentation provoque une élévation de température et un dégagement de fumée à 1 200 °C. Les copeaux de bois.

Des riverains donnent l'alerte vers 18 h. Les pompiers

Technique d'intervention utilisée pour circonscire le feu :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DCPH / SRT / BARH -

Page 73 / 74

Nombre de résultats répertoriés : 280 / 03/09/2018

mesurant une température de 80 °C. Ils arrosent l'intérieur du tas de copeaux, puis quittent les lieux. Ils constatent ensuite la température du tas de bois et humidité ce dernier. Des démarches sont entreprises pour écouler une partie du bois stocké, mais celles-ci s'avèrent infructueuses.

Attention au feu couvant !

Cinq jours plus tard, des fumérolles sont de nouveau remarquées vers 14h30. Les deux sapeurs arrosent le tas de bois avec des lances. L'exploitant déblaye le stock non impacté avec un engin. Un important panache de fumée se dégage. La visibilité est compromise vers 14h45 pendant 10 minutes. Un message invitant les automobilistes à la prudence est ainsi diffusé sur les panneaux d'affichage.

Conséquences

Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin du site, puis transférées vers une station d'épuration communale (100 m). L'exploitant fait récupérer 40 m³ de compost et de plaquettes de bois pour libérer de la place sur le site et étaler les déchets. Un employé, intoxiqué par les fumées, est transporté à l'hôpital. L'incendie est éteint le 26/10 à 18h50. Lors de l'intervention, le véhicule de détection, identification et prélèvement (VDIP) du SDMS69 analyse la toxicité des fumées. Aucune mesure complémentaire n'est relevée. Une association de surveillance de la qualité de l'air réalise des mesures complémentaires (diodes/SNUS/HAP...) à la suite de plaintes dans le voisinage du site.

Actions de l'inspection des installations classées

L'inspection des IC se rend sur place le 16 et le 20/10. Un tas de copeaux de 12 000 m³ sur 12 m de hauteur est observé alors qu'il devrait être de 4 à 3 70 m³ et de 5 m de hauteur maximum. L'exploitant a pris des dispositions depuis plusieurs mois afin de réduire les volumes de bois entrant et trouver des exutoires mais la filière est saturée. Tous les sites de récupération de bois sont en surstock en Savoie au moment de l'accident. L'administration encadre ainsi par un arrêté préfectoral l'interdiction de stockage de volumes de déchets de bois sur le site tant que la situation n'aura pas évolué favorablement.

Accident

Feu de stockage de copeaux de bois
N°50268 - 29/08/2017 - France - 59 - DENAIN
E338 - 12/09/2017 de déchets traités
www.adeq.developpement-durable.gouv.fr/accident/50268/

Vers 14h40, au sein d'un bâtiment d'une entreprise de récupération de déchets, un feu se déclare dans le stockage de près de 20 000 m³ de copeaux de bois. Les employés donnent l'alerte lors de leur prise de poste. La veille, dimanche, les riverains avaient déjà senti une odeur suspecte de brûlé mais n'en avaient pas identifié l'origine. L'exploitant sort le stock de copeaux à l'extérieur afin d'atteindre plus facilement le cœur du feu. Les pompiers arrivent sur place à 15h00. Les sapeurs arrosent les copeaux et les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de lances. Les copeaux de bois non impactés par le sinistre sont évacués.

L'inspection des installations classées se rend sur place et constate que les quantités de déchets présentes sur site étaient supérieures aux seuils d'autorisation alors que le site était

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - DGRF / SRT / BARF -

Page 74 / 124

nombre de résultats répertoriés : 280 / 03/09/2018

officiellement soumis à déclaration.

Accident

Incendie dans un centre de tri et traitement de déchets non dangereux

N°50141 - 07/08/2017 - FRANCE - 30 - LIJOU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50141/>

A 13h30, un feu se déclare sur 2 tas de déchets de 50 m³ et 200 m³ stockés en extérieur (déchets de bois et mobilier usagé) dans un centre de tri et de traitement de déchets. Un important panache de fumées se dégage. Les salariés alertent les pompiers et attaquent le sinistre à l'aide d'un RIA. Ils obstruent les réseaux pour permettre le confinement des eaux d'extinction dans le bassin prévu à cet effet. Les pompiers, aidés par les conducteurs d'engins du site, extraient les déchets du foyer de l'incendie et protègent le reste des installations et la végétation des alentours. La bache incendie présente sur site permet de disposer d'un point d'eau à proximité directe du feu. Après la fin de l'intervention, une surveillance est mise en place pour assurer de l'absence de reprise du feu.

Ayant assisté les pompiers pendant l'intervention, 4 salariés sont légèrement incommodés. Ils ont été chassés (71 m³) confinés sur site, sont pompés et envoyés vers une station d'épuration. Les déchets brûlés (105 t) sont évacués vers des installations de traitement. L'incendie a dégradé de manière superficielle la dalle béton sur laquelle étaient entreposés les déchets ainsi que le mur coupe-feu périphérique de la zone de stockage.

Le départ est survenu pendant la pause déjeuner. Il n'y avait pas d'activité sur le site. Le feu était chanté (71 m³). L'exploitant suppose que le départ de feu est lié à un effet loupe sur un morceau de verre présent parmi les déchets. Un objet indésirable de type fusée de détresse pourrait aussi en être à l'origine.

Accident

Feu dans un centre VHU

N°49856 - 22/06/2017 - FRANCE - 57 - CHEMINOT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49856/>

Vers 17 h, un feu se déclare dans un centre de démontage et recyclage de véhicules hors usage (VHU). Plusieurs bombones de gaz sont présentes sur le site : 20 bouteilles d'oxygène et 2 bouteilles de gaz butane. Une fuite est détectée et colmatée. Le stockage est refroidi pour éviter tout risque d'explosion. Par précaution, la circulation routière est coupée pendant 35 min. Les pompiers maîtrisent l'incendie. Des rondes de surveillance sont réalisées pendant la nuit suivante.

L'incendie a démarré pendant le démantèlement d'un carcasse de bus. Il s'est ensuite propagé aux autres véhicules présents au sein de la casse. Au total, 12 carcasses de bus et 2 citernes semi-remorques ont brûlé.

Accident

Incendie dans une déchetterie

N°49847 - 20/06/2017 - FRANCE - 45 - AMILLY

E38.32 - Récupération de déchets triés

MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARIN -

Page 75/82

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/498347/>

Vers 20h30, un feu se déclare dans un box de stockage de DIR, en dehors des horaires d'ouverture d'une déchetterie. Un employé demeurant à proximité donne l'alerte. Les pompiers n'évoquent pas l'incendie qui est de faible ampleur et ne présente pas de risque de surélévation des flammes. Après dix minutes, les pompiers reviennent, le vent commençant à se lever. Ils éteignent l'incendie avec 10 m³ d'eau. Les murs coupe-feu du box sont détériorés. Les 53 m³ de déchets brûlés sont envoyés dans la même filière de traitement que les DIR. L'incident interromp les apports de DIR pendant 4 jours.

Deux hypothèses sont envisagées comme cause du sinistre : un **surchauffement de déchets**, suite à une période de fortes chaleurs ou un acte de malveillance. En effet, les caméras de surveillance ont filmé une personne péniblement sur le site en escaladant le portail aux alentours de l'heure de début d'incendie. L'entreprise découvre une plainte.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de déchets métalliques
N°49832 - 19/06/2017 - France - 62 - DOURGES
E38.32 - Récupération de déchets traités
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/49832/>



Vers 17h30, un feu se déclare sur un tas de déchets métalliques stockés en extérieur dans un centre de traitement des métaux et véhicules hors d'usage. Un conducteur donne l'alerte après avoir observé des fumées. Les pompiers interviennent avec des lances à eau, alimentées d'abord avec la réserve d'eau du site puis avec le poteau incendie le plus proche. Le début de ce dernier était insuffisant, ils doivent ensuite recourir à un point d'alimentation beaucoup plus éloigné. Un arrosage à la mousse, depuis l'un des camions des pompiers, est réalisé. Les employés étalent le tas pour faciliter l'intervention des pompiers. L'un d'entre-eux est légèrement intoxiqué par les fumées. Une ligne haute tension est mise hors exploitation durant l'intervention. L'incendie est maîtrisé à 23 h, le tas de ferrailles est survolé par un drone pour détecter d'éventuels points chauds. Une surveillance est mise en place les jours suivants.

En l'absence de bassin de confinement, les eaux d'extinction sont collectées et envoyées vers la station d'épuration urbaine. Une partie de ces eaux échappe lors d'une surverse par un déversoir d'orage et s'écoule dans le canal de la DEULE. L'inspection des installations montre une fuite importante, sans restriction. L'exploitant cure le réseau, les puits de collecte et le déboureur-dessaler. Le réseau de collecte était localement bouché.

La perte de 20 à 30 t de ferrailles est évaluée à 5 000 EUR. Les parois en béton ont permis de circonscire efficacement l'incendie et d'éviter la propagation à d'autres stockages.

Le feu s'est déclaré peu après la fermeture du site et le départ du personnel vers 17 h. L'exploitant évoque plusieurs hypothèses : des étincelles en provenance d'une batterie déposée parmi les déchets par un client, un effet foudre au temps très chaud et ensoleillé régnant le jour de l'incendie.

L'inspection relève la carence insuffisant de la détection incendie (détection de fumées ou de flammes), des réserves en eau et des moyens de lutte internes contre l'incendie.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets non dangereux
MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGPE - D.SR7 / BARPI -

Page 76/124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018

N°49606 - 25/02/2017 - FRANCE - 33 - MERIGNAC
E38.32 - Récupération de déchets tirés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49606/>

Vers 3h30, dans un centre de tri et traitement des déchets, un feu se déclare dans une case de stockage extérieure entourée de murs béton. Les déchets stockés correspondent à la fraction issue du broyage de déchets de gros appareils électroménagers (GEM) : plastiques, métaux, laine de verre, laine de roche et béton. Le gardien donne l'alerte. Il tente d'éteindre l'incendie à l'aide des ARIA présents. Les pompiers et l'exploitant interviennent. Un responsable du site met en place un obturateur pneumatique pour empêcher les eaux d'inondation sur le site. Un couloir de quai et 3 chauffeurs de poids lourd aident les pompiers à isoler les déchets en feu. Vers 7 h, l'incendie est éteint. Les riverains sont informés de l'incendie.

Les déchets stockés dans la case de stockage avaient été broyés plusieurs jours auparavant. Néant présent.

Suite à l'incendie, l'exploitant envisage une amélioration du système de surveillance anti-inondation et la mise en place d'installations de détection incendie.

Le site a déjà connu des incendies (ARIA 49520, 47789, 45707).

Incident

Incendie dans une entreprise de récupération de métaux
N°49122 - 16/01/2017 - FRANCE - 52 - SAINT-LEONARD
E38.32 - Récupération de déchets tirés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49122/>

      €

Vers 18 h, dans une entreprise de récupération de déchets métalliques, un feu se déclare dans une cuve de 120 m³ située au sein d'un bâtiment de 2 000 m³. Un employé, apercevant des flammes au-dessus des trous d'homme de la cuve, donne l'alerte. Les pompiers refroidissent la cuve avec une lance à eau. Les détecteurs de gaz signalent la présence d'oxyde de soufre sulfuré. Un pompier expiré en risques chimiques est appelé en renfort. Après extinction, pour éviter tout risque de reprise d'incendie, les pompiers tapissent le fond de la cuve avec une lance à mousse. Un employé incommode est pris en charge par les secours.

D'après la presse, un employé aurait travaillé sur la cuve avec un chalumeau. Cette cuve, théoriquement dénazée lors de sa réception sur site, aurait contenu des résidus de produits dangereux (tels que l'oxyde de zinc). Le dégagement d'hydrogène sulfuré serait lié à l'inflammation accidentelle lors des travaux au chalumeau du revêtement isolant présent à l'intérieur de la cuve.

Incident

Incendie d'un stock de broyats de pneumatiques
N°48659 - 02/10/2016 - FRANCE - 57 - DIEUZE
E38.32 - Récupération de déchets tirés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48659/>

Vers 2 h, dans un centre de valorisation de pneumatiques usagés, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 2 000 m³ de broyats de pneus (dont 1 200 m³ en vrac et 800 m³

MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/ SER / BARH -

Page 97/124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018

conditionnées en big-bags). Le stock de granulats est atteint du fait du rayonnement thermique. Les pompiers installent 2 barrages sur le SPIN afin d'éviter une pollution par les eaux d'extinction. Ils étalent le stock et désignent l'incendie en fin de journée.

Les analyses effectuées dans l'air s'avèrent normales. Les bâtiments du site ne sont pas impactés.

Selon l'exploitant, un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre. Une lampe à souder est retrouvée au niveau du stockage de broyats.

Accident

Feu dans un stockage de DEEE d'une usine de recyclage
N°48055 - 20/05/2016 - FRANCE - 60 - PONT-SAINTE-MAXENCE
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48055/>



Dans une entreprise de recyclage, un feu se déclare un vendredi vers 16h30 dans un bâtiment de stockage de déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) de 8 m de haut. Les déchets présents sont des petits appareils ménagers, des plastiques issus du démantèlement et des déchets dangereux (piles, condensateurs, cartouches...). Un opérateur aperçoit des fumées et tente d'intervenir à l'aide de RIA mais la progression des flammes est rapide en raison des quantités importantes de matières plastiques. Il donne l'alarme. L'exploitant fait évacuer le site.

L'exploitant y avait pas actionné le dispositif de désenvenement, les secours rencontrent des difficultés à accéder à la zone sinistrée en raison de la densité des fumées présentes dans le bâtiment. L'alimentation en eau se fait par pompage dans l'OISE. Le site est mis sous rétention par fermeture de la vanne quillotte et mise en place d'un obturateur gonflable. Un 2ème obturateur gonflable est mis en place près d'une zone d'un travail non élanche. Pour limiter les risques de pollution de l'OISE, les eaux d'extinction sont pompées à partir de la rétention, qui arrive à saturation, vers les 3 bassins de l'ancienne station d'épuration du site.

Un important panache de fumées noires, visible à plus de 10 km, se dégage et se dirige en hauteur au-dessus des zones pavillonnaires. Sept personnes sont évacuées et reléguées. La circulation aux alentours est interrompue. Des mesures sont réalisées pour évaluer la pollution des sols, des eaux de surface et de l'air ambiant. Avec le refroidissement des fumées, le panache se retrouve à hauteur d'homme. De nouvelles mesures de gaz (CO, HCN et SO₂) sont effectuées ainsi que des prélèvements sanguins sur les riverains. Une personne est conduite à l'hôpital.

Le lendemain matin, le bâtiment est débarrassé à l'aide d'une grue pour faciliter l'intervention. Les déchets sont déchargés et recouverts de mousse. Les déblais et l'extinction dure jusqu'au surélevement. Des rondes de surveillance sont organisées.

Conséquences

Quatre employés sont légèrement intoxiqués.

Le bâtiment de stockage de DEEE est détruit. Les 292 t de déchets stockés sont pris dans l'incendie.

Les 10 000 m³ d'eau d'extinction sont confinés dans les bassins de la station d'épuration. En revanche, l'obturateur gonflable positionné près de la zone en travaux n'a pas résisté. L'arrivée des eaux d'extinction est infiltrée au niveau de cette zone de craquellement.

MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ - DOPH / SRI / BARRA -

Page 76 sur 121

Nombre de résultats répertoriés : 280 / 03/09/2018

Le panache engendre des dépôts de particules fines dans les sols.

Suites

Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris :

- les installations du site sont mises en sécurité (surveillance, interdiction d'accès) ;
- le redémarrage de l'activité de stockage et traitement des DEEE est subordonnée aux travaux de remise en état du bâtiment/adaptation d'un bâtiment existant avec mise en place de mesures pour éviter la survenue d'un évènement similaire ;
- les DEEE présents sur site et non impactés par l'incendie sont évacués vers une installation autorisée ;
- les déchets générés par le sinistre sont stockés sur une zone étanche en attente de leur évacuation pour traitement ;
- une étude de l'impact environnemental de l'accident est réalisée (évaluation, par l'intermédiaire d'un plan de prélèvements, de la nature et des quantités de produits de décomposition émis à l'atmosphère, rejetés dans le milieu aqueux et déposés dans les sols).

Analyses des causes

L'origine de l'accident est inconnue. Le départ de feu a eu lieu au niveau d'un lot DEEE en attente de démantèlement. Ces déchets étaient stockés dans des casiers en béton mais la hauteur de stockage des déchets était supérieure à la hauteur des parois des casiers.

Accident

Incendie sur une unité de cogénération d'un stockage de déchets

N°49013 - 09/05/2016 - FRANCE - 71 - CHAGNY
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49015/>

Vers 20h20, dans un stockage de déchets non dangereux, un feu se déclare sur une turbine de la centrale de cogénération. La centrale est à mise à l'arrêt et la torche à biogaz est mise en service. Des dégâts sont à déplorer sur les organes qui composent un bloc constitué de 5 turbines de 200 kW, la turbine à l'origine du sinistre, les câbles de puissance des autres turbines, les câbles de communication des turbines et les disjoncteurs-sectionneurs des turbines sont hors d'usage.

Un dysfonctionnement sur un clapet anti-retour des gaz de combustion d'une des turbines est à l'origine de l'accident.

Un autre incendie, lié à une cause similaire, survient en juillet 2017 (ARIA 49956).

Accident

Incendie dans un centre de tri

N°47958 - 23/04/2016 - FRANCE - 43 - POLIGNAC
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47959/>

Vers 21 h, dans un centre de tri et de valorisation de déchets, un feu se déclare dans un tas de 800 m³ de mûres, d'écorces et de compost. Un motard, passant à proximité, aperçoit de la fumée et donne l'alerte. Les pompiers, assistés d'un employé maniant un chargeur à godet, éteignent le feu. Les débris se propagent à un autre tas de 800 m³. Ils doivent cependant intervenir de nouveau pour éliminer matière en raison de nouveaux dégagements de fumées sur des tas d'écorces et de compost stockés sur une plateforme en plain air.

Selon des résultats répertoriés : 280 / 03/09/2018

Nous le dirigeant de l'entreprise, l'auto-échauffement des déchets de végétaux serait à l'origine du sinistre.

Le site avait déjà été victime d'un incendie des déchets en mai 2011 (ARIA 40278) et d'un départ de feu sur un broyeur en juin 2015 (ARIA 47252).

Accident

Feu dans un centre de transit de déchets dangereux

N°47672 - 06/02/2016 - FRANCE - 83 - LA SEYNE-SUR-MER

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47672/>

Vers 18h30, dans un centre de transit et traitement de déchets dangereux, un feu se déclare dans un bâtiment de 1 000 m² abritant des produits chimiques. Un important volume de fumée noire se dégage. Une cue de 30 m³ d'hydrocarbures et une cue de 15 m³ d'acide sont en feu. L'entreprise de télésurveillance donne l'alerte.

Un périmètre de sécurité est établi. Les secours évacuent un magasin de bricolage ainsi que 10 riverains. Deux autres habitants sont confinés. Les énergies sont coupées. Les pompiers éteignent l'incendie vers 21h30 avec des lances à eau et à mousse. Ils arrosent des foyers résiduels dans la nuit.

Un employé du site, brûlé aux mains, est transporté à l'hôpital. Le bâtiment de 1 000 m² est détruit en partie, ensemble des stocks de contaminants vides. Pendant le temps des fumées de fumée noire se dégage. L'activité liée aux déchets conditionnés à un simple stockage ; les produits réceptionnés sont maintenus dans leurs conteneurs d'origine et les opérations de regroupement ne sont plus réalisées. Les 300 m³ d'eau d'extinction sont évacués dans un bac de rétention puis évacués vers un centre de traitement le surdennant.

L'employé, venu le samedi récupérer des affaires personnelles, voit des bidons renversés dans le bâtiment. Il les remet d'aplomb puis allume une cigarette, provoquant l'inflammation des produits chimiques. Les débris matériels et les portes d'exploitation s'élèvent à plus d'un million d'euros.

Accident

Feu dans une casse automobile

N°46322 - 03/03/2015 - FRANCE - 89 - AVALLON

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46322/>

Vers 18 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 1 300 m² à usage de casse automobile et de garage. Un important panache de fumée noire se dégage. Plusieurs explosions sont constatées par les riverains, à priori liées à la présence de bombes aérosols.

Le service de l'électricité coupe l'alimentation du secteur. Un périmètre de sécurité est établi. La cinquantaine de pompiers prolonge la de la propagation le dépôt de bois est une section voisine. Ils éteignent l'incendie vers 22 h avec 6 lances dont une sur échelle. Les rondes de surveillance se poursuivent dans la nuit. Les eaux d'écoulement présentant un risque de pollution, les services techniques de la ville sont informés. Le premier reconnaissance dans le ru coulis ne révèle pas d'atteinte du milieu.

La casse automobile était en cours de démantèlement avec un emplacement proche de

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 3/3/2018/2018

zone industrielle. Il n'y a pas de chômage technique du fait de l'incendie dans ces nouveaux locaux. L'incendie aurait débuté au moment où des employés ont allumé l'électricité pour terminer leurs travaux alors que la nuit tombait.

Accident

Départ de feu sur un engin de chargement

N°50838 - 20/12/2017 - FRANCE - 45 - CHAINY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50838/>

Vers 17h10, un feu se déclare sur un engin de chargement, lors de son redémarrage après une panne. Les flammes atteignent au niveau de la plateforme formelle d'un centre de tri de déchets non dangereux. Des flammes apparaissent à l'arrière de la cabine. Le conducteur oriente l'engin vers les plateformes vertes isolées. Il tente d'éteindre l'incendie à l'aide de l'extincteur de l'engin, sans succès y parvint. L'agent de bascule, constatant le départ de feu sur la vidéo-surveillance, donne l'alerte. L'accès du site est fermé au public. Arrivés à 17h40, les pompiers éteignent l'incendie à 18h10. Le site est rouvert.

Les eaux d'extinction sont confinées par fermeture d'une vanne de barrage. Ces eaux sont évacuées dans la filière de traitement adaptée après analyse.

De l'absorbant est mis en place. Un périmètre de sécurité est installé pour la nuit et la société de gardiennage est informée.

Accident

Incendie de déchets verts sur une plateforme de compostage

N°50935 - 25/11/2017 - FRANCE - 96 - SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEUX

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50935/>

Vers 16 h, de fortes rafales de vents attirent un départ de feu sur un andain de déchets verts broyés sur une plateforme de compostage. La température de fermentation a dépassé le seuil d'auto-combustion et les déchets verts en surface se transforment en braise sous l'effet du vent. Les secours éteignent l'incendie.

Pour éviter que cela ne se reproduise, l'exploitant met en place un réseau d'arrosage pour lutter contre les auto-combustions. Il prévoit de faire fonctionner cet arrosage à l'annonce des alertes météo.

Accident

Départ de feu dans une installation de stockage de déchets non dangereux

N°50903 - 13/07/2017 - FRANCE - 37 - SONTZAY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50903/>

Un samedi vers 15h35, le dispositif de détection incendie d'une installation de stockage de déchets dangereux se déclenche suite à un départ de feu. Le conducteur d'engin d'astreinte maltriste l'incendie par recouvrement et étouffement de la zone avec un stock d'argile défilé situé à proximité de la zone d'exploitation. En parallèle, les pompiers sont avertis par une personne extérieure. A leur arrivée, l'incendie est maîtrisé et, par conséquent, ils repartent sans avoir eu à intervenir.

Annuaire des réglementations techniques : 280 - 03/09/2018

A l'issue du diagnostic technique, une des six turbines est redémarrée. D'ici la fin du mois d'août, deux à trois autres turbines seront de nouveau opérationnelles mais il n'est pas exclu qu'il faille attendre encore un peu avant la totalité de l'installation dans un délai qui pourrait permettre de valoriser 75 % du biogaz produit. Afin de continuer à valoriser au mieux le biogaz produit par les déchets enfouis, l'exploitant décide, comme lors d'un incendie du même type l'année précédente, de recourir à une station mobile de traitement des déchets. Cette station est équipée de deux équipements de valorisation du biogaz dont l'installation de stockage est déjà équipée. Cette station mise en place au mois de septembre traitera 2 000 m³ de lixivats. Elle génère d'une part des concentrés (2 à 4 fois la charge des lixivats) qui sont éliminés en filières spécialisées, et d'autre part, des permats, effluents liquides, qui seront évaporés.

En parallèle, l'exploitant sollicite le fournisseur de l'installation de valorisation pour que ce dernier mène une réflexion sur la fiabilité de l'installation à la suite de la répétition d'incendies dont les causes semblent similaires.

Accident

Incendie dans un centre de tri

N°49868 - 24/06/2017 - FRANCE - AZ - ANDREZUEUX-BOUTHEON
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.anda.developpement-durable.gouv.fr/incident/49868/>

Un samedi vers 14 h, un feu se déclare sur un stock de déchets dans un centre de tri et de transit. Plusieurs dizaines de m³ de déchets sont menacés ainsi qu'un bâtiment qui sert de stockage et de fourrage. Une épaisse fumée se dégage et impacte l'A27 située à proximité. Les automobilistes sont invités à la prudence. La gendarmerie se rend sur place car des riverains se plaignent des fumées. Plus de 60 pompiers utilisent des engins de l'entreprise pour effectuer des tranchées au sein des déchets et réaliser la part du feu. Ils sont éliminés en filières spécialisées. L'incendie est maîtrisé dans la soirée. Une surveillance est mise en place la nuit suivante.

Faiti dans la zone de stockage des DIB, l'incendie s'est propagé à la zone de stockage des bois de classe B (110 740 t) de bois traités : bois peint, contreplaqué, présence de plastiques) adjacente. Totalement noirci, ce bois n'est plus valorisable. Le stock de DIB a été évacuée en zone de stockage.

Les eaux d'extinction se déversent dans le réseau d'eau pluviale de l'établissement, après passage dans les déboursours déshuileurs. Le réseau d'eau pluviale se jette dans le VOLON après transit par le bassin d'orage de la zone d'activité. Ce bassin n'est pas étanche et ne dispose d'aucun dispositif pour confiner les eaux avant rejet.

Un arrêté de mesures d'urgence est pris pour exiger la réalisation d'analyses dans les eaux du bassin d'orage et dans les sols superficiels.

Accident

Incendie dans un centre de stockage de déchets non dangereux

N°49831 - 10/06/2017 - FRANCE - 16 - SAINTE-SEVERE
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
<https://www.anda.developpement-durable.gouv.fr/incident/49831/>

Vers 12h30, pendant un jour de fermeture du site, un feu se déclare dans une alvéole en exploitation d'un centre de stockage de déchets non dangereux. L'agent de surveillance incendie via une caméra du système de surveillance. Les pompiers arrivent, l'incendie à l'aide de lances alimentées par la réserve d'eau du site. Les employés utilisent

Des engins pour déverser du sable et de la terre sur les déchets en feu. L'incendie est éteint à 16h50. Des rondes de surveillance sont mises en place. La membrane d'étanchéité est détruite sur la largeur de 50 mètres et une longueur de 70 m. Les déchets antérieurs de déchets sont détruits sur 50 m. Les eaux d'extinction s'infiltrent dans le massif de déchets. Elles sont collectées et traitées avec les lixiviats. L'activité du site n'est pas interrompue. Les déchets réceptionnés sont stockés dans une autre alvéole dans l'attente d'être réceptionnés par la filiale. Suite à l'accident, l'exploitant installe une caméra supplémentaire aux abords directs de la zone de stockage.

Le site a déjà connu plusieurs incendies par le passé (ARJIA 5214, 44366, 45686).

Accident

Incendie dans une entreprise de recyclage de DEEE

N°49370 - 11/03/2017 - FRANCE - 31 - TOULOUSE

E30.32 : Récupération de déchets
<https://www.data.developpement-durable.gouv.fr/accident/49370/>

Vers 20h30, dans une entreprise de recyclage de Gros Electroménager Froid (GEM Froid), un feu se déclare sur le broyeur dédié aux fractions contenant des métaux non-ferreux. Le personnel alerte la direction et les pompiers. L'incendie se propage par les convoyeurs à bande depuis le broyeur à marteaux vers le reste des équipements de séparation des métaux ferreux et non ferreux et traverse de laboratoires à induction, tambour magnétique, convoyeurs à bande intermédiaires), vers la conduite d'extraction des poussières située sous la toiture et vers une partie des panneaux voltaïques en toiture. L'intervention des pompiers se termine vers 23h30.

L'incendie endommage 400 m² du bâtiment d'exploitation (parois en bardage métalliques et caissons en tôle) situés au-dessus des bennes de stockage des déchets métalliques. Pour une semaine minimum, 15 personnes sont en chômage technique. Une reprise partielle des activités est prévue dans un délai de 6 semaines, uniquement pour les installations non impactées par le sinistre (opérations de démantèlement et dépollution des GEM Froid).

Le site était en fonctionnement à l'heure du début du sinistre. Des postes de travail avaient été aménagés auparavant pour traiter les stocks importants de GEM Froid accumulés depuis fin 2016.

Accident

Incendie d'un entrepôt de pneumatiques

N°49220 - 05/02/2017 - FRANCE - 974 - LE PORT

E30.32 : Récupération de déchets
<https://www.data.developpement-durable.gouv.fr/accident/49220/>

Vers 11h, un feu se déclare dans le stock de chups de pneumatiques à l'angle des murs coupe-feu de l'aire d'entassement d'un centre de recyclage de pneumatiques usagés. L'incendie est détecté grâce à la vidéosurveillance du site. Malgré l'ajout des déchets constitué d'une alternance de chups et de pneus usagés séparés par des murets en béton, l'incendie se propage à l'ensemble des déchets. Une épaisse fumée noire se dégage.

A leur arrivée, les secours évaluent un périmètre de sécurité. Les vanes guillottes de l'aire d'attente sont retirées et les pompiers installent des lances à eau. En volume d'eau sur la plateforme, les pompiers demandent l'ouverture partielle des vanes pour limiter le niveau d'eau et éviter le risque d'inflammation du surnamage hydrocarboné. Le sinistre est maîtrisé vers 17h. Une interdiction, les pneus brûlent toujours et une surveillance est maintenue avec arrosage et déplacement des déchets pour faciliter l'extinction. Trois

Nombre de résultats reportés : 280 / 03/09/2018

Les puits sont nécessaires pour une exploitation complète. La quantité de déchets brûlés est estimée à 1 000 t (900 t de chips, 100 t de pneus).

Une alerte ciblée (cible, prévoit le lendemain ou surlendemain, l'exploitant met le site en sécurité et demande la fermeture totale des vannes pour confiner les eaux d'extinction et évacuer les produits dangereux. L'exploitant agit, les eaux doivent transiter par débordement vers le réseau d'effluents pluviaux (EP) et le séparateur du site. Ce dernier risque d'être saturé par les résidus et devra être vidangé dès que possible. Des boudins filtrants sont positionnés autour des regards pour éviter ainsi qu'un filtre géotextile au droit de ces derniers, pour limiter l'écoulement des eaux, provoque les fortes pluies attendues. Un arrêt des apports de pneus est prévu jusqu'au passage de la dépression. Une reprise des activités après contrôle du bon fonctionnement du broyeur est prévue à compter du 08 au 09/02.

Au niveau de la plateforme principale, l'exploitant prévoit :

- un tir visuel pour recyclage des matériaux faiblement impactés ;
- un tir des résidus métalliques (non différenciables des autres résidus) par séparation magnétique sur pelle mécanique. Ces matériaux représentent la filière classique des résidus métalliques ;
- un stockage en extrémité de plateforme des autres résidus solides ;
- un ramassage des résidus de combustion sur les zones hors d'eau avec un stockage en bordure de plateforme ;
- des prélèvements de sol effectués selon les relevés photographiques pour déterminer l'impact du panache de fumée.

L'inspection des IC demande à l'exploitant le plan des réseaux du site et une estimation de la quantité d'effluents rejetés. Un curage des caniveaux et des séparateurs-séparateurs est prévu pour être réalisé régulièrement. L'analyse des déchets de curage et des résidus de combustion doit permettre d'orienter ces déchets vers les filières d'élimination appropriées.

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets

N°49153 - 17/01/2017 - FRANCE - 80 - LIHONS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.ara.developpement-durable.gouv.fr/accident/49153/>

Dans une installation de stockage de déchets, les opérateurs constatent un dégagement de fumées blanches au niveau du puits de lixivats de l'avalée en exploitation. Ils appellent les pompes. Les déchets impactés sont excavés et arrosés. Le départ de feu est rapidement maîtrisé. L'effondrement de fumées est lié à un feu couvant à proximité immédiate du puits de lixivats. La hauteur du massif des lixivats au niveau du puits est de 9 m. Le feu est situé 4 à 5 m en-dessous du sommet du massif.

Le puits de pompage des lixivats est endommagé. L'exploitant excave le massif de déchets au niveau du puits jusqu'à sa base afin de reconstruire un nouveau puits. Pendant cette période, les pompes sont retirées et il n'existe plus de dispositif d'évacuation des lixivats au niveau du massif. Or, les eaux d'extinction se sont infiltrées dans le massif de déchets et doivent être traitées en tant que lixivats. Il est demandé à l'exploitant de remédier au plus vite l'absence de dispositif de pompage.

Accident

Incendie dans un bâtiment de tir de déchets

N°48635 - 24/09/2016 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48635/
Vers 4h30, au sein d'un centre de tri, un feu se déclare dans un bâtiment de tri des déchets de 1 000 m² abritant un stock de 500 m³ de déchets industriels (cartons, bois, plastiques) et d'ameublement. Les secours sont alertés vers 5h45 par la société assurant la surveillance à distance des installations. Ce prestataire a été alerté par une caméra mise en défaut. Par contre, le système de détection incendie (capteur fumées et flammes) n'a pas transmis l'information (liaison téléphone) aux cadres d'astreinte de l'entreprise.
Un important panache de fumée se dégage et une odeur de fumée est perceptible dans la commune voisine. Les mesures ne relèvent pas de concentrations inquiétantes. Les pompiers débâillent le stock et éteignent l'incendie en fin de journée au moyen des dispositifs de protection incendie du site (poteaux, RIA, réserve incendie). L'exploitant met en place une surveillance pendant le week-end.
Les eaux d'extinction sont confinées dans la rétention du site. Néanmoins, le réseau de collecte n'était pas étanche (travaux en cours sur la plateforme) et l'organe de sectionnement n'a pu être fermé qu'au cours de la matinée car il n'était pas opérationnel. En effet, la vanne de rétention avait été endommagée lors d'un précédent incendie (ARIA 49160) et n'avait pas encore été réparée. L'exploitant fait poser un ballon obturateur pour contenir les eaux dans le bassin de rétention.
Le bâtiment est très lourdement endommagé et le process de tri entièrement détruit. L'ensemble des 13 employés est reclassé sur d'autres sites d'exploitation de l'entreprise ainsi que dans des sociétés extérieures. Les activités de déchetterie et de transfert sont maintenues. Un diagnostic de l'état du bâtiment est réalisé pour déterminer si la structure du bâtiment peut être maintenue ou si celui-ci doit être démoli.
Il y a eu un dysfonctionnement au niveau du transmetteur de la centrale incendie, censé enclencher les appels vers les cadres d'astreinte. Ces équipements font l'objet d'une vérification par l'installateur.
Les installations avaient été stoppées la veille (vendredi soir) à 17h30 et le site fermé à 18 h. Aucune alarme d'intrusion n'a été signalée par la société de gardiennage.
Accident Incendie d'un centre de recyclage de polystyrène N°48632 - 23/09/2016 - FRANCE - 52 - VIOLOT <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48632/ 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺
Vers 4h10, un feu se déclare dans un centre de collecte et de valorisation des déchets de polystyrène par broyage et extrusion (pour la production de granulés de polystyrène recyclés). L'incendie concerne un hangar de 1 000 m² et un stock extérieur de 300 m³ de polystyrène en vrac. Les deux salariés présents tentent en vain de maîtriser l'incendie à l'aide d'extincteurs. Ils alertent les pompiers et le directeur du site.
Une colonne de fumée noire se dégage. Des mesures révèlent des teneurs élevées en hydrocarbures (produits de dégradation du polystyrène expansé) dans l'air. Les conditions anticycloniques et les fortes chaleurs permettent cependant une ascension rapide des fumées et limitent l'exposition de la population riveraine.
Les services de l'électricité coupent une ligne de 20 000 V, privant d'alimentation tout le
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R / SRT / BARPI - Page 91/124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
maintenue les jours suivants pour maîtriser l'éventuelle reprise du feu.
Accident Incendie d'un bidon sous pression dans un centre de récupération de déchets triés N°50680 - 08/11/2017 - FRANCE - 09 - VARILHES <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50680/
Vers 13 h, lors d'une opération de tri des bennes DIB dans un nouveau hangar, un bidon sous pression s'écroule après avoir été placé par une pelle mécanique dans un centre de récupération de déchets triés. Le bidon est isolé sur la dalle en béton. Quelques minutes après, l'incendie s'éteint.
L'incendie serait dû à la combinaison d'un produit inflammable sous pression dans le bidon avec une étincelle générée par le contact entre des mox machines de la pince.
Accident Incendie dans une société de valorisation de déchets de bois N°50318 - 14/08/2017 - FRANCE - 31 - BRUGUIERES <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50318/
Un feu se déclare dans une société de valorisation de déchets de bois. Les pompiers maîtrisent l'incendie. Le matériel et le stock de bois sont détruits. L'entreprise est à l'arrêt.
Le feu est dû à la propagation d'un incendie initié sur un site industriel voisin (ARIA 50175) et touchant également 3 autres exploitants. La propagation est favorisée par le vent fort.
Accident Incendie dans un centre de traitement de DEEE N°50146 - 03/08/2017 - FRANCE - 95 - GONESSE <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50146/
A 0h40, un feu se déclare sur une alvéole de stockage de petits appareils électroménagers dans un centre de tri et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). L'exploitant est averti par le gardien et par le système de détection de fumée. Il prévient les pompiers qui éteignent l'incendie. L'exploitant obture son réseau de collecte des eaux pluviales et évacue par pompage pour confiner les eaux d'extinction souillées. Elles sont pompées et évacuées le lendemain par une société spécialisée.
Accident Incendie sur une plateforme de stockage de déchets N°51070 - 01/08/2017 - FRANCE - 14 - BLAINVILLE-SUR-ORNE <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51070/
Un feu se déclare vers 12h20 sur une pelle mécanique dans une plateforme de stockage de déchets au niveau d'une zone destinée à accueillir des VHU. Les flammes se propagent à 3 bennes. Les employés tentent d'éteindre l'incendie en vain et alertent les secours. Ces derniers éteignent le sinistre puis quittent les lieux vers 16 h. Les bennes sont déplacées.
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R / SRT / BARPI - Page 94/124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49723/
A 21h30, un feu se déclare sur des batteries usagées stockées, ainsi que des réservoirs de collecte d'huiles usées et de différents produits chimiques dans une déchetterie, en dehors des horaires d'ouverture. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'une lance à mousse. Ils obturent 2 orifices de collecte des eaux usées pour protéger les écouls des eaux d'extinction contaminées par les produits impliqués dans l'incendie. Aucun dommage sur les autres stockages de déchets n'est à déplorer. La déchetterie ouvre normalement le lendemain.
Accident Feu dans une entreprise de récupération de métaux N°49689 - 18/05/2017 - FRANCE - 59 - ANICHEL <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49689/
Vers 1 h, un feu se déclare sur plusieurs tas de métaux et de mousses de 400 m³ dans une entreprise de récupération de déchets métalliques. Les pompiers maîtrisent l'incendie au moyen de lances à eau. Ils dispersent les tas de déchets en feu à l'aide des grues de l'entreprise.
Le feu a été éteint déjà connu plusieurs incendies au cours des dernières années (ARIA 45687, 45691 et 47170).
Accident Incendie dans un centre de traitement de déchets non dangereux N°49659 - 14/05/2017 - FRANCE - 64 - MONTARDON <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49659/
Un dimanche, vers 15h30, un feu se déclare dans une cellule de stockage de 200 t de déchets ultimes (fraction non recyclable des déchets triés) d'un centre de tri et transit de déchets non dangereux. L'incendie se propage au bâtiment de 500 m² qui abrite la cellule et à un tas et une benne d'autres déchets situés à proximité du bâtiment. Les pompiers interviennent à l'aide de lances à eau. Les employés les assistent en actionnant un engin de manutention et de levage. Les opérations durent toute la nuit. Durant l'intervention, les gendarmes évacuent l'équipement de loisir en plein air situé sous le panache de fumées.
Les eaux d'extinction sont confinées. Le bâtiment est endommagé mais les autres installations du site n'ont pas été impactées. Les activités de l'exploitant ne sont pas interrompues.
Accident Feu de broyeur dans un centre de regroupement de déchets N°50315 - 26/04/2017 - FRANCE - 40 - BENESSE-MAREMNE <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50315/
Vers 22h50, dans une déchetterie, un feu se déclare à la sortie d'un broyeur, au niveau de la jonction avec le convoyeur. Un particulier passant en voiture devant le site signale l'incendie au responsable de la plateforme. L'exploitant contacte les pompiers. Ils
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R / SRT / BARPI - Page 97/124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
bassin de rétention du site.
Un effet loupe sur un pare-brise pourrait être à l'origine du sinistre. L'incendie détruit 40 % du stock de ferrailles et de métaux. Le site est fermé durant 2 jours le temps du nettoyage mais aucun employé n'est en chômage technique.
Le site avait déjà connu un incendie pendant les périodes de fortes chaleurs de l'été 2015 (ARIA 46867).
Accident Feu de bennes DIB dans une déchetterie N°48348 - 25/07/2016 - FRANCE - 45 - INGRE <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48348/
Vers 22h30, dans une déchetterie, un feu se déclare dans deux bennes contenant des déchets tout venant. Les pompiers éteignent l'incendie. L'exploitant n'est informé du sinistre que le lendemain matin par la municipalité. Seuls des dommages matériels (bennes, bastingin de qui et tôle d'angle) sont constatés en bas de quai. La déchetterie ouvre normalement le lendemain matin. Les déchets brûlés sont envoyés vers une installation de stockage. La voirie et le déshuileur/déboureur sont nettoyés les jours suivants.
Accident Détection de radioactivité dans un centre de traitement des déchets N°47698 - 12/02/2016 - FRANCE - 38 - PENOL <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47698/
A l'entrée d'un centre de traitement des déchets, le portique de détection radioactivité se déclenche vers 11h15 lors du passage d'une benne de 30 m³ de déchets. Le radiamètre mesure un débit de dose de 0,78 microsieverts/heure. La benne est isolée. Dans les jours suivants, la radioactivité baisse. Mais une semaine après, le taux remonte à la même valeur qu'à l'arrivée. L'incident alerte les secours et les services de sûreté nucléaire.
La benne est vidée au sol sur une bâche. Les secours isolent un objet emballé dans du papier et enroulé avec un câble électrique. Ils mesurent un débit de dose de 90 microsieverts/seconde au contact de l'objet (15 000 chocs). La source serait du radium 226. L'objet est isolé dans un local sécurisé avant d'être pris en charge par un organisme spécialisé.
Accident Incendie dans un centre de compostage N°46173 - 25/01/2015 - FRANCE - 74 - PERRIGNIER <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46173/
Vers 9 h, un dimanche, un feu se déclare dans un centre de compostage. L'incendie concerne un stock de 4 000 m³ de bois et de déchets versés en attente de broyage. Les 35 pompiers présents isolent les tas en combustion à l'aide d'un bulldozer. Le vent fort complique l'intervention. L'inspection des installations classées se rend sur place le lendemain alors que les opérations d'extinction se poursuivent. Une surveillance est
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R / SRT / BARPI - Page 93/124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
Le 30 m³ d'eaux d'extinction utilisées sont dirigés vers un bassin de stockage. L'inspection des IC demande à l'exploitant de faire évacuer ces eaux vers une filière de traitement adaptée.
Accident Incendie dans un centre VHU N°49772 - 06/07/2017 - FRANCE - 67 - STRASBOURG <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49772/
Dans un centre VHU, un feu se déclare sur un stock de 700 véhicules hors d'usage non dépollués, sur 1 000 m² et 4 m de hauteur. Un employé vivant à proximité donne l'alerte à 19h30. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres.
En raison de la sécheresse et des capacités limitées du lieu, les secours s'alimentent dans un lac situé à 2,5 km. L'outil de travail principal, une presse de 1 500 t contenant de l'huile, est protégée. Les pompiers débâillent les véhicules avec une grue et les arrosent. Ils terminent l'extinction le lendemain vers 9h30. Les eaux d'extinction sont contenues dans le
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R / SRT / BARPI - Page 92/124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
Lors du départ d'incendie, il n'y a pas de activité sur le site. Les déchets avaient été brûlés plusieurs jours au préalable. Selon l'exploitant, l'origine du départ de feu pourrait être un chauffage lié à la température (importante la veille) ou un acte de malveillance.
Accident Objet radioactif en entrée d'un centre de tri N°49874 - 23/06/2017 - FRANCE - 51 - REIMS <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49874/
Dans un centre de tri et regroupement de déchets, une contamination radioactive est détectée dans un chargement de déchets métalliques lors du contrôle à la réception. L'anomalie concerne un camion-benne contenant 60 m³ de déchets métalliques. Après le week-end, les pompiers mesurent un débit de dose généré par la benne de 1,5 µSv/h. Ils recherchent la source de la radioactivité en vidant la benne. Ils trouvent un objet contenant du radium 226 et émettant un débit de dose de 15,5 µSv/h au contact. L'objet est isolé de la cargaison de déchets et placé dans un récipient fermé dans un lieu de stockage prévu à cet effet.
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R / SRT / BARPI - Page 95/124

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R / SRT / BARPI - Page 98/124
--

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
Le départ de feu ayant eu lieu à distance des flancs de casier, il n'y a pas de dégâts matériels.
Aucun déchet comportant un risque d'inflammation spécifique n'a été identifié. La zone concernée était particulièrement compactée du fait des aller-retours quotidiens des engins dans cette zone.
Accident Incendie dans une installation de stockage de déchets N°48567 - 07/09/2016 - FRANCE - 37 - CHANCEAUX-PRES-LOCHES <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48567/
Vers 16h35, dans une installation de stockage de déchets non dangereux, une légère fumée sans flamme est constatée sur une alvéole de stockage. Les équipes sur place dégagent et évacuent 16 m³ de déchets dans la zone suspecte. Ils arrosent à l'aide d'extincteurs. Les secours ne sont pas alertés. L'incident est maîtrisé à 17h30. Une surveillance est maintenue jusqu'à 20h30 sur la zone touchée.
Après vérification, il s'avère que des morceaux de mousse polyuréthane auraient pris feu.
Accident Incendie d'un stock de bois dans un centre de récupération de déchets N°48515 - 27/08/2016 - FRANCE - 63 - THIERS <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48515/ 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺 🇫🇷 🇪🇺
Vers 6 h, un feu se déclare sur un stock de 3 600 m³ de bois de classe B (bois faiblement traités : panneaux, bois d'ameublement...) dans un centre de récupération de déchets. Les pompiers protègent les tas de déchets environnants (présence de nombreuses bouteilles de gaz). Aides des employés, ils étalent et arrosent les copeaux de bois. Un tapis de mousse est réalisé le lendemain afin de recouvrir les foyers résiduels. Les pompiers continuent le nettoyage des déchets jusqu'au soir. Le stock continue de se consumer pendant plusieurs jours.
L'incendie détruit 300 t de bois, ainsi qu'un stock de déchets industriels banals en mélange (plastiques, cartons, laine de verre...). Le transformateur électrique du site est endommagé.
Le bassin de confinement du site est équipé de pompes permettant d'évacuer les eaux. Lors de l'incendie, la coupure électrique a neutralisé le fonctionnement des pompes. Les pompiers demandent le rétablissement de l'alimentation électrique pour éviter le débordement. Après passage dans un déboureur/déshuileur, 200 m³ d'eaux d'extinction sont évacués dans le réseau pluvial sans analyse. Ce dispositif n'a cependant pas été nettoyé depuis 2012. Par ailleurs, une partie des eaux s'est versée directement dans la rue.
L'exploitant n'était pas autorisé pour le tri, transit, regroupement de DIB, bois, cartons, plastiques. Les seules activités faisant l'objet d'une autorisation sont effectivement le tri, transit, regroupement de déchets de métaux ferreux et non-ferreux.
Plusieurs autres écarts sont relevés, notamment :
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP/R / SRT / BARPI - Page 99/124

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/4853/4>
                           

Ver 15 h, un centre VHU, un feu se déclare sur un stock de 15 t de véhicules compactés et dépollués. Un important panache de fumée noire est visible de loin. Les fumées incommodes 4 personnes qui ne nécessitent pas de transport à l'hôpital. Les pompiers débarrassent le stock de véhicules. Ils éteignent l'incendie vers 9h10 le lendemain.

Lors de la dernière inspection réalisée sur site, plusieurs manquements aux prescriptions réglementaires et règles de sécurité avaient été constatés (stockage de VHU en limite de propriété, stockage de ferrailles dépassant la hauteur autorisée, conditions inadéquates de stockage des déchets dangereux tels que les batteries, présence de DEEE mélangés aux ferrailles...).

Accident
Feu dans un centre de tri des déchets
N°47473 - 09/11/2015 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/47473/>

Dans l'atelier de maintenance d'un centre de tri des déchets, un feu se déclare vers 18h30 dans un bac de 10 m² de déchets. Effectuant une ronde de sécurité avant la fermeture des locaux, le directeur d'exploitation observe des fumées et donne l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie vers 20 h. 10 % de l'atelier est endommagé.

Selon l'exploitant, le feu couvrait depuis au moins deux heures avant la fermeture (les arrivants prenant fin chaque soir deux heures avant la clôture des locaux).

Accident
Feu dans un centre de recyclage des déchets plastiques
N°47294 - 22/01/2015 - FRANCE - 39 - LAUDRY
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/47294/>

Vers 23 h, un feu se déclare un bâtiment de 6 000 m² d'un centre de recyclage des déchets plastiques. Un employé d'une entreprise voisine donne l'alerte. Les pompiers ne peuvent pas accéder au bâtiment en raison du risque d'effondrement de sa structure métallique. Ils éteignent l'incendie le lendemain après-midi. 5 000 m² du bâtiment sont détruits. Les employés sont reclassés sur d'autres sites de l'exploitant.

Accident
Feu dans un centre de tri de déchets non dangereux
N°47204 - 29/09/2015 - FRANCE - 06 - PEGOMAS
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/incident/47204/>

Vers 7 h, un feu se déclare dans un hangar de 1 650 m² d'une société de tri de déchets non dangereux. Le sinistre concerne 200 m³ de végétaux, de bois et de matières plastiques. L'incendie se propage à la toiture et menace des stocks extérieurs. La structure métallique risque de s'effondrer. Un important panache de fumées se dégage. Un périmètre de 100 m est établi et les équipes de pompiers et le personnel d'un collège situé à 500 m sont confinés. Après avoir rencontré des difficultés d'alimentation en eau, les pompiers

MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGP - SR / BARPI -
Page 106 / 124

nombre de réalisations répertoriées : 290 - 03/06/2018

réalisations l'incendie vers 11h.

Les axes de l'extinction sont pompées et évacuées. Les débris sont évacués à l'aide de 2 tractopelles de la société. La structure métallique est partiellement endommagée.

Accident

Feu dans un centre de tri et traitement des déchets

N°46987 - 02/08/2015 - FRANCE - 93 - PIERREFITTE-SUR-SEINE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46987/>

Vers 23h15, dans un centre de transit, tri et broyage des déchets industriels, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 1 000 m³ de copeaux de bois. L'incendie menace de se propager aux bâtiments adjacents. Les flammes et fumées sont visibles à plusieurs kilomètres. Un riverain donne l'alerte. Les pompiers arrosent le stock avec 13 lancees. Ils éteignent les copeaux avec des pelles mécaniques. La circulation ferroviaire est très fortement ralentie en raison de l'immobilisation des voies. 300 trains sont concernés. L'intervention se termine vers 14h45 le lendemain. Les déchets calcinés sont déblayés. Une surveillance est maintenue pendant l'après-midi et la nuit suivante.

Accident

107 riverains évacués suite à un feu dans un centre de traitement de déchets

N°46686 - 13/07/2015 - FRANCE - 01 - DORTAIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46686/>

Vers 16h50, un feu se déclare dans le bâtiment de stockage de 3 000 m³ d'un centre de tri et traitement de déchets. Les flammes se propagent au stockage extérieur de 4 500 m³ ainsi qu'à 1 000 m³ de végétation. Un important panache de fumée noire se dégage. Au total 350 à 400 déchets divers sont concernés.

Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau. Cinq d'entre eux sont blessés par des chutes de charbon. La réintroduction du site ne peut continuer que les effluents et une irrigation de la BIENNE est constatée dans la soirée. Un barrage flottant est installé.

Vers 23h45, 107 riverains sont évacués sur ordre préfectoral. Ils regagnent leur domicile le lendemain en fin de matinée après que les pompiers ont vérifié l'absence de toxicité des déchets traités. Les déchets détruits sont acheminés au fur et à mesure dans une installation de stockage du département. Les pompiers terminent l'extinction des foyers résiduels 2 jours plus tard. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction résiduaires.

Selon la presse, le feu serait parti d'un broyeur.

Accident

Incendie dans un centre de regroupement de déchets non dangereux

N°46825 - 06/07/2015 - FRANCE - 40 - SAINT-AVIT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46825/>

Vers 21h30, dans un bâtiment de 3 000 m³ d'une société de regroupement de déchets, un feu se déclare dans un stockage de balles de papiers, cartons et de palettes en bois.

Le MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGPB / SRT / BAPR - Page 107 / 124

nombre de résultats répertoriés : 1280 - 03/09/2018

sinistre émet une importante fumée. Il y a risque de propagation au centre de tri et à la forêt voisine. La circulation aux abords du site est interrompue. Les pompiers éteignent le feu vers 2 h. Ils décontaminent ensuite les déchets et les arrosent pour s'assurer de leur extinction. Une partie de la structure métallique du bâtiment est détruite. Les risques liés à la fragilité de la structure compliquent les opérations de déblai. Les secours quittent le site le lendemain matin à 15h45. Parmi la cinquantaine de pompiers participant à l'intervention, 3 sont victimes de coups de chaud. Deux d'entre-eux sont transportés à l'hôpital. Les 3 employés du site sont affectés à d'autres équipes de la société. Le préjudice global se chiffre à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Accident

Feu dans un centre de traitement des déchets D3E
N°46764 - 25/06/2015 - FRANCE - 86 - CHAUVIGNY

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46764/>



Vers 2 h, un feu se déclare dans un centre de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) de 11 000 m². L'incendie concerne 3 000 m² de stockage. Plusieurs explosions dues à des piles au lithium se produisent. Un important panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres et une odeur forte se dégage.

Les secours évacuent les véhicules du centre de traitement municipal (CTM) voisin. La toiture du bâtiment s'écroule rendant difficile l'accès à certaines zones. Vers 11h15, 120 pompiers éteignent l'incendie. Les eaux d'extinction sont dirigées vers le bassin d'orage du site. Un employé du CTM est incommode par les fumées. Un pompier se blesse à la cheville au cours de l'intervention.

Le bâtiment est détruit et 23 employés sont en chômage technique. Le CTM voisin est légèrement endommagé.

Accident

Feu de casse automobile
N°46324 - 04/03/2015 - FRANCE - 13 - MARSEILLE

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46324/>

Vers 2h10 du matin, un feu se déclare dans une casse automobile. Les flammes concernent un tas de 50 m³ de carcasses de véhicules dépollués. Le sinistre émet d'importantes fumées qui s'élèvent verticalement et ne provoquent donc pas de gêne pour le voisinage. Une intervention est déclenchée avec un camion incendie d'urgence. Un tractopelle est utilisé pour dégrader les carcasses et accidenter au rotor du foyé 6 lanceurs à eau et 2 à mousse sont utilisées pour l'extinction. L'intervention s'achève à 12h15.

Accident

Feu dans un centre de déchets triés
N°50332 - 14/08/2017 - FRANCE - 31 - BRUGUIERES

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50332/>

Un feu se déclare dans un centre de traitement de déchets. Les stocks de déchets, les machines, engins et bâtiments sont détruits. L'entreprise est à l'arrêt.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF - S'ART / ARRP -

Page 108 / 124

Nombre de résultats répertoriés : 289 - 03/09/2018 <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49842/
Vers 7h30, un feu se déclare sur 300 m² d'un casier de 5 000 m³ dans un stockage de déchets non dangereux. Les pompiers interviennent avec 3 lances en utilisant les réserves en eau de l'exploitant. Les employés utilisent un engin pour recouvrir la zone des déchets enflammés. L'incendie est éteint vers 12h50.
Accident Incendie dans un stockage de déchets non dangereux N°49842 - 22/06/2017 - FRANCE - 38 - SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49842/
Vers 4h30, un feu se déclare sur 300 m² d'un casier de 5 000 m³ dans un stockage de déchets non dangereux. Les pompiers interviennent avec 3 lances en utilisant les réserves en eau de l'exploitant. Les employés utilisent un engin pour recouvrir la zone des déchets enflammés. L'incendie est éteint vers 12h50.
Accident Incendie dans un centre de collecte de déchets non dangereux N°50467 - 02/06/2017 - FRANCE - 76 - LE HAVRE <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50467/
Vers 4 h, un feu se déclare dans une zone de stockage de déchets plastiques dans un centre de tri et de conditionnement de plastiques et de cartons valorisables. Le stockage est accolé au bâtiment d'exploitation. La détection incendie du bâtiment s'active. L'exploitant utilise les extincteurs pour maîtriser l'incendie à l'extérieur. Il humidifie les stocks de déchets présents à l'intérieur à l'aide de RIA. Le site étant sous rétention, les eaux d'extinction sont retenues puis pompées. Les pompiers quittent les lieux vers 9h30. Cependant, des fumeroles détectées en partie haute du bâtiment les obligent à intervenir de nouveau jusqu'à 15h30. Le feu a détruit les tôles ondulées en façade du bâtiment ainsi que du câblage électrique.
Accident Feu de batteries dans un centre de gestion de déchets dangereux N°49712 - 24/05/2017 - FRANCE - 59 - ESCAUDOEUVERES <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49712/
Vers 23 h, un feu se déclare sur un stock de batteries usagées entreposées dans un hangar de 1 200 m³ d'un centre de gestion de déchets dangereux classé Seveso. L'alerte est donnée par la télésurveillance du site ainsi que par des riviernais. L'incendie concerne la moitié du stock. Des flammes d'acide sulfurique sont présentes au sol. Ces flammes, liées au processus de broyage des batteries, sont pompées pour être neutralisées et traitées. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances puis de mousse. Suite à l'accident, l'entreprise renforce son équipement de détection incendie (caméras thermiques et détecteurs de fumées). En 2010, un incendie similaire a déjà eu lieu sur ce site (ARIA 38065).
Accident Incendie sur une benne bois/plastique dans un centre VHU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 109/ 124

Nombre de résultats répertoriés : 289 - 03/09/2018 <i>E38.31 - Démantèlement d'épaves</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48389/
Vers 23 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 4 000 m³ d'une entreprise de recyclage d'appareils électroménagers. L'incendie impacte 1 500 m³. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 1h30 et évitent la propagation de l'incendie aux stockages extérieurs. Les secours sortent 70 t de déchets et les étalent pour terminer l'extinction. Les eaux d'extinction sont confinées. Une grande partie de l'entrepôt est détruite. Sa structure est endommagée par la chaleur. Suite à la coupure d'électricité, 85 employés sont en chômage technique pendant deux jours.
Accident Incendie dans un centre de tri des déchets N°48453 - 27/07/2016 - FRANCE - 94 - L'IMFII-BRFVANNES <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48453/
Vers 7h15, dans un centre de tri, un feu se déclare sur une tas de 50 t de déchets des activités économiques entreposés dans le bâtiment de transfert. Un employé arrose le tas avec un RIA et alerte les secours. L'alimentation électrique est coupée. Les pompiers éteignent l'incendie vers 10 h. Les eaux d'extinction sont confinées puis pompées pour traitement externe. Le stock de déchets est évacué le jour-même vers une installation de stockage. Le site est réouvert à la réception des déchets vers 11 h.
Accident Feu dans une entreprise de recyclage des métaux N°48141 - 10/06/2016 - FRANCE - 59 - MARQUETTE-LEZ-LILLE <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48141/
Vers 1 h, un feu se déclare dans une entreprise de recyclage des métaux. Il concerne un stockage extérieur de 50 t de DEEE (de type PAM : Petits Appareils en Mélange) dépollués. Un important panache de fumées se dégage. Le rou rayonnement menace un petit stockage provisoire de bouteilles de gaz situ à proximité. L'outil de travail (broyeur) est protégé. Les déchets sont arrosés et étalés à l'aide d'un pelle mécanique conduite par le responsable de site. L'incendie est éteint vers 4 h. Une surveillance est mise en place.
Accident Feu dans une entreprise de recyclage de déchets N°47988 - 07/04/2016 - FRANCE - 06 - VILLENEUVE-LOUBET <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47988/
Vers midi, dans un centre de recyclage de déchets, un feu se déclare dans une semi-remorque à quai chargée de petits appareils électroménagers (DEEE). Le contenu de la semi-remorque est vidé au sol. L'incendie est éteint à l'aide de deux extincteurs à poudre de 9 kg et un extincteur mousse de 50 l. Les déchets incendiés sont isolés dans une benne ouverte. La zone sinistrée est nettoyée.
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 112/ 124

Nombre de résultats répertoriés : 289 - 03/09/2018 <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46516/
Peu après 21 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 600 m² au sein d'une déchetterie. Le bâtiment contient 70 m³ d'ordures ménagères et assimilés. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Ils débient les lieux et sortent les 68 t de déchets à l'aide d'un engin de l'entreprise. Les eaux d'extinction rejoignent le réseau d'assainissement de la ville. Aucun impact n'a été relevé dans le milieu naturel. Un employé reste sur place pour surveiller le site pendant la nuit. Deux agents travaillant sur le site, une réorganisation interne est mise en place pour éviter tout chômage technique. Les ordures ménagères sont ramassées normalement le lendemain mais prises en charge sur un autre site.
Accident Feu de benne dans une déchetterie N°46470 - 15/04/2015 - FRANCE - 45 - PUISEUX <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46470/
Vers 15 h, un feu se déclare dans une benne de déchets divers d'une déchetterie. Son remplissage à 30 % permet aux pompiers de procéder à l'extinction sans avoir besoin de la vider. L'intervention s'achève vers 17 h. Le site est évacué pendant l'opération. La benne est fortement endommagée (peinture, bastinga de guidage latéral et butée arrière brûlées).
Accident Incendie dans une entreprise de recyclage N°49929 - 01/07/2017 - FRANCE - 62 - BETHUNE <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49929/
Vers 18h50, dans une entreprise de recyclage, un feu se déclare sur un stockage de sciure d'une hauteur de 10 m et d'un diamètre de 50 m. Un stock de palettes se trouve à proximité. La sciure est dégaipée, avec l'aide d'engins de l'entreprise, pour localiser le foyer de l'incendie. Le feu est rapidement maîtrisé au moyen de lances.
Accident Incendie dans un centre de récupération de métaux N°48535 - 31/08/2016 - FRANCE - 22 - GRACES <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48535/
Vers 10h30, un feu se déclare sur une tas 80 t de déchets ferreux dans un centre de récupération de métaux. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. La voie ferrée voisine est fermée. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17 h. Une ronde de surveillance est effectuée dans la soirée.
Accident Incendie dans un centre de valorisation du bois N°48474 - 21/08/2016 - FRANCE - 13 - SAINT-MARTIN-DE-CRAU <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i>
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 115/ 124

Nombre de résultats répertoriés : 289 - 03/09/2018 N°48920 - 08/12/2016 - FRANCE - 42 - SAINVEUX <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48920/
Vers 7h30, dans un centre VHU, un feu se déclare au niveau d'une benne contenant du bois et des déchets plastiques. Un inspecteur des installations classées passant à proximité aperçoit de la fumée noire et se rend sur le site. L'incendie ne se propage pas. Les pompiers, bien que prévenus, n'interviennent pas. L'origine de l'incendie est inconnue (accidentelle, malveillance?). Le site était encore fermé au moment où le feu s'est déclaré.
Accident Incendie dans un centre VHU N°48888 - 30/11/2016 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE <i>E38.31 - Démantèlement d'épaves</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48888/
Vers 5h30, dans un centre de traitement de véhicules hors d'usage, un feu se déclare sur un stockage de déchets automobiles et de déchets plastiques. Les flammes se propagent à l'unité de traitement de déchets métalliques. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. Ils s'alimentent en eau à partir d'un canal situé à 1 km du site. Les déchets sont étalés à l'aide de grues de l'exploitant et arrosés. L'intervention se termine vers 12h30. La quantité de déchets brûlés est estimée à 30 t.
Accident Incendie de papiers et cartons dans un centre de tri des déchets N°48520 - 28/08/2016 - FRANCE - 51 - MUZON <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48520/
Un dimanche vers 17h30, un feu se déclare sur 2 000 m³ de balles de papiers et cartons dans un bâtiment de 400 m³ d'un centre de tri des déchets. Un important panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Un voisin alerte les pompiers qui arrivent sur place peu avant le gérant de l'entreprise. Le service de l'électricité coupe l'alimentation du site. Les pompiers étouffent l'incendie à l'aide de lances à mousse. Une surveillance est mise en place pendant la nuit. Le lendemain matin, les pompiers, aidés des employés, évacuent et étalent les déchets à l'extérieur pour faciliter leur arrosage. L'intervention se termine vers 18 h. Le bâtiment et le matériel d'exploitation sont fortement endommagés. Détérioré pendant l'intervention, le système de pesée des camions entrants et sortants n'est plus opérationnel. Le personnel est temporairement transféré vers une autre installation du groupe pour éviter le chômage technique. Les eaux d'extinction n'ont pas été intégralement confinées sur le site. La rétention n'était pas dimensionnée pour recueillir l'ensemble du volume utilisé pendant les 24 heures d'intervention. Une partie de ces eaux d'extinction s'est écoulée dans le réseau communal des eaux pluviales, dont l'extuorite est la VESLE. Lors de sa visite sur place, l'inspection des installations classées demande la fermeture de la vane guilloitine située en aval du séparateur d'hydrocarbures du site et en amont du raccordement au réseau communal.
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 110/ 124

Nombre de résultats répertoriés : 289 - 03/09/2018 Accident Pollution aquatique provenant du nettoyage d'une cuve N°47865 - 06/04/2016 - FRANCE - 60 - BORNEL <i>E38.12 - Collecte des déchets dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47865/
Une pollution provenant des réservoirs pluviaux est détectée vers 12 h sur la GOBETTE. Une nappe de couleur rose est visible sur 100 m. La pollution proviendrait du nettoyage d'une cuve ayant contenu des produits cosmétiques dans un centre de traitement des déchets.
Accident Feu dans une entreprise de recyclage de métaux N°47789 - 20/03/2016 - FRANCE - 33 - MERIGNAC <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47789/
Vers 5 h, dans une entreprise de recyclage de métaux, un feu se déclare sur un tapis roulant à l'arrêt et vide dédié au transport des déchets industriels à l'intérieur d'un bâtiment à structure métallique. Les secours éteignent l'incendie en moins de 1 h. Les bâtiments ne sont pas endommagés.
Accident Incendie de gaines techniques N°47743 - 03/03/2016 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47743/
Vers 11h30, dans une usine de recyclage de verre, un feu se déclare dans des gaines techniques. L'incendie couvre entre un séchoir et des gaines de ventilations. Les énergies sont coupées. Le sinistre demande l'intervention de 19 personnes. Les secours refroidissent les gaines. Ils démontent un hublot en partie supérieure pour remplir les gaines de mousse à moyen foisonnement. Une fois les foyers principaux éteints, les secours recherchent la présence de derniers points chauds à l'aide d'une caméra thermique par les trappes de visites.
Accident Feu de casse automobile N°47299 - 22/10/2015 - FRANCE - 77 - PONTAULT-COMBAULT <i>E38.31 - Démantèlement d'épaves</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47299/
Vers 4h30, un feu se déclare dans une casse automobile sur un stock de 24 véhicules hors d'usage. Les pompiers éteignent l'incendie vers 7h30. Selon la presse, l'incendie serait d'origine accidentelle. En effet, l'agent de sécurité n'a constaté aucune intrusion. D'autre part, les relevés ne montrent qu'un seul point de départ de feu. L'inspection des installations classées est d'avis que l'incendie s'est déclaré dans la fourrière mitoyenne avant de se propager à l'entreprise de recyclage de déchets métalliques. Le site a déjà connu deux accidents en 2014 (ARIA 45508 et 45090).
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 113/ 124

Nombre de résultats répertoriés : 289 - 03/09/2018 <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48474/
Dans un centre de valorisation du bois, un feu se déclare vers 2 h sur un tas de 20 000 m³ de bois broyé. Les flammes se propagent à 1 h de végétation au alentours. Les pompiers éteignent l'incendie et noient le tas toute la journée. Une surveillance est mise en place les jours suivants pour éviter une reprise du feu. Les bâtiments de l'entreprise sont épargnés.
Accident Incendie dans un centre VHU N°47975 - 29/04/2016 - FRANCE - 84 - SORGUES <i>E38.31 - Démantèlement d'épaves</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47975/
Un feu se déclare le matin dans la végétation en bordure d'un centre VHU. L'incendie se propage à des remorques de camions stationnées sur le site. Une importante fumée noire se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie.
Accident Feu dans une société de recyclage de déchets N°46517 - 25/04/2015 - FRANCE - 59 - HALLUIN <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46517/
Vers 18h30, un feu se déclare dans une société de recyclage de déchets. Les matières concernées sont du caoutchouc et du plastique, stockés à l'air libre, ainsi que des hydrocarbures. Le sinistre émet un important panache noir. Les pompiers belgés aident leurs collègues français. La circulation aux abords du site est suspendue pour faciliter les secours. Les matières sont étalées pour faciliter l'extinction. L'incendie est éteint à 20 h.
Accident Incendie dans un centre de collecte de déchets non dangereux N°50667 - 09/11/2017 - FRANCE - 77 - DAMMARIE-LES-LYS <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50667/
Un feu se déclare dans un entrepôt d'une entreprise de recyclage de métaux. Une fumée épaisse se dégage. Une benne ainsi que des batteries sont brûlées. Les secours, aidés par la cellule risque chimique (acide des batteries), éteignent l'incendie et évacuent difficilement les fumées.
Accident Détection de radioactivité dans un centre de tri des déchets N°50501 - 06/10/2017 - FRANCE - 67 - STRASBOURG <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50501/
Vers 8h30, lors d'un contrôle de la cellule moule d'intervention radiologique, des traces de radioactivité sont détectées sur des déchets de matières métalliques dans un centre de tri de déchets soumis à autorisation. Les débris sont confinés et ne doivent pas être approchés à moins de 2 m.
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 116/ 124

Nombre de résultats répertoriés : 289 - 03/09/2018 Accident Incendie d'un stockage de farines animales N°48454 - 16/08/2016 - FRANCE - 61 - SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48454/
Vers 4h30, dans un local de stockage de 150 m³ d'une entreprise d'équarrissage, un gardien constate lors d'une ronde un dégagement de fumées au niveau d'un tas de farines animales brutes (non broyées). Il alerte les secours. Les pompiers sortent le tas de 23 t de farines dans la cour de l'entreprise, l'arrosent et le noient à l'aide de 2 lances. Ils quittent le site vers 7h15. Aucune incidence sur le fonctionnement de l'établissement n'est à déplorer. L'incident met en évidence des dysfonctionnements au niveau du système d'astreinte interne (personnel injoignable, certains numéros indisponibles...). Un debriefing a lieu à ce sujet.
Accident Feu dans une entreprise de recyclage N°48419 - 08/08/2016 - FRANCE - 63 - RIOM <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48419/
Vers 22h30, dans une entreprise de recyclage, un feu se déclare sur un tas de 90 m³ de cartons et papiers comprimés à recycler. L'incendie menace de se propager à un stock de bois de plusieurs milliers de m³. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers minuit et empêchent sa propagation à une presse. L'incendie est éteint vers 2h30 le lendemain. L'exploitant reste sur place pour la surveillance. L'exploitant suppose fortement une origine criminelle et porte plainte.
Accident Feu dans un centre de tri de déchets N°48405 - 04/08/2016 - FRANCE - 13 - VITROLLES <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48405/
Vers 3 h, dans un centre de tri de déchets, un feu se déclare dans un bâtiment de 4 000 m³ de déchets. Les pompiers éteignent l'incendie vers 10 h. Une surveillance est mise en place pour la journée. Les eaux d'extinction sont confinées. L'incendie brûle 37 t de déchets (papiers, cartons, plastiques...). L'unité de production est sauvée, mais les dégâts matériels s'élèvent à environ un million d'euros et 20 employés sont en chômage technique. Le site qui vient d'être modernisé pour pouvoir accueillir 87 000 t de déchets des activités économiques, est en phase de test et ne fonctionne pas à pleine capacité au moment du sinistre.
Accident Incendie dans un centre de recyclage d'électroménager N°48389 - 30/07/2016 - FRANCE - 10 - SAINT-HIBAULT MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 117/ 124

Nombre de résultats répertoriés : 289 - 03/09/2018 Accident Incendie de DEEE dans un centre de traitement des déchets N°46698 - 24/08/2015 - FRANCE - 68 - CERNAY <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46698/
Vers 22h30, des passants signalent un départ de feu au gardien d'une plateforme de regroupement, tri et traitement de déchets. Celui-ci alerte la direction du site et les secours. Le feu concerne une abîme de stockage en béton contenant 60 m³ de DEEE. En attendant les pompiers, le gardien attaque le feu à l'aide d'un RIA. Les secours interviennent vers 23h15. Ils déplacent les véhicules et les bennes présentes à proximité de l'alvéole en feu pour éviter toute propagation. Ils étouffent le feu avec des lances à mousse. A l'aide d'une pelleteuse, un employé du site étale les déchets, qui sont arrosés pour éviter une reprise du feu. Le sinistre est circonscrit à 1 h. Les 30 m³ de déchets calcinés (soit 10 t) sont couffrés dans une benne en attente de prise en charge par un centre de traitement spécialisé. Les eaux stockées dans les trois séparateurs à hydrocarbures en amont du bassin de réception des eaux de surface sont évacuées et traitées par une entreprise spécialisée.
Accident Feu dans un bâtiment d'une entreprise de récupération de ferrailles N°47080 - 24/08/2015 - FRANCE - 71 - EPINAC <i>E38.31 - Démantèlement d'épaves</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47080/
Vers 13h30, un feu se déclare dans un bâtiment de 100 m² d'une entreprise de récupération de métaux. A l'arrivée des secours, le bâtiment est totalement embrasé. Les employés sortent plusieurs bouteilles de gaz, dont de l'acétylène. Les pompiers les mettent en sûreté et évitent la propagation de l'incendie à la hais voisine. L'incendie est éteint en 3 h. Une ronde de surveillance est établie. Le débâtement s'effectue à l'aide d'un engin de levage de la société. Le bâtiment est détruit. Aucune trace de pollution n'est détectée dans la DRE.
Accident Feu dans un centre de recyclage de matériel électroménager N°46943 - 21/07/2015 - FRANCE - 17 - PERIGNY <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46943/
Vers 18 h, au sein d'un centre associatif de recyclage d'appareils électroménagers de 1 600 m³, un feu se déclare dans un atelier de froid et un atelier de cuisson de 90 m³. Quatre employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie vers 20h50. Ils débient les lieux.
Accident Incendie dans une déchetterie N°46516 - 23/04/2015 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 114/ 124

Nombre de résultats répertoriés : 289 - 03/09/2018 Accident Incendie de déchets dans un centre de récupération de déchets N°50390 - 19/09/2017 - FRANCE - 77 - SOIGNOLLES-EN-BRIE <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50390/
Dans un centre de récupération des déchets et de dépollution de véhicules hors d'usage, un feu se déclare au niveau d'un stockage de 190 m³ de déchets non dangereux (cartons, papiers). En cours de destruction, 70 véhicules sont présents à proximité. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances alimentées sur le réseau interne de l'entreprise. Les eaux d'extinction sont confinées dans un bassin de rétention.
Accident Incendie dans un centre de tri N°50398 - 17/09/2017 - FRANCE - 60 - ALLONNE <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50398/
Vers 1h20, dans un centre de tri, un feu se déclare dans un stockage extérieur de déchets de 100 m³. Les pompiers interviennent avec 1 lance. L'exploitant étouffe les flammes au moyen d'une pelleteuse et de sable.
Accident Incendie de DEEE dans une déchetterie N°50370 - 12/09/2017 - FRANCE - 45 - SARAN <i>E38.11 - Collecte des déchets non dangereux</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50370/
A 9 h, lors de leur prise de poste, les agents d'une déchetterie découvrent que le local de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a été incendié. Un caisson est détruit. Ils avertissent leur responsable et balisent la zone. La déchetterie ouvre normalement.
Accident Incendie de sciure dans un centre de tri des déchets N°49357 - 08/03/2017 - FRANCE - 62 - HARNES <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i> https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49357/
Un soir, dans un centre de collecte et tri des déchets des activités de traitement du bois, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 9 000 m³ de sciure. L'exploitant surveille l'évolution de l'incendie. Les pompiers interviennent le lendemain vers 15h30. Ils évacuent la sciure et arrosent le stock avec 1 lance.
Accident Incendie dans un centre de récupération de déchets métalliques N°49296 - 22/02/2017 - FRANCE - 33 - COUTRAS <i>E38.32 - Récupération de déchets triés</i>
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - DGRF / SRT / BARPI - Page 117/ 124

Nombre de résultats reportés : 280 - 03/09/2018

Feu de déchets plastiques dans un centre de transit/tri
N°46252 - 12/02/2015 - FRANCE - 01 - AMBERIEU-EN-BUGEY
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aris.developpement-durable.gouv.fr/accident/46252/>
Région : Département :

Un feu se déclenche à 19 h dans un tas de déchets plastiques de 200 m² dans un centre de transit/tri. La fumée épaisse, visible de l'extérieur, incommode 3 pompiers. Deux d'entre eux sont envoyés à l'hôpital. La propagation au stockage voisin de papiers et cartons est évitée. L'extinction se termine à 21 h. Les déchets sont déblayés à l'aide d'un engin de levage du site.

Accident

Départ de feu dans un centre de transit de déchets dangereux
N°46190 - 24/01/2015 - FRANCE - 44 - SAINT-NAUD
E38.12 - Collecte des déchets dangereux
<https://www.aris.developpement-durable.gouv.fr/accident/46190/>

Vers 9h30, l'alarme incendie se déclenche dans un centre de transit de déchets dangereux. Le feu concerne un bâtiment de 900 m² contenant des solvants et acides en petits conditionnements. L'extinction automatique éteint les flammes. Les eaux d'extinction sont reçues dans un bassin. Les pompiers s'assurent de l'absence de danger (mesures de la qualité de l'air et de l'acidité de l'eau).

Accident

Dégagement de vapeurs d'ammoniac dans un centre de tri des déchets.
N°46172 - 19/01/2015 - FRANCE - 74 - ANNECY
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aris.developpement-durable.gouv.fr/accident/46172/>
Région : Département :

Vers 15h15, un dégagement de vapeurs d'ammoniac est détecté dans un tas de déchets (H 8 m, L 10 m), dans un bâtiment ouvert d'un centre de tri des déchets. Quatre employés intoxiqués par les vapeurs sont examinés sur place. Les secours, équipés de combinaisons, étalent le tas de déchets avec une pelle mécanique. Les concentrations d'ammoniac étant nulles, ils quittent les lieux vers 18h45.

Nom de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018
L'accident ne fait aucun blessé.

Accident

Incendie de déchets dans une société de recyclage
N°46867 - 13/07/2015 - FRANCE - 64 - PONSON-DESSUS
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46867/>

En fin d'après-midi, un feu se déclare sur 200 m² de déchets dans une entreprise de recyclage. Les secours maîtrisent le sinistre. Les eaux d'extinction sont récupérées par un bassin de rétention.

Accident

Pollution aquatique aux hydrocarbures par une casse automobile
N°46814 - 05/07/2015 - FRANCE - 57 - FLORANGE
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46814/>

A 17h45, une pollution de la FENSCH par des hydrocarbures est signalée. Une forte odeur de gazole se dégage. Le cours d'eau est irrisé sur toute sa largeur. La pollution provient d'une casse automobile. Les secours installent des barrages flottants.

Accident

Feu dans une installation de stockage des déchets non dangereux
N°46719 - 07/06/2015 - FRANCE - 71 - CHAGNY
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46719/>

Vers 8 h, un feu se déclare sur 300 m² de déchets dans un centre d'enfouissement d'ordures ménagères. Les pompiers éteignent l'incendie vers 13h50 en utilisant la réserve d'eau du site.

Accident

Feu d'un stock de piles usagées dans un centre de tri et transit
N°46690 - 27/05/2015 - FRANCE - 01 - CHATILLON-SUR-CHALARONNE
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46690/>

Vers 7 h, un feu se déclare sur un stock de 10 m³ de piles usagées dans un bâtiment d'un site de tri et transit de déchets. Les pompiers éteignent l'incendie vers 10h30.

Accident

Incendie dans une casse automobile
N°46658 - 19/05/2015 - FRANCE - 19 - BAR
E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46658/>

Vers 11h10, dans une casse automobile, un feu se déclare au niveau d'un stockage de

Nombre de résultats répertoriés : 280 - 03/09/2018

Accident

Feu dans un centre de compostage des déchets

N°47308 - 26/10/2015 - FRANCE - 60 - REUIL-SUR-BRECHE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47308/

Vers 11 h, un feu se déclare sur un tas de 1 000 t de compost dans un centre de traitement biologique des déchets. L'exploitant étale le stock. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14h30.

Accident

Feu de déchets métalliques dans une casse automobile

N°47286 - 20/10/2015 - FRANCE - 13 - MARSEILLE

E38.32 - Récupération de déchets triés

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47286/

Vers 22 h, un feu se déclare dans un stock de 1 000 m³ de ferrailles dans une casse automobile. L'incendie menace les bâtiments voisins. Les secours utilisent 5 lances et la grue d'entreprise pour dégager les carcasses pour accéder au foyer. Un tapis de mousses permet d'étendre l'incendie au bout de 4 h. Une ronde de surveillance est réalisée au cours de la nuit.

Accident

Feu sur une plateforme de stockage de matelas d'une déchetterie

N°47501 - 09/10/2015 - FRANCE - 09 - VARILHES

E38.32 - Récupération de déchets triés

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47501/

Vers 16 h, dans une déchetterie, un feu se déclare sur un stock de 60 m³ de matelas non brûlés. Les flammes se propagent à un stock voisin de 60 m³ de matelas et souches brûlés. Un important panache de fumée noire se dégage. Un employé donne l'alerte. Les pompiers arrosent le stock tandis que les employés l'éteignent. Un stock de bois présent à proximité est également déplacé et arrosé par mesure de précaution. L'intervention se termine vers 20h30 après plusieurs reprises du feu. Les matelas brûlés et non brûlés sont chargés dans des bennes. Ces dernières sont placées sous surveillance puis envoyées dans une installation de stockage.

Accident

Intoxications dans une déchetterie

N°47247 - 06/10/2015 - FRANCE - 36 - LE POINCONNET

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47247/

<